

CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 14 décembre 2006

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente,

MM. Jean-Luc GABRIEL et Georges FANIEL siègent au bureau en qualité de Secrétaire.

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Il est constaté par la liste des présences que 81 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-François BOURLET (MR), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), Mme Fabienne DETREMMERIE -CHRISTIANE (CDH), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Joseph GEORGE (CDH), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), M. Johann HAAS (CSP), M. Olivier HAMAL (MR), Mme Kattrin JADIN (PFF-MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine MAAS (ECOLO), Mme Sabine MAQUET (PS), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine PONCIN-REMACLE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), Mme Claudine RUIZ-CHARLIER (ECOLO), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), Mme Isabelle STOMMEN (CDH), M. Jean STREEL (CDH), M. Frank THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS),

M. Michel FORET, Gouverneur et Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, assistent à la séance.

Excusés :

Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS) et M. André STEIN (MR).

I ORDRE DU JOUR.

Séance publique

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2006.
2. Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre interprofessionnel pour la gestion en agriculture ».
(document 06-07/26)

3. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre herbager de Promotion technique et Economique ».*
(document 06-07/27)
4. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Céréales + ».*
(document 06-07/63)
5. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Maraîcher de Hesbaye ».*
(document 06-07/64)
6. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Ferme provinciale de la Haye ».*
(document 06-07/65)
7. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association de Gestion du Château de Jehay ».*
(document 06-07/24)
8. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Opéra royal de Wallonie ».*
(document 06-07/66)
9. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Orchestre philharmonique de Liège ».*
(document 06-07/67)
10. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Office provincial des Métiers d'Art ».*
(document 06-07/68)
11. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne ».*
(document 06-07/69)
12. *Services provinciaux : modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé.*
(document 06-07/70)
13. *Création d'une Haute Ecole de la Province de Liège par fusion des trois Hautes Ecoles provinciales.*
(document 06-07/71)
14. *Vente à M. DUSSELDORF des parcelles cadastrées Malmedy, 1^{ère} division, section C/3 N°406/3 et 406/4.*
(document 06-07/72)
15. *Vente des deux caves situées à Ixelles, Square de Meeus, 22 B dans le cadre de la Succession de Fernand PETIT.*
(document 06-07/73)
16. *Services provinciaux : Marché de travaux – Musée de la Vie Wallonne – Lot 2 : Electricité, Avenant 1.*
(document : 06-07/74)

17. *Services provinciaux : Marche de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation du Musée de la Vie Wallonne – Lot 8 – Aménagement de la cour intérieure.*
(document 06-07/75)
18. *Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction d'une nouvelle étable au Centre d'Insémination porcine d'Argenteau pour mise aux normes des infrastructures – Lot 4 : « barreaudages » de séparation des loges.*
(document 06-07/76)
19. *Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2006.*
(document 06-07/77)
20. *Premier rapport d'évaluation relatif au contrat conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Service social des agents provinciaux (SSAPL) ».*
(document 06-07/25)
21. *Services provinciaux : plan communal pour l'emploi – renouvellement.*
(document 06-07/78)
22. *Désignation d'un receveur spécial des recettes pour le Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry.*
(document 06-07/79)
23. *Désignation d'un comptable des matières au centre de réadaptation au travail à Tinlot.*
(document 06-07/80)
24. *Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.*
(document 06-07/81)
25. *Mise en non-valeurs de créances dues à divers établissements provinciaux.*
(document 06-07/82)
26. *Question écrite d'un conseiller appelant une réponse orale du Collège provincial quant au partenariat entre la Communauté germanophone de Belgique et la Province de Liège.*
(document 06-07/83)
27. *Question écrite d'un conseiller appelant une réponse orale du Collège provincial quant à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires.*
(document 06-07/84)
28. *Question écrite d'un conseiller appelant une réponse orale du Collège provincial quant au Service d'Accrochage Scolaire (S.A.S.).*
(document 06-07/85)
29. *Question écrite d'un conseiller appelant une réponse orale du Collège provincial quant à la lutte antidopage dans le sport.*
(document 06-07/86)
30. *Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006.*

Séance à huis clos

31. *Nomination d'un(e) Directeur(trice) à l'Athénée provincial de Flémalle-Guy Lang.*
(document 06-07/87)

32. Désignation d'un(e) directeur(trice) de la catégorie sociale à la Haute Ecole de la Province de Liège
Léon Eli Troclet.
(document 06-07/88)
33. Désignation d'un(e) directeur(trice) de la catégorie paramédicale à la Haute Ecole de la Province de Liège
André Vésale.
(document 06-07/89)

II ORDRE DU JOUR DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ.

- 1 Question d'actualité d'une Conseillère provinciale relative à la circulaire de M. le Ministre fédéral de l'Intérieur en matière de criminalité juvénile
(Document 06-07/A01)
- 2 Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à la recommandation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) concernant la télévision locale RTC-Télé Liège
(Document 06-07/A02)
- 3 Question d'actualité d'une Conseillère provinciale relative aux Prés de Tilff
(Document 06-07/A03)

III LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2006

Monsieur Georges FANIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2006.

IV COMMUNICATION DE MADADAME LA PRÉSIDENTE.

Mme la Présidente signale

- qu'à la fin de la réunion de ce jour, il sera remis aux membres du Conseil provincial les cartons de vœux, la carte de légitimation ainsi que l'agenda 2007.
- qu'un verre de l'amitié sera servi dans la Salle des Pas Perdus,
- qu'un ballotin de pralines, confectionné par l'IPES de Waremme, sera également remis à chaque membre de l'Assemblée.

V QUESTIONS D'ACTUALITÉ.

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UNE CONSEILLÈRE PROVINCIALE RELATIVE À LA CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR EN MATIÈRE DE CRIMINALITÉ JUVÉNILE (DOCUMENT 06-07/A01)

Depuis la tribune, Mme Murielle FRENAY lit sa question.

M. André GILLES, Premier - Député provincial, donne, à la tribune, la réponse du Collège provincial à la question.

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN CONSEILLER PROVINCIAL RELATIVE À LA RECOMMANDATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA) CONCERNANT LA TÉLÉVISION LOCALE RTC-TÉLÉ LIÈGE (DOCUMENT 06-07/A02)

M. Joseph GEORGE, à la tribune, explicite sa question.

A la tribune, M. André GILLES, Premier - Député provincial, donne la réponse du Collège provincial à la question.

**QUESTION D'ACTUALITÉ D'UNE CONSEILLÈRE PROVINCIALE RELATIVE AUX PRÉS DE TILFF
(DOCUMENT 06-07/A03)**

Depuis la tribune, Mme Claudine RUIZ-CHARLIER énonce sa question.

A la tribune, M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, donne la réponse du Collège provincial à la question.

**VI DISCUSSION ET VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS SOUMIS
À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE.**

Mme la Présidente signale qu'avant d'aborder les points de l'ordre du jour relatifs aux premiers rapports d'évaluation des contrats conclus entre la Province de Liège et certaines asbl,

- qu'en accord avec les Chefs de groupe que le point 20 de notre ordre du jour sera avancé et examiné dans la continuité des autres dossiers relatifs aux rapports d'évaluation des contrats de gestion.
- qu'en ce qui concerne ces dossiers, elle précise que les rapports d'activités visés dans le rapport du Collège au Conseil étaient à disposition dans le dossier de consultation, dossier qui permet aux conseillers d'accéder à toutes les pièces des dossiers examinés.
- qu'en accord avec les Chefs de groupe, M. André GILLES, Député provincial-Président, souhaite prendre la parole pour faire une présentation générale des dossiers relatifs aux premiers rapports d'évaluation des contrats de gestions conclus entre la Province de Liège et certaines ASBL.

M. la Présidente invite M. André GILLES, Premier Député provincial à la tribune.

De la tribune, M. André GILLES, Député provincial-Président informe l'Assemblée sur la genèse

M. André GILLES, Député provincial-président

**PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL "CENTRE INTERPROFESSIONNEL POUR LA GESTION EN AGRICULTURE"
DOCUMENT 06-07/ 26**

De la tribune, M. Abel DESMIT fait rapport sur ce point au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

M. Dominique DRION intervient à la tribune,

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues, par le contrat de gestion conclu le 21 décembre 2005, au « Centre Interprofessionnel pour la Gestion en Agriculture » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif «Centre Interprofessionnel pour la Gestion en Agriculture» par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

III. Responsables :

- Président : Mr. BERNAERDT René
Adresse : Rue de Huy, 123/2 – 4300 WAREMME
Téléphone : 019/69 66 86
- Secrétaire et Délégué(s) à la Gestion journalière et à la représentation :
Mr. Marc VANBERGEN
Adresse : Aux Houx, 15 – 4480 CLERMONT-sous-HUY
Téléphone : 019/69 66 86
- Trésorier : La Province de Liège représentée par Madame Eliane RENTIER,
Chef de Division à l'ACP.
Adresse : Place Saint Lambert, 18 A – 4000 LIEGE

Liste des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale voir
annexe 1 B

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	4
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	NON
Montant annuel	néant
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	néant
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	néant

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<u>Dans les locaux des SAP à Waremmé :</u> 2 bureaux soit +/- 75 m ² + commodités
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	79.231,31 EUR Voir comptes annexés (annexe 1 C).
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0,00 €EURO

Actualisation au 30 juin 2006

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
NEANT				

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE (ANNEXE 1 D)

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	50.000 € en 2005 50.000 € prévus en 2006	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par la Députation permanente en application de la Loi du 14 novembre 1983, à savoir : de fournir à la Direction des Services agricoles le document prouvant la réalité de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, les bilans et comptes, le rapport de gestion, la situation financière.	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir annexe 1 C	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe	
Rapport relatif à la situation administrative	Déjà transmise à l'Administration centrale et copie jointe (annexe 1 L)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte : 068-2262590-92	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0.00 EUR
	Région	13.584,91 EUR (6% TVA inclus)
	Commune	0.00 EUR
	Autres (=)	0.00 EUR

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours :
Voir annexe 1 J : budget 2006 de CIGEST asbl

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

➤

Les moyens nécessaires sont mis en œuvre afin de développer une activité dans les domaines de la gestion économique et de la formation qui s'articulera suivant les trois axes suivants :

- **L'encadrement** technico-économique des agriculteurs au travers d'un service de comptabilité et de gestion.
- **L'assistance** dans la constitution des dossiers PAC, Région wallonne, ...
- **Le développement** d'outils d'aides à la décision
- **La formation** à l'utilisation d'outils informatiques.

-

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.

Transmise(s) le /

- Nature de la demande: subventions 2006
- Date d'introduction : en cours
- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. INDICATEURS QUALITATIFS

L'asbl CIGEST a été constituée pour répondre aux desiderata du Ministère de l'Agriculture en matière de subsides à la tenue de comptabilités et de conseils de gestion aux exploitations agricoles.

Les règles qui président à la gestion dans le secteur agricole sont bien connues. Mais, au cours de l'exercice 2005, la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) a introduit le principe du paiement unique et remis en cause le quota betteravier. Ce changement majeur a eu des répercussions importantes sur le revenu de l'agriculteur. C'est principalement lors de telles mutations que la gestion rigoureuse de l'exploitation agricole révèle toute son importance.

Actualisation au 30 juin 2006

Soucieuse de maintenir une agriculture dans les meilleures conditions de rentabilité et de répondre aux attentes toujours plus nombreuses et complexes des agriculteurs, CIGEST a comme objectifs de :

1. contribuer à simplifier et clarifier la gestion quotidienne de l'entreprise agricole,
2. fournir au chef d'exploitation les éléments qui l'aideront à prendre les décisions indispensables à l'amélioration de la rentabilité de son entreprise,
3. tenir compte des réformes des mesures de soutien à l'agriculture, du contexte économique toujours plus difficile, de l'évolution et de la simplification des démarches administratives,
4. prendre en considération l'évolution des marchés et des nouvelles demandes du consommateur telles la traçabilité des productions agricoles et la responsabilité des producteurs.

2. INDICATEURS QUANTITATIFS

L'ASBL S'ENGAGE A :

1. TENIR LA COMPTABILITE D'AU MOINS 200 EXPLOITATIONS AGRICOLES SITUÉES EN PROVINCE DE LIEGE
2. ASSURER LA VULGARISATION DE CES COMPTABILITES AU TRAVERS D'UN CONSEIL DE GESTION INDIVIDUALISE AUPRES DE CES 200 EXPLOITATIONS
3. REALISER AU MOINS 100 DOSSIERS PAC,
4. REALISER 10 DOSSIERS « PERMIS D'ENVIRONNEMENT » POUR LES AGRICULTEURS S'ADRESSANT A CIGEST,
5. PARTICIPER ACTIVEMENT ET FINANCIEREMENT A LA MISE AU POINT D'UN LOGICIEL D'ENREGISTREMENT DES DONNEES LIEES A LA PRODUCTION POUR REpondre AUX BESOINS DE LA TRAçABILITE DES PRODUCTIONS AGRICOLES.
6. ASSURER LA FORMATION INDIVIDUALISEE D'AU MOINS 15 AGRICULTEURS SUR DES LOGICIELS DE GESTION ET DE TRAçABILITE.

GENERALEMENT, QUANTIFIER LES TACHES AYANT ETE EFFECTUEES DANS LE DOMAINE/SECTEUR PUBLIC RESERVE A L'ASBL ET LA SITUATION DE TERRAIN EN RESULTANT A L'ISSUE D'UNE ANNEE D'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.

3. ELEMENTS DE REFERENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS. (ANNEXES 1 G ET 1 K)

- a) RAPPORT D'ACTIVITES
- b) COMPTES ET BILAN OU LE SCHEMA MINIMUM NORMALISE DU LIVRE COMPTABLE FIXE A L'ANNEXE A A L'ARRETE ROYAL DU 26/6/03 AINSI QUE L'ETAT DU PATRIMOINE ET LES DROITS ET ENGAGEMENTS

Actualisation au 30 juin 2006

VII. Annexes jointes

- VOIR INVENTAIRE DU DOSSIER (EN ANNEXE A)

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A WAREMME, LE 30 JUIN 2006.

MONSIEUR MARC VANBERGEN,

ADM. DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE
ET A LA REPRESENTATION.

Actualisation au 30 juin 2006

APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).

L'ASBL CIGEST A PARFAITEMENT REMPLI SES OBLIGATIONS 2005 TANT EN QUANTITE QU'EN QUALITE DE SERVICES D'ENCADREMENT ET DE VULGARISATION.

EN CE QUI CONCERNE L'ACTUALISATION DE CE CONTRAT POUR 2006, L'ASBL DEMANDE DE DIMINUER LE NOMBRE DE DOSSIERS « ENVIRONNEMENT » EN LIMITANT A 5 PUSQUE LES DELAIS POUR LA MISE EN CONFORMITE SONT DEJA DEPASSES (VOIR ANNEXE 1 K).

LE DIRECTEUR GENERAL,

R. BERNAERDT.

PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL "CENTRE HERBAGER DE PROMOTION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE"
DOCUMENT 06-07/ 27

De la tribune, M. André GERARD fait rapport sur ce point au nom de la 2^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu en date du 21 décembre 2006 au « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif « Centre Herbager de Promotion Technique et Economique » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
en date du 21 décembre 2005
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif .
Centre Herbager de Promotion Technique et Economique*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre Herbager de Promotion Technique et Economique en abrégé CHPTE asbl	
Numéro d'entreprise	0406614892	
Siège social	Rue du Canada, 157 à 4910 THEUX (La Reid)	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME	
Date de la création	15/05/1967	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	oui	
Téléphone 087/21 05 29	Fax 087/37 69 60	
Adresse e-mail chpte@skynet.be	Site internet www.chpte.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : oui		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Luc RUELLE Fonction dans l'association : Adm. délégué

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Mr. Paul COLLIENNE,
Adresse : rue du Petit Broux, 2 à 4920 Sougné-Remouchamps
Téléphone : 04/3847724
- Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*) Mr Luc RUELLE
Adresse : rue Sart aux Fraises, 42, 4031 ANGLEUR
Téléphone : 019/69 66 86
- Liste des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale
Voir annexe 1b

Le Conseil d'administration se compose de 14 personnes morales ou physiques
L'Assemblée générale se compose de 16 personnes morales ou physiques

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	3.25
Autres	1.0 (APE)
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	Oui
Montant annuel	10.0 EUR
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	oui
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	16
- adhérents :	178

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<p><i>Dans les locaux de l'IPEA de La Reid :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un bureau de $\pm 30 m^2$ - un laboratoire de $\pm 30 m^2$ - une cave et un garage de $\pm 35 m^2$ <p><i>Dans les locaux des SAP à Waremmme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de $\pm 300 m^2$ dans un hangar agricole - un atelier de mécanique de $\pm 140 m^2$ - une cave de $\pm 140 m^2$ - un laboratoire de $\pm 200 m^2$ en sous-sol de l'IPES <p><i>Dans les locaux des SAP à Tinlot :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - une superficie de $\pm 50 m^2$ dans hangar - une superficie de $\pm 50 m^2$ en sous-sol du CRT
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	122.988,03 EUR (v.annexe 1c)
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	0.00 EUR

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

Rapport d'activités de l'année précédente : voir annexe 1d

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	50 000.00 EUR en 2005 50.000.00 EUR prévus en 2006	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par la députation permanente en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, le bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir annexe 1 ^e	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe des comptes annuels internes de l'asbl CHPTE au 31/12/2005 (annexe 1c)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe (voir annexe annexe 1g : Rapport des vérificateurs aux comptes)	
Rapport relatif à la situation administrative	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe (voir annexe 1h)	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte AXA : 800-2027028-97 copie jointe : bulletin de versement annulé reprenant le n° et l'adresse complète de l'association (voir annexe 1i)	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0.00 EUR
	Région	0.00 EUR
	Commune	0.00 EUR
	Autres (=)	0.00 EUR

V.

Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :
voir annexe 1j : budget 2006 de l'asbl CHPTE

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : (article 6 du Contrat)
Les moyens nécessaires seront mis en œuvre afin de développer une activité dans le domaine des productions végétales qui s'articulera autour des trois axes suivants :
 - **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques
 - **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourriture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations
 - **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège.

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le 17 / 07 / 2006
 - Nature de la demande: Demande de subventions 2006
 - Date d'introduction : 17/07/2006 – n°
 - Service provincial contacté: Services agricoles

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. INDICATEURS QUALITATIFS

Créée il y a presque 40 ans, l'asbl Centre Herbager de Promotion Technique et Economique (C.H.P.T.E.) est, au départ, un centre spécialisé dans l'étude et la mise en pratique de produits et techniques destinés à l'agriculture.

Cette activité traditionnelle du CHPTE s'articule autour de trois axes :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques
- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourriture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations
- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège.

Le contexte social, technique et économique du monde agricole, en perpétuelle évolution (la Politique Agricole Commune ne cesse d'être revue par les décideurs politiques européens), impose une constante réactualisation des conseils de management des exploitations agricoles.

Grâce à l'aide en moyens humains et financiers mis à sa disposition par la Province de Liège, l'équipe du CHPTE trouve chaque année, le dynamisme et la créativité nécessaires à la réalisation d'un **programme de travail fréquemment réactualisé**.

Pour les Services agricoles de la Province de Liège, les activités du CHPTE doivent répondre aux sollicitations des agriculteurs tout en rencontrant les préoccupations des industries de l'agroalimentaire implantées en Province de Liège. C'est ainsi que le CHPTE collabore notamment avec le service agronomique d'ORAFTI, leader mondial dans la transformation de la chicorées à inuline, situé à OREYE.

Les missions du CHPTE ne s'arrêtent pas là. En effet, conscients de l'impérieuse nécessité de réconcilier le citoyen avec son agriculture, les Services agricoles de la Province de Liège ont demandé au CHPTE de s'intéresser de très près à toutes les techniques susceptibles de rendre **agriculture et environnement d'avantages compatibles** en général et à la **qualité de l'eau** en particulier.

C'est ainsi que depuis le début des années '90, le CHPTE consacre une partie de ses activités à la **problématique nitrate en agriculture** notamment en visant une meilleure valorisation des effluents d'élevage, en améliorant la gestion des intercultures, ou encore en limitant l'utilisation des engrais azotés minéraux dans les prairies de la région herbagère liégeoise notamment en stimulant la fixation symbiotique de l'azote atmosphérique par les légumineuses prairiales.

Réduire la pression des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement fait également partie des préoccupations majeures du CHPTE. Ces dernières années plusieurs expérimentations ont été mises en place afin de rechercher des alternatives à l'utilisation de l'atrazine pour le désherbage de la culture de maïs ou encore d'optimiser l'utilisation des fongicides en culture de froment.

En outre, le CHPTE participe activement à différents réseaux d'avertissement en vue de favoriser les méthodes de **lutte intégrée** et de limiter l'usage des produits de lutte contre les principaux ravageurs et maladies cryptogamiques dommageables aux cultures de céréales, de betteraves, de chicorées et de maïs.

Le C.H.P.T.E. est ponctuellement appelé à collaborer activement à des manifestations d'envergure ayant pour but **la promotion de l'image de marque de l'agriculture** en étant un partenaire actif de certaines opérations Agricharme organisées par les Services agricoles.

2. INDICATEURS QUANTITATIFS

GENERALEMENT, QUANTIFIER LES TACHES AYANT ETE EFFECTUEES DANS LE DOMAINE/SECTEUR

PUBLIC RESERVE A L'ASBL ET LA SITUATION DE TERRAIN EN RESULTANT A L'ISSUE D'UNE ANNEE

D'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques :
 - en culture de maïs : minimum 1000 micro parcelles et min. 2 sites d'essais
 - en céréales : minimum 500 micro parcelles et min. 2 sites d'essais
 - en prairie : minimum 250 micro parcelles et min. 1 site d'essais
 - en culture de chicorées : minimum 50 parcelles et min. 1 site d'essais
 - agriculture et environnement : minimum 100 parcelles et min. 1 site d'essais

- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmiture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) :
 - Minimum 5 communiqués de presse et diffusion d'au moins 2 brochures techniques par an,
 - Minimum 10 heures de formation ou de conférence.

- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège :
 - Minimum 50 membres ou adhérents bénéficiant d'un encadrement technique

3. ELEMENTS DE REFERENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS. (ANNEXE 1 H)

a) RAPPORT D'ACTIVITES

b) COMPTES ET BILAN OU LE SCHEMA MINIMUM NORMALISE DU LIVRE COMPTABLE FIXE A L'ANNEXE A A L'ARRETE ROYAL DU 26/6/03 AINSI QUE L'ETAT DU PATRIMOINE ET LES DROITS ET ENGAGEMENTS

VII. Annexes jointes

VOIR DETAIL ANNEXE 1A

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A LA REID, LE 30 JUIN 2006

POUR L'ASBL CHPTE,

MR LUC RUELLE, SECRETAIRE ET
ADMINISTRATEUR DELEGUE A LA
REPRESENTATION ET A LA GESTION JOURNALIERE

APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).

L'ASBL CHPTE A PARFAITEMENT REMPLI SES OBLIGATIONS.

AUCUNE ACTUALISATION N'EST A PREVOIR POUR 2006.

LE DIRECTEUR GENERAL,

R. BERNAERDT.

Actualisation au 30 juin 2006

--

SIGNATURES DES CHEF DE SECTEUR COMPETENT ET RESPONSABLE DU SERVICE CENTRAL :

DATE : / /2006

ANNEXE 1A : INVENTAIRE DU DOSSIER

ANNEXE 1A : INVENTAIRE DU DOSSIER

ANNEXE 1B : LISTE DES MEMBRES

ANNEXE 1C : LES COMPTES ANNUELS (RESULTATS ET BILAN) DE L'EXERCICE PRECEDENT

ANNEXE 1D : RAPPORT D'ACTIVITES 2005

ANNEXE 1E : JUSTIFICATIFS DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS

ANNEXE 1G : rapport des vérificateurs aux comptes

ANNEXE 1H : LE RAPPORT D'EXECUTION, RELATIF A L'EXERCICE PRECEDENT, DES TACHES ENUMEREES A L'ARTICLE 6 DU CONTRAT DE GESTION (AUTOEVALUATION REDIGEE PAR L'ASSOCIATION PRESENTANT L'ETAT DE REALISATION DES TACHES DE SERVICE PUBLIQUE CONFIEES A L'ASBL SUR BASE DES CRITERES PREALABLEMENT FIXES ET FIGURANT A L'ANNEXE 1 AU CONTRAT DE GESTION) ;

ANNEXE 1 I : BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE

ANNEXE 1 J : BUDGET PREVISIONNEL 2006

ANNEXE 1 K : ACTIVITES ET PROJETS PREVUS POUR 2006

ANNEXE 1 K : RAPPORT RELATIF A LA SITUATION ADMINISTRATIVE

annexe 1 E : JUSTIFICATIF D'EMPLOI DE LA SUBVENTION 2005

VIII. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre Herbager de Promotion Technique et Economique en abrégé CHPTE asbl	
Numéro d'entreprise	0406614892	
Siège social	Rue du Canada, 157 à 4910 THEUX (La Reid)	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue de Huy, 123 à 4300 WAREMME	
Date de la création	15/05/1967	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Oui	
Téléphone 087/21 05 29	Fax 087/37 69 60	
Adresse e-mail chpte@skynet.be	Site internet www.chpte.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : oui		

IX. Attestation

Je soussigné Luc RUELLE, administrateur délégué du C.H.P.T.E., atteste par la présente que la subvention perçue en 2005 d'un montant de 50 000,00 euros a été utilisée pour :

l'expérimentation, la vulgarisation, l'information et la formation en matière de cultures fourragères et industrielles et en matière de recherche d'une meilleure compatibilité entre agriculture et environnement.

A faire valoir à qui de droit.

Certifié sincère et véritable.

Date : 10/07/2006

Signature :

Luc RUELLE,
1^{er} attaché - Ingénieur Agronome aux
S.A.P. Lg.
Administrateur Délégué du CHPT

annexe 1 D : RAPPORT D'ACTIVITES 2005

I. Activité administrative

voir en annexe brochure annuellement diffusée en 500 exemplaires concernant les essais et études réalisées en 2005 intitulée :
LES ACTIVITES 2005 DU C.H.P.T.E. - partim « Rapport administratif »

II. Activité technique

voir en annexe brochure annuellement diffusée en 500 exemplaires concernant les essais et études réalisées en 2005 intitulée :
LES ACTIVITES 2005 DU C.H.P.T.E. - partim « Rapport technique »

voir tableau 1– Type d'expérimentation et localisation des parcelles d'essais du CHPTE en 2005

Tableau 1 – Type d'expérimentation et localisation des parcelles d'essais du CHPTE en 2005

Localisation et répartition des parcelles d'essai du C.H.P.T.E. en 2005						
Localisation	Types d'essais	Obj.	N°	Nbr.	Total	Général
			Rép.	Parcel		
MAIS						
BAELEN	Essai variétal TP	33	4	132	132	
BOMBAYE	Essai variétal TP	53	5	265		
	Essai variétal P	39	5	195	460	
GLONS	Essai maïs grain GB	35	4	140		
	Essai maïs grain GP	28	4	112	252	
LES WALEFFES	Essai variétal TP	54	4	216		
	Essai variétal P	36	4	144	508	
	Essai variétal BA	37	4	148		
MARILLES	Essai variétal CPAF	29	5	145	145	
ST VITH	Essai variétal TP	20	5	100		
	Essai fumure Starter maïs	20	4	80	180	
SPRIMONT	Essai variétal TP	51	5	255		
TINLOT	Essai variétal TP	50	5	250	330	
	Essai fumure Starter maïs	20	4	80		
VERLAINE	Essai variétal TP	52	4	208	560	
	Essai variétal P	36	4	144		
	Essai variétal A3	26	4	104		
	Essai variétal B1	26	4	104		
VILLERS-L'EV.	Essai densités et écarts de semis en maïs	12	4	48	48	
AMAY	Essai désherbage	15+2 (5 rép)	4	70		
				70		2940
PRAIRIE						
DOLEMBREUX	Essai variétal multi espèces JO	8	5	40	296	
	Essai variétal rga de fauche FM	50	4	200		
	Essai prairie phytotechnique TI	4	4	16		
	Essai prairie phytotechnique RO	6	4	24		
	Essai prairie phytotechnique SA	4	4	16		
St ANDRE	Essai variétal RGA de fauche	27	4	108	132	428
	Essai phytotechnique 1	6	4	24		

Localisation et répartition des parcelles d'essai du C.H.P.T.E. en 2005 (suite)						
Localisation	Types d'essais	Obj.	N° Rép.	Nbr. Parcel	Total	Total Général
<i>CEREALES</i>						
WAREMME S 2	Ess. Obs.maladies esc. CADCO	8	2	16	16	
WAREMME S 1	Ess. Fongicides froment hiver	56	4	224	304	
	Ess.fertilisation foliaire SA	20	4	80		
WAREMME S 5	Essai variétal froment d'hiver	56	4	224	432	
	Ess.observation maladie froment d'hiver	8	2	16		
	Ess. Fumure azotée CADCO froment hiver	10	4	40		
	Ess.Fumure azotée FUSAGX froment hiver	30	4	120		
	Ess.phytotechnique	8	4	32		
TINLOT	Essai variétal froment d'hiver	56	4	224	640	1392
	Ess. Observation maladies CADCO	12	2	24		
	Ess. Fongicides froment hiver	54	4	216		
	Ess. Fertilisation foliaire SA	20	4	80		
	Ess. Fertilisation foliaire TI	24	4	96		
<i>GESTION DE L'INTERCULTURE</i>						
LIMON	Essai gestion interculture	6	4	24	24	
VILLERS-L'EV.	Gestion de l'interculture en monoculture de maïs	12	4	48	48	
WAREMME S3	Gestion des intercultures dans la rotation classique (BS-FH en '04-05)	40	4	160	160	232
<i>CHICOREES</i>						
HANEFFE	Essai technique d'implantation	9	4	36	52	52
	Essai montaison	4	4	16		
Total 2005						5044

Annexe 1 C : COMPTES ANNUELS 2005 (Bilan et Compte de résultat)

C.H.P.T.E. - LUC RUELLE

Bilan schéma abrégé BNB

Dossier N°	V2
Page N°	1

Valeurs EUR

	Case	2005
ACTIFS MMOBILISES	20/28	83 723.09
I. Frais d'établissement	20	
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21	
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	<u>83 723.09</u>
A. Terrains et constructions	22	
B. Installations, machines et outillage	23	
231000 MACHINES	23	42 051.89
232000 MATERIEL EXPERIMENTATION	23	61 558.66
232200 MATERIEL D'ATELIER	23	207 204.30
233000 MATERIEL DE LABORATOIRE	23	3 944.97
239100 AMORT.MACHINES	23	33 815.33
239200 AMORT.MAT.EXPERIMENTATION	23	(38 229.57)
239300 AMORT.MAT.DE LABORATOIRE	23	(194 671.89)
239400 AMORT.MAT.ATELIER	23	(27 667.58)
239400 AMORT.MAT.ATELIER	23	(3 902.33)
C. Mobilier et matériel roulant	24	
240000 MOBILIER DE BUREAU	24	41 671.20
240100 MAT.DE BUREAU ET INFORMATIQUE	24	3 968.80
240900 AMORT.MOBILIER	24	28 588.56
240910 AMORT.MAT.BUREAU ET INFORMAT.	24	(3 968.80)
241000 MATERIEL ROULANT	24	(24 780.15)
241900 AMORT.MAT.ROULANT	24	85 818.38
241900 AMORT.MAT.ROULANT	24	(47 955.59)
D. Location-financement et droits similaires	25	
E. Autres immobilisations corporelles	26	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	406 108.56
V. Créances à plus d'un an	29	
A. Créances commerciales	290	
B. Autres créances	291	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	
A. Stocks	30/36	
B. Commandes en cours d'exécution	37	
VII. Créances à un an au plus	40/41	<u>56 022.62</u>
A. Créances commerciales	40	
400000 CLIENTS	40	42 559.32
400000 CLIENTS	40	42 559.32
B. Autres créances	41	
411110 TVA A REGULARISER	41	13 463.30
411200 COMPTE COURANT TVA	41	382.57
411200 COMPTE COURANT TVA	41	13 080.73
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	
530000 IPPA EPARGNE 800-8776514-32	50/53	<u>264 981.57</u>
530001 IPPA EPARGNE 800-8892567-73	50/53	264 790.15
530001 IPPA EPARGNE 800-8892567-73	50/53	191.42
IX. Valeurs disponibles	54/58	
550100 IPPA VUE 800-2027028-97	54/58	<u>85 104.37</u>
560000 C.C.P	54/58	7 864.10
560000 C.C.P	54/58	77 240.27

C.H.P.T.E. - LUC RUELLE

Bilan schéma abrégé BNB

Dossier N°	V2
Page N°	2

Valeurs EUR

	Case	2005
X. Comptes de régularisation	4901	
TOTAL DE L'ACTIF	2058	489 831.65



Handwritten signature and initials in black ink, located in the center of the page.

C.H.P.T.E. - LUC RUELLE

Bilan schéma abrégé BNB

Dossier N°	V2
Page N°	3

Valeurs EUR

	Case	2005
CAPITAUX PROPRES		
I. Capital (ann. III)	10/15	477 175.02
A. Capital souscrit	10	
A. Capital souscrit	100	
B. Capital non appelé	101	
II. Primes d'émission	11	
III. Plus-values de réévaluation	12	
IV. Réserves	13	
A. Réserve légale	130	
B. Réserves indisponibles	131	
1. Pour actions propres	1310	
2. Autres	1311	
C. Réserves immunisées	132	
D. Réserves disponibles	133	
V. Bénéfice reporté	140	477 175.02
140000 BENEFICE REPORTE	140	477 175.02
Perte reportée	141	
VI. Subsidés en capital	15	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5	
B. Impôts différés	168	
DETTES		
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17/49	12 656.63
A. Dettes financières	17	
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	170/4	
2. Autres emprunts	172/3	
B. Dettes commerciales	174/0	
C. Acomptes reçus sur commandes	175	
D. Autres dettes	176	
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	178/9	
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42/48	12 656.63
B. Dettes financières	42	
1. Etablissements de crédit	43	
2. Autres emprunts	430/8	
C. Dettes commerciales	439	
1. Fournisseurs	44	11 796.91
440000 FOURNISSEURS	440/4	11 796.91
2. Effets à payer	440/4	11 796.91
D. Acomptes reçus sur commandes	441	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	46	
1. Impôts	45	859.72
451110 TVA A REGULARISER	450/3	859.72
2. Rémunérations et charges sociales	450/3	859.72
F. Autres dettes	454/9	
X. Comptes de régularisation	47/48	
492/3	492/3	
TOTAL DU PASSIF	10/49	489 831.65

C.H.P.T.E. - LUC RUELLE

Bilan schéma abrégé BNB

Dossier N°	V2
Page N°	4

Valeurs EUR

	Case	2005
Chiffre d'affaires (mention facultative)		
700040 PRIME COMPENSAT.CULTURABLES	70	91 408.65
705010 PRESTA.SERVICE ENCADRE.CULTURE	70	2 155.12
705020 COTISATIONS DES MEMBRES	70	2 618.80
705030 PRESTA.SERVICE DIVERS MEMBRES	70	2 009.15
705120 PREST.ESSAIS PROPRES CEREALES	70	926.52
705130 PREST.ESSAIS PROPRES MAIS	70	5 633.00
705140 PREST.ESSAIS PROPRES PRAIRIES	70	10 578.68
705150 PREST.ESSAIS PROPRES DIVERS	70	4 359.36
705210 PREST.ESSAIS TIERS CEREALES	70	10 782.50
705220 PREST.ESSAIS TIERS MAIS	70	11 865.00
705230 PREST.ESSAIS TIERS PRAIRIES	70	16 711.01
705240 PREST.ESSAIS TIERS DIVERS	70	12 089.79
705310 PREST.DIVERS (EXPERT.,CONSULT)	70	4 500.00
705330 LOCATION DE MATERIEL	70	5 514.52
	70	1 665.20
Autres produits d'exploitation		
740010 SUBSIDE PROVINCIAL	71/4	52 786.70
749100 INDEMNITES ASSURANCE RECUES	71/4	50 000.00
749200 REMB.FRAIS DIVERS	71/4	2 536.70
	71/4	250.00
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		
604010 FOURN.& PETIT MAT.POUR ESSAI	60/61	68 875.73
604030 FOURN.& PETIT MAT.DE BUREAU	60/61	1 717.36
604040 FOURN.& PETIT MAT.INFORMATIQUE	60/61	979.94
604050 FOURN.& PETIT MAT.D'ATELIER	60/61	2 008.77
604060 MARCHANDISES POUR ESSAI	60/61	930.30
604090 FOURN.& PETIT MAT.DE CANTINE	60/61	6 121.80
604110 FOURN. & PETIT MAT. AYS-529 (100%)	60/61	61.23
604140 FOURN. & PETIT MAT. TQJ-085 (50%)	60/61	35.07
611010 ENT.ET REP.MAT.EXPERIMENTATION	60/61	211.49
611020 ENT.ET REP.MAT.LABORATOIRE	60/61	5 947.02
611031 ENT.ET REP.AYS (100%)	60/61	760.75
611032 ENT.ET REP.DGY (50%)	60/61	1 675.96
611033 ENT.ET REP.DFW (100%)	60/61	2 757.30
611034 ENT.ET REP. TQJ-085 (50%)	60/61	1 527.18
611050 ENT.ET REP.MAT.BUREAU	60/61	19.75
611090 CARBURANT & LUBRI. MAT. EXPERI.	60/61	85.80
611110 CARBURANT AYSS29 (100%)	60/61	3 460.91
611120 CARBURANT DGY268 (50%)	60/61	4 081.64
611130 CARB.NISSAN 4X4 DFN707 (100%)	60/61	2 606.12
611140 CARBURANT TQJ085 (50%)	60/61	1 150.91
612100 FRAIS GSM ABONNEMENT	60/61	298.62
612200 FRAIS GSM CARTE	60/61	3 309.72
612300 FAX.087/37.69.60	60/61	234.95
612400 FRAIS EXPED.& PORT (POSTE...)	60/61	586.41
612500 ABONNEMENT INTERNET	60/61	313.65
613010 ASS.RC 761.538.507	60/61	55.56
613020 ASS.INCENDIE 1/1153/38.034.061	60/61	95.08
613040 ASS.MATERIEL D'ESSAI	60/61	428.81
613050 ASS.MATERIEL DE TRANSPORT	60/61	438.72
613060 ASS.ACCID.ADM.4318256/ANNUELLE	60/61	5 256.79
613110 FRAIS SECRETARIAT SOCIAL UCM	60/61	76.81
613120 HONORAIRES COMPTABILITE ORY	60/61	421.58
613130 CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	60/61	2 000.00
613140 PUBLICATIONS MONITEUR BELGE	60/61	234.04
613160 PERMIS DE CONDUIRE	60/61	81.27
613170 HONOR.AVOCA1	60/61	392.57
	60/61	1 357.72

C.H.P.T.E. - LUC RUELLE

Bilan schéma abrégé BNB

Valeurs EUR

	Case	2005
613180 FRAIS REPROBEL	60/61	2.08
613190 RAD.RED.VEHICULES	60/61	77.91
613210 COTISATIONS CENTRE TECHN.TIERS	60/61	837.50
613220 FRAIS PARTIC.CENTRES AGRICOLES	60/61	7 915.00
613310 INDEMNISATION EXPERIMENTATEURS	60/61	125.00
613320 FRAIS D'ENTRE.AGRICOLE P/ESSAI	60/61	429.70
613340 FRAIS DE LABORATOIRE	60/61	4 618.08
613350 LOCATION MATERIEL POUR ESSAI	60/61	1 820.00
613370 LOCATION MAT.DE TRANSPORT	60/61	75.00
614110 DOCUMENTATION	60/61	80.00
614120 LIVRES, ABONN.JOURNAUX & REVUE	60/61	168.00
614140 FRAIS FORMATION PERS. EXTERIEUR	60/61	37.50
614210 FRAIS COLLATION DU PERSONNEL	60/61	223.70
614240 FRAIS DE REPRESENTATION	60/61	557.55
614250 FRAIS DE PARKING	60/61	70.70
614270 FRAIS DE LOCAUX	60/61	23.16
614280 FRAIS DE PUBLICITE	60/61	83.25
614290 TRANSPORT	60/61	10.00
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	75 319.62
Marge brute d'exploitation (solde négatif)	61/70	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI,2)	62	(20 661.92)
620100 SALAIRE BRUT DU PERSONNEL	62	(3 541.96)
620110 MISE A DISPOSITION PERSONNEL	62	(7 755.51)
620300 ONSS COTISATIONS PATRONALES	62	(211.86)
620500 ASSURANCE-LOI 760.702.390	62	(440.13)
620700 VETEMENTS & EQUIPEMENT TRAVAIL	62	(654.07)
620800 CADEAU AU PERSONNEL ET AIDANT	62	(1 405.88)
620900 INDEMNITES FRAIS DE SEJOUR	62	(1 311.64)
624100 DEPLAC.PERSONNEL INTERNE ASBL	62	(4 655.67)
624200 DEPLAC.ADMINISTRATEURS ASBL	62	(685.20)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(30 541.74)
630000 DOT.AMORTISSEMENT MAT.ATELIER	630	(788.98)
630100 DOT.AMORT.MAT.EXPERIMENTATION	630	(4 215.52)
630200 DOT.AMORT.MATERIEL LABORATOIRE	630	(3 860.06)
630400 DOT.AMORT.MAT.BUREAU ET INFOR.	630	(1 804.72)
630500 DOT.AMORT.MAT.ROULANT	630	(14 679.78)
630600 DOT.AMORT.MACHINES	630	(5 192.68)
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations	631/4	
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7	
G. Autres charges d'exploitation	640/8	(2 070.59)
640100 TAXE DE CIRCULATION	640/8	(1 526.84)
640110 DROITS ENREGISTREMENT	640/8	(537.82)
640600 AUTRES FRAIS	640/8	(5.93)
H. Charges d'expl. portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	
Bénéfice d'exploitation	70/64	22 045.37
Perte d'exploitation	64/70	
II. Produits financiers	75	5 010.24
750000 PRODUIT PLACEMENTS TRESORERIE	75	4 995.54
754000 DIFFERENCE DE CHANGE	75	14.20
756000 PRODUITS DES AUTRES CREANCES	75	0.50
Charges financières	65	(88.71)

C.H.P.T.E. - LUC RUELLE

Dossier N° V2

Bilan schéma abrégé BNB

Page N° 6

Valeurs EUR

	Case	2005
650200 AUTRES CHARGES DES DETTES	65	(1.57)
654000 PERTE DE CHANGE	65	(0.50)
657000 FRAIS DE BANQUE	65	(86.64)
Bénéfice courant avant impôts	70/65	26 966.90
Perte courante avant impôts	65/70	
III. Produits exceptionnels	76	<u>10 068.90</u>
760000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	5 568.90
763100 PLUS-VALUE IMMOB.CORPORELLES	76	4 500.00
Charges exceptionnelles	66	
Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	37 035.80
Perte de l'exercice avant impôts	66/70	
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés	780	
Transferts aux impôts différés	680	
IV. Impôts sur le résultat	67/77	(749.34)
670001 PREC.MOBILIER RETENU	67/77	(749.34)
Bénéfice de l'exercice	70/67	<u>36 286.46</u>
Perte de l'exercice	67/70	
V. Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
Transferts aux réserves immunisées	689	

C.H.P.T.E. - LUC RUELLE

Bilan schéma abrégé BNB

Dossier N°	V2
Page N°	7

Valeurs EUR

	Case	2005
A. Bénéfice à affecter	70/69	477 175.02
Perte à affecter	69/70	
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	36 286.46
Perte de l'exercice à affecter	68/70	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	440 888.56
Perte reportée de l'exercice précédent	690	
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	
1. au capital et aux primes d'émission	691	
2. à la réserve légale	6920	
3. aux autres réserves	6921	
D. 1. Bénéfice à reporter	693	(477 175.02)
693000 BENEFICE A REPORTER	693	(477 175.02)
2. Perte à reporter	793	
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794	
F. Bénéfice à distribuer	694/6	
1. Rémunération du capital	694	
2. Administrateurs ou gérants	695	
3. Autres allocataires	696	
HORS BILAN	OUT	

Annexe 1 G : RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES



Centre herbager de promotion technique & économique
Rue du Canada, 157 - 4910 La Reid - Belgium Tél. 00-32 (0)87/21 05 29
chpte@skynet.be Fax 00-32 (0)87/37 69 60

Rapport du vérificateur

Exercice social de l' an 2005

Messieurs les membres effectifs,

Conformément aux dispositions légales et aux statuts de votre association, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'exécution de notre mandat de vérificateur aux comptes pour l'exercice comptable 2005.

Les examens auxquels nous avons procédé par sondage nous ont permis de constater la concordance du bilan et des comptes de l'exercice 2005 avec la balance des comptes. La tenue suivant les règles légales des documents comptables donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association.

Tous les renseignements et les pièces justificatives demandés nous ont été présentés et reconnus exacts.

Les comptes, arrêtés par le Conseil d'administration pour cet exercice 2005 se soldent sur un résultat après impôt positif de **36.286,46 EUR** (trente six mille deux cents quatre-vingt six euros et quarante six centimes). Le total de l'actif s'élève à **489.831,65 EUR** (Quatre cent quatre vingt neuf mille huit cent trente et un euros et soixante-cinq centimes)

En conséquence, nous proposons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2005 et de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'année 2005.

Fait à La Reid, le 28 mars 2006

Le vérificateur aux comptes,

Auguste SIMONIS.

L'activité de l'asbl est établie dans l'arrondissement judiciaire de VERVIERS

TVA BE 0 406.614.892 - CCP 000-0180551-34 - AXA 800-2027028-97

annexe 1 J : BUDGET PREVISIONNEL 2006

Valeurs EUR	RESULTAT 2005	BUDGET 2006
D. CHARGES D'EXPLOITATION		
D. 1. Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	68 875.73 €	77 980.00 €
604010 FOURN.& PETIT MAT. POUR ESSAI	1 717.36 €	2 000.00 €
604030 FOURN.& PETIT MAT.DE BUREAU	979.94 €	1 000.00 €
604040 FOURN.& PETIT MAT.INFORMATIQUE	2 008.77 €	4 000.00 €
604050 FOURN.& PETIT MAT.D'ATELIER	930.30 €	1 000.00 €
604060 MARCHANDISES POUR ESSAI	6 121.80 €	6 000.00 €
604090 FOURN.& PETIT MAT. DE CANTINE	61.23 €	100.00 €
604110 FOURN. & PETIT MAT. AYS-529 (100%)	35.07 €	50.00 €
604140 FOURN. & PETIT MAT. TQJ-085 (50%)	211.49 €	50.00 €
611010 ENT. ET REP.MAT.EXPERIMENTATION	5 947.02 €	8 500.00 €
611020 ENT. ET REP.MAT.LABORATOIRE	760.75 €	3 000.00 €
611031 ENT. ET REP. AYS (100%)	1 675.96 €	2 000.00 €
611032 ENT. ET REP .DGY (50%)	2 757.30 €	1 000.00 €
611033 ENT. ET REP.DFW (100%)	1 527.18 €	1 000.00 €
611034 ENT. ET REP. TQJ-085 (50%)	19.75 €	500.00 €
611050 ENT. ET REP.MAT. BUREAU	85.80 €	150.00 €
611090 CARBURANT & LUBRI. MAT. EXPERI.	3 460.91 €	4 000.00 €
611110 CARBURANT AYS529 (100%)	4 081.64 €	4 500.00 €
611120 CARBURANT DGY268 (50%)	2 606.12 €	3 000.00 €
611130 CARB.NISSAN 4X4 DFN707 (100%)	1 150.91 €	1 500.00 €
611140 CARBURANT TQJ 085 (50%)	298.62 €	1 200.00 €
612100 FRAIS GSM ABONNEMENT	3 309.72 €	3 500.00 €
612200 FRAIS GSM CARTE	234.95 €	250.00 €
612300 FAX. 087/37.69.60	586.41 €	600.00 €
612400 FRAIS EXPED.& PORT (POSTE...)	313.65 €	350.00 €
612500 ABONNEMENT INTERNET	55.56 €	60.00 €
613010 ASS.RC 761.538.507	95.08 €	100.00 €
613020 ASS.INCENDIE 1/1153/38.034.061	428.81 €	450.00 €
613040 ASS.MA TERIEL D'ESSAI	438.72 €	450.00 €
613050 ASS.MATERIEL DE TRANSPORT	5 256.79 €	5 500.00 €
613060 ASS.ACCID.ADM.4318256IANNUELLE	76.81 €	100.00 €
613110 FRAIS SECRETARIAT SOCIAL UCM	421.58 €	450.00 €
613120 HONORAIRES COMPTABILITE ORY	2 000.00 €	2 000.00 €
613130 CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	234.04 €	250.00 €
613140 PUBLICATIONS MONITEUR BELGE	81.27 €	100.00 €
613160 PERMIS DE CONDUIRE	392.57 €	400.00 €
613170 HONOR.AVOCAT	1 357.72 €	250.00 €
613180 FRAIS REPROBEL	2.08 €	10.00 €
613190 RAD.RED.VEHICULES	77.91 €	100.00 €
613210 COTISATIONS CENTRE TECHN.TIERS	837.50 €	850.00 €
613220 FRAIS PARTIC.CENTRES AGRICOLES	7 915.00 €	5 000.00 €
613310 INDEMNISATION EXPERIMENTATEURS	125.00 €	500.00 €
613320 FRAIS D'ENTRE.AGRICOLE P/ESSAI	429.70 €	1 000.00 €
613340 FRAIS DE LABORATOIRE	4 618.08 €	7 500.00 €
613350 LOCATION MATERIEL POUR ESSAI	1 820.00 €	2 000.00 €
613370 LOCATION MAT.DE TRANSPORT	75.00 €	100.00 €
614110 DOCUMENTATION	80.00 €	100.00 €
614120 LIVRES, ABONN.JOURNAUX & REVUE	168.00 €	200.00 €
614140 FRAIS FORMATION PERS. EXTERIEUR	37.50 €	150.00 €
614210 FRAIS COLLATION DU PERSONNEL	223.70 €	250.00 €
614240 FRAIS DE REPRESENTATION	557.55 €	650.00 €
614250 FRAIS DE PARKING	70.70 €	75.00 €
614270 FRAIS DE LOCAUX	23.16 €	25.00 €
614280 FRAIS DE PUBLICITE	83.25 €	100.00 €
614290 TRANSPORT	10.00 €	10.00 €
D.2. Rémunérations et charges sociales	20 661.92 €	20 150.00 €
620100 SALAIRE BRUT DU PERSONNEL	3 541.96 €	5 000.00 €
620110 MISE A DISPOSITION PERSONNEL	7 755.51 €	8 000.00 €
620300 ONSS COTISATIONS PATRONALES	211.86 €	250.00 €
620500 ASSURANCE-LOI 760.702.390	440.13 €	500.00 €
620700 VETEMENTS & EQUIPEMENT TRAVAIL	654.07 €	650.00 €
620800 CADEAU AU PERSONNEL ET AIDANT	1 405.88 €	750.00 €
620900 INDEMNITES FRAIS DE SEJOUR	1 311.64 €	500.00 €
624100 DEPLAC.PERSONNEL INTERNE ASBL	4 655.67 €	3 500.00 €
624200 DEPLAC.ADMINISTRATEURS ASBL	685.20 €	1 000.00 €
D.3. Amortissements et réductions de valeur	30 541.74 €	40 750.00 €
630000 DOT.AMORTISSEMENT MAT.ATELIER	788.98 €	750.00 €
630100 DOT.AMORT.MAT.EXPERIMENTATION	4 215.52 €	10 000.00 €
630200 DOT.AMORT.MATERIEL LABORATOIRE	3 860.06 €	4 500.00 €
630400 DOT.AMORT.MAT.BUREAU ET INFOR.	1 804.72 €	3 000.00 €
630500 DOT.AMORT.MAT.ROULANT	14 679.78 €	17 500.00 €
630600 DOT.AMORT.MACHINES	5 192.68 €	5 000.00 €
D.4. Autres charges d'exploitations (Taxes circul.)	2 070.59 €	2 250.00 €
E. CHARGES FINANCIERES	88.71 €	100.00 €
F. IMPOTS	749.34 €	650.00 €

Valeurs EUR	RESULTAT 2005	BUDGET 2006
A. PRODUIT D'EXPLOITATION		
A.1. Chiffre d'affaire	91 408.65 €	95 750.00 €
700040 PRIME COMPENSA T.CUL TURABLES	2 155.12 €	2 000.00 €
705010 PRESTASERVICE ENCADRE.CULTURE	2 618.80 €	2 500.00 €
705020 COTISATIONS DES MEMBRES	2 009.15 €	2 000.00 €
705030 PRESTA. SERVICE DIVERS MEMBRES	926.52 €	750.00 €
705120 PREST. ESSAIS PROPRES CEREALES	5 633.00 €	10 000.00 €
705130 PREST. ESSAIS PROPRES MAIS	10 578.68 €	10 500.00 €
705140 PREST. ESSAIS PROPRES PRAIRIES	4 359.36 €	4 500.00 €
705150 PREST. ESSAIS PROPRES DIVERS	10 782.50 €	10 000.00 €
705210 PREST.ESSAIS TIERS CEREALES	11 865.00 €	15 000.00 €
705220 PREST. ESSAIS TIERS MAIS	16 711.01 €	17 500.00 €
705230 PREST. ESSAIS TIERS PRAIRIES	12 089.79 €	10 000.00 €
705240 PREST. ESSAIS TIERS DIVERS	4 500.00 €	7 500.00 €
705310 PREST. DIVERS (EXPERT.,CONSULT)	5 514.52 €	2 000.00 €
705330 LOCATION DE MATERIEL	1 665.20 €	1 500.00 €
A.2. Autres produits d'exploitation	52 786.70 €	50 000.00 €
740010 SUBSIDE PROVINCIAL	50 000.00 €	50 000.00 €
749100 INDEMNITES ASSURANCE RECUES	2 536.70 €	0.00 €
749200 REMB.FRAIS DIVERS	250.00 €	0.00 €
B. PRODUITS FINANCIERS	5 010.24 €	4 000.00 €
C. PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 068.90 €	0.00 €
G. BENEFICES DE L'EXERCICE	36 286.46 €	7 870.00 €

Annexe 1 I : RAPPORT D'EXECUTION RELATIF A L'EXERCICE 2005

I. Rappel des missions confiées par la Province à l'association (article 6 du contrat de gestion)

En conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature en cours, l'association remplit les tâches de service public telles qu'elles lui ont été confiées et définies par la Province. L'article 6 du contrat de gestion a pour objet de préciser la mission confiée par la Province à l'association concernée et de définir précisément les tâches minimales qu'implique la mission de service public lui conférée.

C'est ainsi qu'elle mettra en œuvre tous les moyens nécessaires afin de développer une activité dans le domaine des productions végétales qui s'articulera autour des trois axes suivants :

- **L'expérimentation de nouveaux produits et de nouvelles techniques**
- **La communication des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourniture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations**
- **La guidance technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège.**

L'association poursuivra ses objectifs dans les matières susvisées relevant de l'intérêt provincial, tel que défini à l'article 32 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, de manière complémentaire et non concurrente avec l'action régionale et celle des communes.

Les actions menées par l'association s'inscrivent dans la perspective de la rencontre d'un besoin spécifique d'intérêt public qui ne peut être utilement satisfait, par l'accomplissement de prestations de services facilement accessibles aux acteurs intéressés du secteur visé, que par la collaboration de l'autorité publique provinciale avec le secteur associatif et les partenaires ressortissant au domaine concerné.

II. Rappel des indicateurs d'exécution de tâches confiées à l'association (annexe 1 du contrat de gestion)

1. INDICATEURS QUALITATIFS

Créée il y a presque 40 ans, l'asbl Centre Herbager de Promotion Technique et Economique (C.H.P.T.E.) est, au départ, un centre spécialisé dans l'étude et la mise en pratique de produits et techniques destinés à l'agriculture.

Cette activité traditionnelle du CHPTE s'articule autour de trois axes :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques
- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourniture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) par le biais d'articles de presse, de brochures techniques, de conférences, ...et via la participation à diverses formations

- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège.

Le contexte social, technique et économique du monde agricole, en perpétuelle évolution (la Politique Agricole Commune ne cesse d'être revue par les décideurs politiques européens), impose une constante réactualisation des conseils de management des exploitations agricoles.

Grâce à l'aide en moyens humains et financiers mis à sa disposition par la Province de Liège, l'équipe du CHPTE trouve chaque année, le dynamisme et la créativité nécessaires à la réalisation d'un **programme de travail fréquemment réactualisé**.

Pour les Services agricoles de la Province de Liège, les activités du CHPTE doivent répondre aux sollicitations des agriculteurs tout en rencontrant les préoccupations des industries de l'agroalimentaire implantées en Province de Liège. C'est ainsi que le CHPTE collabore notamment avec le service agronomique d'ORAFTI, leader mondial dans la transformation de la chicorées à inuline, situé à OREYE.

Les missions du CHPTE ne s'arrêtent pas là. En effet, conscients de l'impérieuse nécessité de réconcilier le citoyen avec son agriculture, les Services agricoles de la Province de Liège ont demandé au CHPTE de s'intéresser de très près à toutes les techniques susceptibles de rendre **agriculture et environnement d'avantages compatibles** en général **et à la qualité de l'eau** en particulier.

C'est ainsi que depuis le début des années '90, le CHPTE consacre une partie de ses activités à la **problématique nitrate en agriculture** notamment en visant une meilleure valorisation des effluents d'élevage, en améliorant la gestion des intercultures, ou encore en limitant l'utilisation des engrais azotés minéraux dans les prairies de la région herbagère liégeoise notamment en stimulant la fixation symbiotique de l'azote atmosphérique par les légumineuses prairiales.

Réduire la pression des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement fait également partie des préoccupations majeures du CHPTE. Ces dernières années plusieurs expérimentations ont été mises en place afin de rechercher des alternatives à l'utilisation de l'atrazine pour le désherbage de la culture de maïs ou encore d'optimiser l'utilisation des fongicides en culture de froment.

En outre, le CHPTE participe activement à différents réseaux d'avertissement en vue de favoriser les méthodes de **lutte intégrée** et de limiter l'usage des produits de lutte contre les principaux ravageurs et maladies cryptogamiques dommageables aux cultures de céréales, de betteraves, de chicorées et de maïs.

Le C.H.P.T.E. est ponctuellement appelé à collaborer activement à des manifestations d'envergure ayant pour but **la promotion de l'image de marque de l'agriculture** en étant un partenaire actif de certaines opérations Agricharme organisées par les Services agricoles.

2. INDICATEURS QUANTITATIFS

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques :
en culture de maïs : minimum 1000 micro parcelles et min. 2 sites d'essais
en céréales : minimum 500 micro parcelles et min. 2 sites d'essais
en prairie : minimum 250 micro parcelles et min. 1 site d'essais
en culture de chicorées : minimum 50 parcelles et min. 1 site d'essais
agriculture et environnement : minimum 100 parcelles et min. 1 site d'essais
- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourmiture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...) :
Minimum 5 communiqués de presse et diffusion d'au moins 2 brochures techniques par an,
Minimum 10 heures de formation ou de conférence.
- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège : Minimum 50 membres ou adhérents bénéficiant d'un encadrement technique

II. Etat des indicateurs quantitatifs d'exécution de tâches confiées à l'association en 2005

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques :

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisé</u>
en culture de maïs	minimum 1000 micro parcelles et min. 2 sites d'essais	2940 micro parcelles et 11 sites d'essais
En céréales :	minimum 500 micro parcelles et min. 2 sites d'essais	1392 micro parcelles et 2 sites d'essais
en prairie :	minimum 250 micro parcelles et min. 2 site d'essais	428 micro parcelles et 2 sites d'essais
En culture de chicorées :	minimum 50 parcelles et min. 1 site d'essais	52 parcelles et 1 site d'essais
agriculture et environnement :	minimum 100 parcelles et min. 1 site d'essais	232 parcelles et 3 sites d'essais

- **La communication** des résultats auprès des hommes de la filière:

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisé</u>
communiqués de presse	minimum 5	9 communiqués
brochures techniques	minimum 2	3 brochures
formation ou de conférence	minimum 10 heures	35 heures

- **La guidance** technique individualisée ou collective d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège : Minimum 50 membres ou adhérents bénéficiant d'un encadrement technique

<u>Tâches</u>	<u>Prévus</u>	<u>Réalisé</u>
Guidance	minimum 50 agriculteurs bénéficiant d'un encadrement technique	192 agriculteurs dont 22 bénéficiant d'un encadrement individualisé

Annexe 1 K : NOTE EXPOSANT LES ACTIVITES ET PROJETS PREVUS POUR 2006

I. Extrait du PV de l'Assemblée générale statutaire de l'association du 28 mars 2006

2.2.) Examen d'un projet de programme de travail pour '06.

2.2.1.) Céréales

*TINLOT : 2 essais variétaux en froment (var. fourragères et var. panifiables)
1 essai observation maladie dans le cadre du CéPiCOP
2 essais de fertilisation foliaire*

*WAREMME S3: 1 essai observation maladie en escourgeon dans le cadre du
CéPiCOP*

*WAREMME S4 : 2 essais variétaux en froment (var. fourragères et var. panifiables)
1 essai observation maladie en froment dans le cadre du CéPiCOP
1 essai fumure dans le cadre du CéPiCOP
1 essai « réduction d'intrants » dans le cadre du CéPiCOP*

*BERLOZ : 1 essai fongicide
2 essais de fertilisation foliaire*

Essais variétaux privés avec la société PHILIP SEEDS

2.2.2.) En Maïs

- *Essais variétaux à BOMBAYE, LES WALEFFES, ELLEMELLES et SPRIMONT en Ensilage à EBEN-EMAEL en M.G.*
- *Essais variétaux privés : pour les sociétés CAUSSADES, BARENBRUG, JORION, PHILIP SEEDS et EURALIS.*
- *Essais phytotechniques dans le cadre du Centre Pilote Maïs : 1 essai de lutte contre les adventices à AMAY*
- *Essai gestion de l'interculture (VILLERS-L'EVEQUE) dans le cadre du Centre Pilote Maïs*
- *Essai « culture du maïs en zone froide » à ST-VITH, en collaboration avec le CIPF et AGRA-OST*
- *Essai « Fumure starter » à ST-VITH et SPRIMONT*

2.2.3.) En Prairie

- *1 essai variétal R.G.H, R.G.I. et trèfle violet en prairie de fauche à WAREMME*
- *1 essai R.G.A. en prairie de fauche à DOLEMBREUX + 1 essai variétal privé JORION + 1 essai « Fumure starter » privé pour SAPEC + 1 essai « Fertilisation foliaire » privé pour TIMAC*

2.2.4.) Essai Gestion de l'Interculture.

Déjà installés :

- *Gestion de la rotation à WAREMME S3 dans le cadre du GIS en collaboration avec l'INRA de REIMS*
- *Etude de l'évolution microbiologique du sol à WAREMME S3 en collaboration avec l'ESITPA de ROUEN en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie*

2.2.5.) En chicorées à inuline

- Essai « Mode de semis » en collaboration avec ORAFTI à WAREMME
- Essai « Montaison » en collaboration avec ORAFTI et CABC à WAREMME
- Essai « Herbicides » en collaboration avec ORAFTI et CABC à BATSHEERS

2.2.6) Collaboration avec les Centres Pilotes, les SAP, Céréales + et le CEFA de Waremmes

2.2.6.1.) Maïs (Centre Pilote Maïs)

- un service "estimation date de récolte"
- étude de la valeur alimentaire des hybrides de maïs ensilage
- réseau avertissement pucerons

2.2.6.2.) (CéPiCOP)

- Réseau avertissement ravageurs-maladies-suivi phytotechnique

2.2.6.3.) (FM)

- Encadrements des producteurs d'herbe

2.2.6.4.) (CABC)

- réseau d'avertissement ravageurs-maladies de la betterave sucrière
- réseau d'avertissement ravageurs-maladies de la chicorée

Le projet de programme de travail pour 2006 est approuvé à l'unanimité par l'AG.

annexe 1 L : extrait de la situation administrative

3.1. A.S.B.L. CENTRE HERBAGER DE PROMOTION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE (C.H.P.T.E.)

157, route du Canada, 4910 -La Reid
Tél. 087/21.05.29 – fax. 087/37.69.60
E-mail : luc.ruelle@prov-liege.be
Internet : www.chpte.be

3.1.1. Bref historique.

1961 : Réunion du C.E.T.A. d'Aubel et de celui de Verviers.

Préoccupation : assurer la promotion des cultures fourragères en Région Herbagère Liégeoise au travers d'un centre de réflexion baptisé Centre Herbager de Promotion Technique et Economique (C.H.P.T.E.), attaché à l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid.

1966 : Le C.H.P.T.E. se constitue en A.S.B.L.

1978 : D'une fédération de C.E.T.A. (Aubel, Basse-Bodeux, Harzé, Lierneux, Theux et Verviers) qu'il était, le C.H.P.T.E. devient un centre d'expérimentation et de vulgarisation des cultures fourragères.

1984 : Le C.H.P.T.E. étend ses activités à tout le territoire de la Province de Liège et ouvre son conseil d'administration à des représentants du Condroz et de la Hesbaye.

1990 : Le C.H.P.T.E. sort de son créneau "cultures fourragères" pour consacrer une partie de ses moyens à des "cultures industrielles" et surtout pour aborder la problématique "Nitrates en agriculture".

1994 : Le C.H.P.T.E., répondant ainsi aux souhaits d'agriculteurs hesbignons optant pour la jachère énergétique, entreprend des essais portant sur la phytotechnie du colza d'hiver.

1995 : Le C.H.P.T.E. entreprend des essais portant sur la réduction des intrants en culture de céréales, de maïs et de prairies, en vue d'aider les agriculteurs à s'adapter au contexte économique et environnemental.

1996 : Le Ministère fédéral des classes moyennes et de l'agriculture crée les « Centres Agricoles », qui adoptent le statut d'asbl. Le C.H.P.T.E. cogère le Centre Agricole Maïs, il participe activement aux travaux du Centre Agricole « Céréales » (CADCO asbl) et « Prairies/Betteraves Fourragères » (Fourrages Mieux asbl) et est associé aux travaux du Centre Agricole betteraves et chicorées (CACB asbl). De par ce fait une partie des activités du CHPTE sont intégrées aux travaux de recherche et de vulgarisation de l'ensemble des autres partenaires du pays ou de la région wallonne.

Le C.H.P.T.E. devient en terme de collecte et de diffusion d'informations et d'expérimentation l'interlocuteur privilégié des Centres Agricoles en région liégeoise.

1997 : Le C.H.P.T.E. entreprend des travaux visant à développer des outils de production des céréales et du maïs compatibles avec le cahier des charges de l'agriculture biologique et conformes aux mesures agro-environnementales

1998 : Le C.H.P.T.E., en collaboration étroite avec la recherche agronomique participe activement à la mise en place en Province de Liège, de 11 réseaux d'observation de la présence de ravageurs, maladies et parasites divers en culture de céréales, de betteraves, de chicorées à inuline et de maïs. Corollairement, le C.H.P.T.E. crée en Province de Liège, un service « d'avertissement » dans le cadre de sa politique de développement de la lutte intégrée.

3.1.2. Structure générale du Centre.

Dénomination et coordonnées

Centre Herbager de Promotion Technique et Economique (C.H.P.T.E.)

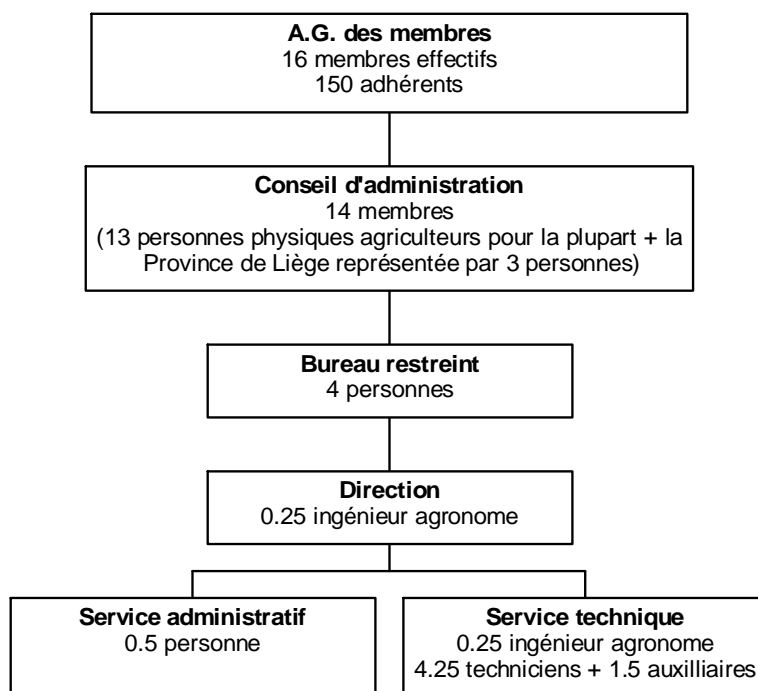
Association Sans But Lucratif

157, route du Canada, 4910 - La Reid

Tél. 087/21.05.29 Fax 087/37.69.60.

e-mail : chpte@skynet.be

Organigramme



3.1.3. RAPPORT DE GESTION DU 01/07/05 au 30/06/06

Aspect relevant du personnel

0.5 x Ingénieur Agronome

0.5 x Technicien agricole en chef

4.25 x Techniciens agricoles (dont 2.0 hors budget provincial)

0.5 x Commis-dactylographe mi-temps (hors budget provincial)

1.0 x Ouvrier agricole

0.5 x auxiliaire technique (hors budget provincial)

Aspect relevant de la gestion matérielle

Le siège administratif C.H.P.T.E. est sis dans les bâtiments de l'I.P.E.A. de La Reid. Certains travaux de laboratoire y sont également réalisés.

Les Services Agricoles de la Province basés à Waremme héberge l'équipe technique du C.H.P.T.E. et tout son parc de machines hautement spécialisées.

Le C.H.P.T.E. a géré en 2005, 16 sites d'expérimentation en Province de Liège.

Rapport sur l'activité.

En 2005, les techniciens du C.H.P.T.E. ont mis en place et suivi 16 stations d'expérimentations réparties sur l'ensemble du territoire provincial représentant 5044 parcelles d'essais qui se répartissent entre les différentes activités comme suit :

- Maïs : 58 % des parcelles installées en 2004,
- Céréales : 27 %
- Prairies : 9 %
- Chicorées à inuline : 1 %
- Environnement : 5 %

L'équipe technique a également "encadré" environs 229 ha de cultures fourragères.

Parmi les autres activités, retenons l'organisation ou la participation à des journées d'études et autres conférences, rencontres scientifiques et techniques, l'animation de réunions de C.E.T.A. et de cours postsecondaires d'agriculture, l'organisation de visites d'essais, la rédaction d'articles de presse et la diffusion de notes ou brochures techniques. Ainsi que la participation à plusieurs opérations « Agricharme » destinées aux enfants, organisées par les Services Agricoles Provinciaux ou par l'asbl « Environnement et Progrès ».

Lignes directrices du programme des activités futures

Pour l'avenir, les activités du C.H.P.T.E. seront orientées vers les thèmes suivants :

- meilleure compatibilité entre agriculture et environnement, notamment dans le cadre de la problématique « nitrates », de la valorisation des effluents d'élevage, de la réduction de l'usage des pesticides, de la promotion technique des mesures agro-environnementales,
- aide technique à la reconversion des activités agricoles classiques vers l'agriculture biologique ou durable,
- aide technique à l'obtention de diverses primes et notamment des primes agro-environnementales,
- aide technique en vue d'adapter les méthodes culturales classiques au contexte économique fixé par la politique agro-économique européenne ou environnementale,
- meilleure concertation des activités expérimentales et de vulgarisation avec les autres partenaires wallons, nationaux ou internationaux du secteur, dans le cadre des collaborations développées avec les Centres Pilotes de la Région wallonne, le Comité régional « Phyto », Nitrawal, le G.I.S. (Groupement d'Intérêt Scientifique) franco-belge sur la valorisation des matières organiques, du CEDAPA des Côtes d'Armor, ...
- développement des activités de collectes et de diffusion de l'information aux agriculteurs de notre Province, notamment en vue de favoriser la lutte intégrée (service FAX).
- participation à diverses manifestations, du type « opérations AGRICHARME » ciblant le grand public et les jeunes. Le but de telles manifestations, dans la lignée de ce qui s'est fait à Hannut en 2000 et à Amay en 2002, est de redorer l'image de marque de l'agriculture et d'apporter une information vulgarisée et objective sur notre agriculture et l'alimentation qu'elle produit.

ANNEXE 1B : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADM. ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Personne morale	Titre	N° Entreprise si PM ou N° national si PP	Forme juridique si PM /Civilité si PP	Nom du représentant si PM/Nom du membre si PP	adresse du siège social si PM/adresse du domicile si PP	Date In
	Trésorier	290804 223-31	Monsieur	PUTTERS Léonard	Vogelsang, 34 4852 HOMBORG	15/05/1967
	Président et Adm. délégué à la représentation	370109 285-35	Monsieur	COLLIENNE Paul	Rue Petit Broux, 2 4920 SOUGNE-REMOUCHAMPS	21/12/1978
	Administrateur	411228 073-32	Monsieur	VANDER HEYDEN Alexis	Sart, 42 4880 AUBEL	21/12/1978
	Administrateur	570420 317-17	Monsieur	ALDENHOFF François	Chée Charlemagne, 170 4890 THIMISTER-CLERMONT	9/02/1987
	Administrateur	450511 191-71	Monsieur	LECOMTE Pol	Rue d'Atrin, 20 4560 CLAVIER	9/02/1987
	Administrateur	430106 149-96	Monsieur	NEISSEN Blasius	Aldringen, 49 4790 BURG-REULAND	9/02/1987
	Administrateur	340130 175-34	Monsieur	TAETER Victor	rue de Messitert, 56 4880 AUBEL	9/02/1987
	Administrateur	670426 293-71	Monsieur	DEBLON Pierre	Arbespine, 53 4845 SART	13/12/1990
PROVINCE DE LIEGE	Administrateur	Néant	Institution Publique	Mr Julien MESTREZ (470822 155-34 Mme Francine REMACLE (NN 510128 314-21) Mr George FANIEL (NN 450623 007-96)	Place St-Lambert, 18A 4000 LIEGE	23/03/1995
	Administrateur	700920 161-93	Monsieur	RIXHON Gérard	Rue au clocher, 14 4190 FERRIERES	23/03/1995
	Secr. adm. Délégué à la gest. et à la représent.	620322 243-32	Monsieur	RUELLE Luc	Rue Sart aux Fraises, 42 4031 ANGLEUR	23/03/1995
	Administrateur	630424 265-75	Monsieur	PIRON Daniel	Rue de l'église, 13 4607 BOMBAYE	10/03/1998
	Vice-Président	520818 183-37	Monsieur	DE LIEDEKERKE Bertrand	Rue Oudoumont, 1 4537 VERLAINE	27/03/2001
	Administrateur	560411 357-32	Monsieur	COLYN Joseph	Rue Elvaux, 111 4650 HERVE	25/03/2004
	Membre effectif	400126 201-60	Monsieur	BRAGARD Mathieu	Baudouin thier, 1 4890 CLERMONT	9/02/1987
	Membre effectif	651217 347-10	Monsieur	COLLIENNE Alain	Thier du Hornay, 89 4140 SPRIMONT	10/03/1998

**PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL «CÉRÉALES + »
DOCUMENT 06-07/ 63**

De la tribune, M. Jean-Claude JADOT fait rapport sur ce point au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu en date du 21 décembre 2005 à l'association « CEREALES PLUS » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif « CEREALES PLUS » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

III. Responsables :

- Président : Monsieur ROBERT Benoît
Adresse : rue du bois, 16 bte 1 – 4280 HANNUT
Téléphone : 019/51 31 41
- Secrétaire -Trésorier ; Monsieur Luc RUELLE
Adresse : rue Sart aux Fraises, 42 – 4031 ANGLEUR
Téléphone : 019/69 66 86
- Administrateur à la gestion et à la représentation :
Monsieur Marc VANBERGEN
Adresse : Aux Houx, 15 – 4480 Clermont-sous-Huy
Téléphone : 019/69 66 86

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE. VOIR ANNEXE 1 B

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	0
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	0
Autres - APE	5
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel	10,00 EUR
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	oui
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	0
- adhérents :	17

Actualisation au 30 juin 2006

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	<i>non</i>
Louées (nombre)	<i>non</i>
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<p><u>IPES de Waremme</u> :</p> <p><i>2 bureaux dans l'ancien appartement de l'administrateur d'internat</i></p> <p><u>SPAA à TINLOT</u> :</p> <p><i>Mise en commun des locaux, du matériel et du mobilier de laboratoire nécessaire au fonctionnement de l'association</i></p> <p><u>Institut Malvoz à LIEGE</u> :</p> <p><i>Mise en commun des locaux, du matériel et du mobilier de laboratoire nécessaire au fonctionnement de l'association</i></p>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Voir annexe I C</i>
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>0,00 EUR</i>

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
NEANT				

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	92.400 EUR en 2005 75.000 EUR prévus en 2006	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par la Députation permanente en application de la Loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, les bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir annexe 1 E	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités – annexes 1 C et 1 D	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe (annexe 1 C)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	copie jointe (voir annexe 1 F)	
Rapport relatif à la situation administrative	Copie jointe (voir annexe 1 H)	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	COMPTE BBL :340-0874801-93_DEJA TRANSMIS	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0 EUR
	Région	465.324,64 EUR
	Commune	0 EUR
	Autres	
	Requasud	28.079,56 EUR
	APE Forem	113.455,43 EUR

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : voir annexe 1 J : Budget prévisionnel 2006

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Les moyens nécessaires sont mis en œuvre afin de développer une activité dans le domaine des productions agricoles qui s'articulera autour des axes suivants :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques
- **La vulgarisation** des résultats auprès des utilisateurs de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agro-fourriture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...)
- **L'encadrement** technique individualisé ou collectif d'exploitants agricoles situés pour la plupart en Province de Liège.
- **La promotion** de l'image de marque et de la qualité de l'agriculture et de ses produits
- **La mise en œuvre** de technologies de laboratoire.
- **Le développement** d'outils en matière de traçabilité.

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.

Transmise(s) le 03/04/06

- Nature de la demande: demande des subventions 2006
- Date d'introduction : 03/04/06 – **DP du 27/04/06 PV ACPAS 1-1/21**
- Service provincial contacté: /

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. INDICATEURS QUALITATIFS

Créée en 1987, l'association interprofessionnelle avait pour but initial de promouvoir la qualité des céréales grâce à l'analyse systématique des fournitures par spectrométrie dans le proche infrarouge (N.I.R.).

Depuis 1990, à la demande de la Région wallonne, les activités se sont étendues à tous les domaines qui intéressent le milieu, les pratiques agricoles, la qualité des produits et leur promotion. Les laboratoires concernés en Province de Liège sont la Station Provinciale d'Analyses Agricoles (S.P.A.A.) et les laboratoires de Microbiologie et de Bromatologie et Toxicologie alimentaire de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

Céréales Plus est membre fondateur du Réseau Qualité Sud (Réquasud), A.S.B.L. de la Région Wallonne, qui gère les aspects techniques et scientifiques des laboratoires associés.

Actualisation au 30 juin 2006

L'association bénéficie de l'aide régionale et provinciale. Son fonctionnement est régi par des conventions avec Réquasud (08/06/94) et la Province de Liège (01/02/87 remplacée le 19/06/97).

Les travaux d'analyses relatifs aux filières technologiques (céréales et fourrages), minérales (sols et nitrates) et microbiologie sont réalisés dans le cadre de l'adhésion de l'A.S.B.L. au Réseau Réquasud et portent sur :

Les analyses céréalières

- de routine
- des essais de cultures céréalières

Les analyses fourragères

- de routine des fourrages secs et ensilés
- les expérimentations en maïs
- les expérimentations en prairies

La filière Nitrates

La filière sols

La filière microbiologique

L'analyse des résidus de pesticides et des mycotoxines

De même, les travaux de l'asbl s'étendent aussi dans :

Le programme de gestion durable de l'azote en collaboration avec NITRAWAL

Le projet « ARVA » : établissement d'un réseau de surveillance de la qualité des sols en Wallonie (convention Région wallonne)

L'accréditation des laboratoires.

La promotion de l'agriculture et des produits agricoles.

La problématique de la qualité des produits et de l'environnement : l'association s'investit dans les concepts de cahiers des charges et de traçabilité (Charte PERFECT et AGRITRACE).

2. INDICATEURS QUANTITATIFS (EVOLUTION : VOIR ANNEXE 1 I)

EN MATIERE DE LABORATOIRES D'ANALYSES, L'ASBL S'ENGAGE A EFFECTUER POUR LE COMPTE DE SES CLIENTS OU A LA DEMANDE DE SES PARTENAIRES OU DE L'AUTORITE PROVINCIALE, DES ANALYSES DANS LES DOMAINES SUIVANTS ET CE, DANS LE CADRE DU RESEAU REQUASUD :

- ANALYSES DE TERRE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN CONSEIL DE FUMURE ADAPTE AUX CULTURES : AU MOINS 5.000 ANALYSES PAR AN ;
- ANALYSES DE NITRATES EN CE, Y COMPRIS LES TRAVAUX DE NITRAWAL : AU MOINS 2.000 ANALYSES PAR AN ;
- ANALYSES DE CEREALES : AU MOINS 300 ANALYSES PAR AN
- ANALYSES DE FOURRAGES : AU MOINS 1.000 ANALYSES PAR AN ;
- ANALYSES MICROBIOLOGIQUES : AU MOINS 5 ANALYSES PAR AN.

EN OUTRE, ELLE S'ENGAGE A DONNER LES MOYENS DE FORMATION A SON PERSONNEL EN VUE DE L'ACCREDITATION DE CERTAINES FILIERES D'ANALYSES.

EN MATIERE DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE ET DES PRODUITS AGRICOLES, L'ASBL S'ENGAGE A EFFECTUER :

- LA CONCRETISATION D'OPERATION « AGRICHARME » A DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES ENFANTS : AU MOINS 5 OPERATIONS PAR AN ;
- L' ENCADREMENT DES PRODUCTEURS DANS LE CADRE DES CHARTES DE COLLABORATION ET D'AMITIES DE LA PROVINCE DE LIEGE : AU MINIMUM 5 PRODUCTEURS ENCADRES;
- LA MISE EN EVIDENCE DES PRODUITS LIEGEOIS DANS LES FOIRES ET EXPOSITIONS AUXQUELLES PARTICIPENT LES SERVICES AGRICOLES : PARTICIPATION A AU MOINS 2 FOIRES PAR AN.

EN MATIERE DE PARTENARIATS, L'ASBL S'ENGAGE A :

- ASSURER LE SUIVI DE DEMANDES EMANANT DE NITRAWAL (ORGANISME CHARGE DE METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE) ET DE SES SATELLITES A SAVOIR : GRENERA (GOUPE DE RECHERCHE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES AZOTEES) ET ECOP (LABORATOIRE D'ECOLOGIE DES PRAIRIES : AU MOINS 150 ANALYSES PAR AN,
- S'INSCRIRE DANS LES ACTIONS ET TRAVAUX REQUASUD : AU MOINS 5 RING-TESTS INTERLABORATOIRES PAR AN,
- PARTICIPER A TOUTE CONVENTION PORTANT SUR LA QUALITE DES PRODUITS ET/OU DES SOLS,
- PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE LA TRAÇABILITE VEGETALE : MINIMUM 35 AGRICULTEURS PAR AN.

3. ELEMENTS DE REFERENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.

a) RAPPORT D'ACTIVITES

b) COMPTES ET BILAN OU LE SCHEMA MINIMUM NORMALISE DU LIVRE COMPTABLE FIXE A L'ANNEXE A A L'ARRETE ROYAL DU 26/6/03 AINSI QUE L'ETAT DU PATRIMOINE ET LES DROITS ET ENGAGEMENTS

VII. Annexes jointes

- INVENTAIRE DU DOSSIER (EN ANNEXE A)

SIGNATURE(S) :
MARC VANBERGEN
DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE OU A LA REPRESENTATION.

Actualisation au 30 juin 2006

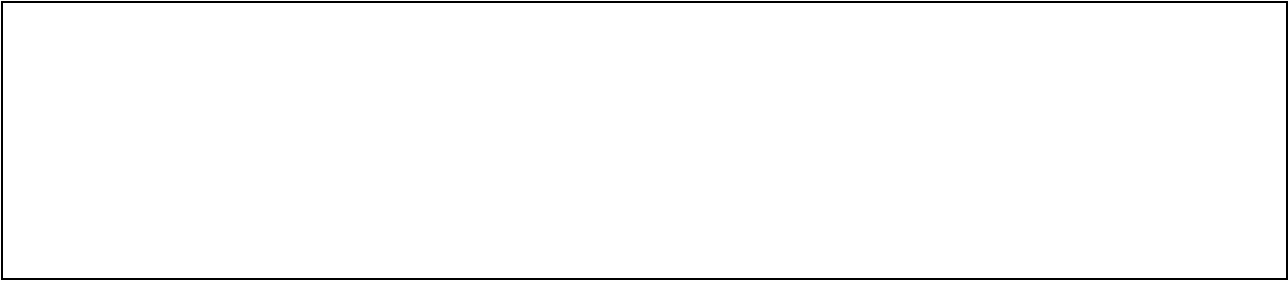
APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).

L'ASBL CEREALES PLUS A PARFAITEMENT REMPLI SON CONTRAT DE PARTENARIAT 205.

CEPENDANT, UNE ACTUALISATION EST NECESSAIRE AU NIVEAU DE L'ENCADREMENT DES PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE LA CHARTE D'AMITIES ET DE COLLABORATION AVEC LES COTES D'ARMOR. CE PROJET N' EXISTERA PLUS EN 2006.

LE DIRECTEUR GENERAL,

R. BERNAERDT



SIGNATURES DES CHEF DE SECTEUR COMPETENT ET RESPONSABLE DU SERVICE CENTRAL :

DATE : / /

ANNEXE 1 A : INVENTAIRE DES ANNEXES JOINTES AU DOSSIER

ANNEXE 1 A : INVENTAIRE DU DOSSIER

ANNEXE 1 B : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ANNEXE 1 C: COMPTES ANNUELS INTERNES DE L'ASBL CEREALES PLUS AU 31/12/2005

ANNEXE 1 D : RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ASBL CEREALES PLUS

ANNEXE 1 E : JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS OCTROYEES

ANNEXE 1 F : APPROBATION DES COMPTES PAR L'AG :

ANNEXE 1 G : RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

ANNEXE 1 H : RAPPORT RELATIF A LA SITUATION ADMINISTRATIVE

ANNEXE 1 I : RAPPORT D'EXECUTION RELATIF A L'EXERCICE 2005

ANNEXE 1 J : BUDGET PREVISIONNEL 2006 DE L'ASBL CEREALES PLUS

ANNEXE 1 K : MODIFICATIONS AU 30/03 DE STATUTS DE L'ASBL

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1 B : LISTE DES MEMBRES DE L'ASBL CEREALES PLUS

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1 C : COMPTES ANNUELS INTERNE DE L'ASBL CEREALES PLUS

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1 D : RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ASBL CEREALES PLUS

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1 E : JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS OCTROYEES.

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1 F : APPROBATION DE COMPTES PAR L'AG.

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1 G : RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES.

ANNEXE 1 H : RAPPORT RELATIF A LA SITUATION ADMINISTRATIVE

CEREALES PLUS A.S.B.L.

rue de Huy, 123, 4300 WAREMME

Tél. : 019/69.66.79 - Fax. : 019/69.66.99

Station Provinciale d'Analyses Agricoles, rue de Dinant, 110, 4557-Tinlot

Tél. 085/27.86.10 – Fax : 085/51.26.66

Institut Provincial E. Malvoz, quai du Barbou, 4, 4020-Liège

Tél. 04/344.77.11 – Fax :04/344.77.02

Internet : www.cerealesplus.be

1. PRELEMINAIRES

L'Association interprofessionnelle Céréales Plus a été créée en 1987 pour entreprendre toutes les activités susceptibles de favoriser le développement de productions agricoles de qualité.

Le fonctionnement de l'A.S.B.L. est régi par deux types de convention: l'une, signée le 28 juin 1999 avec la Région Wallonne et l'ASBL Réquasud, précise les modalités techniques et déontologiques et fixe le cadre budgétaire; la seconde en date 1 février 1987, remplacée par celle du 19 juin 1997, fixe les rapports entre l'Association interprofessionnelle et la Province de Liège.

Ainsi les travaux d'analyse relatifs aux filières technologiques (céréales, fourrages, aliments composés), minérales (sols et nitrates) et microbiologique, présentés dans ce rapport, ont été effectués dans le cadre de l'adhésion de l'A.S.B.L. interprofessionnelle Céréales Plus au Réseau Réquasud de la Région wallonne. Les laboratoires concernés sont ceux de la Province de Liège, à savoir : la Station Provinciale d'Analyses Agricoles (S.P.A.A.) à Tinlot et l'Institut Provincial Ernest Malvoz à Liège.

Actualisation au 30 juin 2006

Dans tous les domaines de la production agricole et alimentaire, y compris le secteur céréalier, les concepts de qualité et de traçabilité ne cessent de s'imposer. En effet, les normes sanitaires et toxicologiques prennent une importance primordiale même si la qualité technologique reste fondamentale pour la commercialisation des lots.

2.1. La moisson 2005 à Céréales Plus.

La moisson 2005 n'a pas bénéficié de conditions climatiques très favorables en raison d'une température en général faible et de nombreuses périodes pluvieuses. Le poids à l'hectolitre en a subi les conséquences surtout à partir du 10 août.

Les premières réceptions ont été enregistrées le 4 août pour le colza et les dernières le 2 septembre. A part quelques échantillons reçus le 4 août, la réception de froment a réellement commencé le 11 août. Hormis les essais du C.H.P.T.E., 235 froments, 85 colzas, 1 orge brassicole, un escourgeon et un seigle ont été analysés au cours de cette période.

2.2. Les analyses céréalières de routine en 2005.

Quatre contrôles circulaires inter-laboratoires ont nécessités 194 mesures. Sur un ensemble de 36 variétés différentes de céréales identifiées (dont 86% de moins de 20 échantillons), 8 ont fait l'objet de calibrages donnant lieu à 150 mesures.

2.3. L'analyse des essais de cultures céréalières.

Dans le cadre de ses essais variétaux de froment panifiable, le C.H.P.T.E. a confié l'analyse de 222 échantillons au laboratoire. Ce matériel est issu des variétés testées sur des parcelles implantées à Waremme et Tinlot.

3. LES ANALYSES FOURRAGERES.

3.1. L'analyse de routine des fourrages secs et ensilés.

En dehors des travaux demandés par le C.H.P.T.E., 1.709 échantillons ont été réceptionnés dont 870 fourrages secs et 839 ensilages sur lesquels, en plus des mesures effectuées sur les fourrages secs, les paramètres de conservation ont été mesurés.

Quatre contrôles circulaires inter-laboratoires, organisés par Requasud ont nécessité 148 mesures.

3.2. Les expérimentations en maïs.

Le C.H.P.T.E. a confié au laboratoire 952 échantillons de maïs plantes entières provenance de ses parcelles d'essais

3.3. Les expérimentations en prairies.

Le C.H.P.T.E. a soumis à analyse 1.232 échantillons provenant de ses essais relatifs à la valeur nutritive des herbes de prairies.

4. LA FILIERE NITRATES.

Actualisation au 30 juin 2006

1.648 profils pour un total de 3.725 horizons de sols ont été analysés et sur lesquels 8.418 mesures ont été effectuées. 1.374 horizons provenaient d'agriculteurs et 2.351 concernaient des groupements d'intérêt agricole notamment Nitrawal et les cultures maraîchères impliquées dans le programme de la Charte Perfect

Trois contrôles circulaires inter-laboratoires organisés par Requasud ont nécessité 124 mesures.

5. LA FILIERE SOLS.

Les dosages de P, K, Na, Ca, Mg et humus, mesures des pH KCl ont été effectués sur 7.191 échantillons, représentant 66.882 mesures.

4 contrôles circulaires inter-laboratoires organisés par Requasud ont nécessité 576 mesures.

15 catégories d'échantillons ont été calibrées donnant lieu à 3.716 mesures .

6. LA FILIERE MICROBIOLOGIQUE

Le laboratoire de Microbiologie de l'Institut Provincial Ernest Malvoz a participé, en 2005, dans le cadre de son intégration à l'A.S.B.L. Céréales Plus, à deux tests circulaires inter-laboratoires organisés par le laboratoire d'encadrement référentiel MBLA de Louvain-La-Neuve. Ces tests évaluent la variabilité intra et inter-laboratoire au sein de la chaîne microbiologique du Réseau.

Le premier test a été réalisé le 13 septembre 2005 sur cinq échantillons de lait : deux des trois échantillons de lait cru et les deux échantillons de lait UHT avaient été artificiellement contaminés.

Le 17 novembre 2005, un second test consistait à dénombrer les levures et les moisissures naturellement présentes dans deux échantillons de farine et deux de bière ainsi que dans six échantillons de jus de pomme artificiellement contaminés. La température d'un échantillon supplémentaire transporté dans les mêmes conditions que les précédents a également été analysée.

Les paramètres suivants furent mesurés : le dénombrement de la flore aérobie mésophile, des staphylocoques dorés, des coliformes totaux des entérobactéries, des levures et moisissures ainsi que la détection de *Listeria monocytogènes* dans 25 gr.

Les analyses ont toutes été réalisées suivant les techniques normalisées habituelles.

7. L'ANALYSE DES RESIDUS DE PESTICIDES ET DES MYCOTOXINES.

Actualisation au 30 juin 2006

En 2005, aucune demande d'analyse n'a été adressée à la section Bromatologie des Laboratoires de l'environnement de l'Institut provincial Ernest Malvoz en ce qui concerne les pesticides et mycotoxines.

L'analyse des pesticides qui avait été accréditée de 2004 à 2005 a été abandonnée vu que BELTEST demande du « vécu » pour maîtriser l'accréditation..

De même, l'analyse accréditée de métaux lourds (Pb ,Cd, Hg...) dans les pois, épinards, haricots et carottes n'a enregistré que 15 échantillons en 2005 et risque de subir le même sort.

8. LA CHARTE PERFECT.

La Charte PERFECT, conçue par le Centre Maraîcher de Hesbaye avec le soutien de la Région wallonne, de la Province de Liège et des industries du secteur agro-alimentaire, a poursuivi son développement auquel a participé Céréales Plus. Une nouvelle version de la Charte PERFECT a été élaborée et les modifications apportées au cahier des charges ont été approuvées par le Comité de Contrôle et d'Orientation (C.C.O.) Cette nouvelle version ne contient plus que des exigences, les points de recommandation ayant été supprimés.

De plus une check-list reprenant l'ensemble des exigences de la Charte PERFECT a été rédigée et le règlement interne adapté au contexte actuel.

Trois groupements de producteurs ont adhéré à la Charte PERFECT : APLIGEER (Association des Producteurs de Légumes Industriels de Geer - Hesbaye Frost) pour l'épinard, le haricot, la carotte et le chou de Bruxelles ; la Coopérative de l'Yerne pour la carotte de Hesbaye, la Société du Terroir de Geer pour la pomme de terre ainsi qu'un producteur individuel AGROGEER pour les pois de conserverie.

Le Centre Maraîcher de Hesbaye a mis en place un système de certification spécifique à chaque groupement de producteurs qui est ensuite validé par un organisme certificateur (PROCERVIQ). Préalablement aux audits externes réalisés par Procerviq, l'ensemble des agriculteurs ainsi que les entrepreneurs de récolte et de pulvérisation ont été soumis à un audit interne par le C.M.H.. et celui-ci a concerné 99 producteurs et 9 entrepreneurs.

Les certificats CHARTE PERFECT ont été délivrés aux trois groupements contrôlés ainsi qu'à AGROGEER.

9. LA TRACABILITE.

Le logiciel « Agri-Trace » permet l'intégration de la notion de traçabilité dans une démarche de recherche de qualité et sa conception offre aussi une liaison avec le secteur de la transformation.

Jusqu'au 31 décembre 2004, ces travaux ont bénéficié d'une subvention régionale.

Comme en 2004, la formation individuelle des utilisateurs fut privilégiée car cette formule, seule, permet de prendre en compte les problèmes spécifiques de chaque exploitation. Elle

Actualisation au 30 juin 2006

s'avère particulièrement efficace pour former les agriculteurs et les amener à surmonter leur appréhension vis-à-vis de l'informatique.

Le Logiciel Agri-Trace est aujourd'hui installé chez 43 producteurs et 5 entreprises se voient équiper de 7 postes.

11. L'ACCREDITATION DES LABORATOIRES.

Dans la perspective de sa mise en conformité à la norme ISO 1705, la procédure d'accréditation du laboratoire d'analyse des Nitrates à la S.P.A.A. sera validée cette année-ci. De même, le «Manuel de Qualité » est rédigé et les procédures tant opérationnelles qu'organisationnelles sont en cours d'élaboration tandis que la transformation et l'aménagement des locaux réservés à cette activité sont en voie d'achèvement.

L'a.s.b.l Requasud assure l'accompagnement logistique de ce développement, notamment dans le chef d'une formation spécifique et suivie.

12. LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE ET DES PRODUITS AGRICOLES.

Les opérations Agricharme.

*Lors du déroulement du programme AGRICHARME (présenté au point 1.2.3),
l'organisation de l'opération à Olne a été confiée à Céréales Plus :*

⇒ Les 4, 5 et 7 mai 2006 à Olne

- Les 4 et 5 mai 2006 :

Réservés aux enfants des écoles primaires de l'entité et de Herstal et découverte de l'exploitation laitière de Monsieur NOTTEBORN

Ateliers didactiques à la ferme : La race Holstein, l'alimentation du bétail, la traite, le trajet du lait, l'utilisation du lait

- Le 7 Mai 2006 : Circuit « Agricharme » Grand public

Accueil à la ferme de Monsieur NOTTEBORN.

Départ de 3 promenades champêtres et didactiques (4 km, 6 km ou 10 km) au cœur des bocages du Pays de Herve, découverte de l'activité agricole et de coins pittoresques autour d'Olne, repas campagnards et concours.

La promotion des produits du terroir.

Dans le cadre la charte de collaboration et d'amitié avec le Département des Côtes d'Armor et de sa politique de promotion des produits du terroir, la Province de Liège a confié à Céréales Plus l'encadrement d'une manifestation à Quintin (France, les 2, 3 et 4 novembre).

A cette occasion, 6 producteurs de notre Province ont pu bénéficier d'un encadrement de qualité pour animer une rue piétonne de Quintin lors du Festival annuel des "Chanteurs de rue".

Annexe 1 I : RAPPORT D'EXECUTION RELATIF A L'EXERCICE 2005

EN MATIERE DE LABORATOIRES D'ANALYSES	PREVUS EN 2005	REALISE S EN 2005
ANALYSES DE TERRE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN CONSEIL DE FUMURE ADAPTE AUX CULTURES	5.000 ANALYSES/ AN	7.191
ANALYSES DE NITRATES EN CE, Y COMPRIS LES TRAVAUX DE NITRAWAL	2.000 ANALYSES/ AN	8.418
ANALYSES DE CEREALES	300 ANALYSES/AN	2.655
ANALYSES DE FOURRAGES	1.000 ANALYSES/AN	3.886
ANALYSES MICROBIOLOGIQUES	5 ANALYSES PAR AN	15

PREVUS EN 2005	REALISE S EN 2005
EN OUTRE, ELLE S'ENGAGE A DONNER LES MOYENS DE FORMATION A SON	FAIT PAR REQUASUD

Actualisation au 30 juin 2006

PERSONNEL EN VUE DE L'ACCREDITATION DE CERTAINES FILIERES D'ANALYSES.	
--	--

EN MATIERE DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE ET DES PRODUITS AGRICILES,	PREVUS EN 2005	REALISE S EN 2005	PERSPECTIVES 2006
OPERATIONS « AGRICHARME » A DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES ENFANTS	5 OPERATIONS PAR AN	7 AMEL, MALMEDY, CLAVIER, WANZE, FAIMES, PAILHE, ANTHISNES	
ENCADREMENT DES PRODUCTEURS DANS LE CADRE DES CHARTES DE COLLABORATION ET D'AMITIES DE LA PROVINCE DE LIEGE	5 PRODUCTEURS ENCADRES	6 PRODUCTEURS ENCADRES DU 2 AU 4 NOVEMBRE 2005 A QUINTIN - COTES D'ARMOR	ACTIVITE SUPPRIMEE EN 2006
MISE EN EVIDENCE DES PRODUITS LIEGEOIS DANS LES FOIRES ET EXPOSITIONS AUXQUELLES PARTICIPENT LES SERVICES AGRICOLES	2 FOIRES PAR AN.	LIBRAMONT BATTICE BRUXELLES (AGRIBEX)	

<u>EN MATIERE DE PARTENARIATS</u>			
SUIVI DE DEMANDES EMANANT DE NITRAWAL ET DE SES SATELLITES	150 ANALYSES PAR AN,	8.418 MESURES	
ACTIONS ET TRAVAUX REQUASUD	5 RING-TESTS INTERLABORATOIRES PAR AN,	13 = 3 : NITRATES 4 : FILIERE SOL 4 : CEREALES 2 : FILIERE MICROBIOLOGIQUE	
PARTICIPER A TOUTE CONVENTION PORTANT SUR LA QUALITE DES PRODUITS ET/OU DES SOLS,		MISE AU POINT NOUVELLE VERSION «CHARTER PERFECT »	
PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT D'OUTILS DE LA TRAÇABILITE VEGETALE	35 AGRICULTEURS PAR AN.	43 AGRICULTEURS 5 ENTREPRISES	

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1 J : BUDGET PREVISIONNEL 2006 DE L'ASBL CEREALES PLUS.

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE K : MODIFICATIONS AU 30/03/06 DES STATUTS DE L'ASBL

**PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL «CENTRE MARAÎCHER DE HESBAYE ».
DOCUMENT 06-07/ 64**

De la tribune, Mme Isabelle STOMMEN fait rapport sur ce point au nom de la 2^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu en date du 21 décembre 2005 à l'association « CENTRE MARAICHER DE HESBAYE » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif « CENTRE MARAICHER DE HESBAYE » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

Responsables :

- Président :Monsieur René BERNAERDT,
Adresse : Rue de Huy, 123 – 4300 Waremme
Téléphone : 019/69 66 86
- Trésorier : Mr Luc RUELLE
Adresse : rue Sart aux Fraises, 42, 4031 ANGLEUR
Téléphone : 019/69 66 86
- Administrateur-Délégué à la gestion journalière : Mr Marc VANBERGEN
Adresse : rue de Huy, 123 – 4300 WAREMME
Téléphone : 019/69 66 86
- Liste des membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale
Voir annexe 1B

Fonctionnement

Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	3,5
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

Cotisations

Existence ou non	Oui
Montant annuel	15 EUR
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	oui
Nombre de membres en ordre de cotisation :	41
- effectifs :	0
- adhérents :	41

Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<i>Dans les locaux des SAP à Waremmes : - une superficie de ± 300 m² dans hangar - une superficie de 40 m² de bureaux - un garage de 50 m²</i>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>(v.annexe 1c)</i>
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>0.00 EUR</i>

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

Rapport d'activités de l'année précédente : voir annexe 1d

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	50.000 EUR en 2005 50.000 EUR accordés pour 2006	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par la députation permanente en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, les bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir annexe 1 ^e	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale et copie jointe des comptes annuels internes de l'asbl CMH au 31/12/2005 (annexe 1c)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale annexe 1g : Rapport des vérificateurs aux comptes)	
Rapport relatif à la situation administrative	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe (voir annexe 1h)	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte Crédit agricole 103-1025332-13	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0.00 EUR
	Région	129.656,03 .00 EUR
	Commune	0.00 EUR
	Autres (=)	0.00 EUR

Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

voir annexe 1j : budget 2006 de l'asbl CMH

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre afin de développer une activité dans le domaine des productions maraîchères qui s'articule autour des trois axes suivants :

- **L'expérimentation** de nouveaux produits et de nouvelles techniques
 - **La vulgarisation** des résultats auprès des utilisateurs de la filière (agriculteurs, techniciens des sociétés de l'agrofourriture, conseillers agricoles, distributeurs, entrepreneurs, ...)
 - **L'encadrement de producteurs ou de groupements de producteurs** situés pour la plupart en Province de Liège.
- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- NEANT

Nature de la demande:

Date d'introduction :

Service provincial contacté:

II. Indicateurs d'exécution des tâches

1. INDICATEURS QUALITATIFS

L'ASBL Centre Maraîcher de Hesbaye est une association qui trouve ses fondements, dès 1981, dans la nécessité d'une diversification maraîchère au sein des exploitations agricoles de Hesbaye. En effet, l'instauration des quotas sucre et lait obligent nos chefs d'exploitation à repenser l'ensemble de leurs spéculations et l'occupation de leurs surfaces de production. A l'heure actuelle, les cultures légumières industrielles occupent quelques 6.000 hectares en Province de Liège.

Les activités du Centre sont multiples. Elles concernent notamment l'expérimentation, l'encadrement des agriculteurs, la vulgarisation, le réseau d'avertissements, la gestion de l'irrigation, le recyclage des eaux usées, l'environnement...

Actualisation au 30 juin 2006

Le C.M.H. est également un précurseur dans le concept de qualité des productions végétales. Le cahier des charges "Charte PERFECT" est issu de ses travaux. Il constitue aujourd'hui une référence dans le domaine de la production contrôlée et inclut les normes du référentiel "Eurep-Gap".

2. INDICATEURS QUANTITATIFS

LE CENTRE MARAICHER DE HESBAYE S'ENGAGE A :

1. REALISER AU MOINS UN RESEAU D'AVERTISSEMENTS DES RAVAGEURS EN CAROTTES ET CHOUX DE BRUXELLES,
 2. DEVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE DANS LES EXPLOITATIONS HESBIGNONNES ORIENTEES DANS LES PRODUCTIONS LEGUMIERES DE PLEIN CHAMPS, UN CAHIER DES CHARGES DE CES PRODUCTIONS DANS AU MOINS 25 EXPLOITATIONS,
 3. REALISER A LA DEMANDE DES SERVICES CULTURES DES PARTENAIRES INDUSTRIELS OU DES AGRICULTEURS, AU MOINS UN ESSAI PHYTO-TECHNIQUE EN CULTURES MARAICHERES,
 4. ASSURER LE SUIVI DES PROBLEMES DE POLLUTION NOTAMMENT PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE SUR AU MOINS 25 PARCELLES,
 5. DONNER LES CONSEILS AUX UTILISATEURS DE SYSTEMES D'IRRIGATION A AU MOINS 25 PRODUCTEURS
3. ELEMENTS DE REFERENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INDICATEURS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS.
- a) RAPPORT D'ACTIVITES
 - b) COMPTES ET BILAN OU LE SCHEMA MINIMUM NORMALISE DU LIVRE COMPTABLE FIXE A L'ANNEXE A A L'ARRETE ROYAL DU 26/6/03 AINSI QUE L'ETAT DU PATRIMOINE ET LES DROITS ET ENGAGEMENTS

III. Annexes jointes (voir annexe 1a)

VOIR ANNEXE 1A

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A WAREMME, LE 30 JUIN 2006

MARC VANBERGEN,

ADMINISTRATEUR DELEGUE A LA GESTION JOURNALIERE

Actualisation au 30 juin 2006

APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE PROVINCIALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).

L'ASBL CMH A PARFAITEMENT REMPLI SES MISSIONS DU CONTRAT DE GESTION EN 2005.

PAS D'ACTUALISATION DEMANDEE POUR 2006.

LE DIRECTEUR GENERAL,

R. BERNAERDT

SIGNATURES DES CHEF DE SECTEUR COMPETENT ET RESPONSABLE DU SERVICE CENTRAL :

DATE : / /

ANNEXE 1A : INVENTAIRE DU DOSSIER

ANNEXE 1A : INVENTAIRE DU DOSSIER

ANNEXE 1B : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADM. ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ANNEXE 1C : COMPTES ANNUELS INTERNE DE L'ASBL CMH AU 31/12/2005

ANNEXE 1D : RAPPORT D'ACTIVITES 2005 DE L'ASBL CMH

ANNEXE 1E : JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS OCTROYEES

ANNEXE 1F : APPROBATION DES COMPTES PAR L'AG

ANNEXE 1G : RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

ANNEXE 1H : RAPPORT RELATIF A LA SITUATION ADMINISTRATIVE

ANNEXE 1I : MODIFICATION AU 30 MARS 2006 DES STATUTS DE L'ASBL CMH

ANNEXE 1J: BUDGET PREVISIONNEL 2006 DE L'ASBL CMH

ANNEXE 1 K : RAPPORT D'EXECUTION RELATIF A L'EXERCICE 2005.

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1B : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADM. ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1c : COMPTES ANNUELS INTERNE DE L'ASBL CMH AU 31/12/2005

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1D : RAPPORT D'ACTIVITES 2005 DE L'ASBL CMH

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1E : JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS OCTROYEES

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1F : APPROBATION DES COMPTES PAR L'AG

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'asbl CMH qui s'est tenue le 30 mars 2006

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1g : RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

ANNEXE 1h : RAPPORT RELATIF A LA SITUATION ADMINISTRATIVE

annexe 1 h : Actualisation 30/06/06 : situation administrative

Le Centre Maraîcher de Hesbaye

Rue de Huy, 123

4300 Waremme

Tél : 019 / 69 66 83 Fax : 019 / 69 66 99

E-mail : benoit.heens@prov-liege.be

Internet : www.cmh.be

L'ASBL Centre Maraîcher de Hesbaye est une association qui trouve ses fondements, dès 1981, dans la nécessité d'une diversification maraîchère au sein des exploitations agricoles de Hesbaye. En effet, l'instauration des quotas sucre et lait obligent nos chefs d'exploitation à repenser l'ensemble de leurs spéculations et l'occupation de leurs surfaces de production. A l'heure actuelle, les cultures légumières industrielles occupent quelques 6.000 hectares en Province de Liège.

Les activités du Centre sont multiples. Elles concernent notamment l'expérimentation, l'encadrement des agriculteurs, la vulgarisation, les réseaux d'avertissements, la gestion de l'irrigation, le recyclage des eaux usées, l'environnement...

Le C.M.H. est également un précurseur dans le concept de qualité des productions végétales. Le cahier des charges "Charte PERFECT" est issu de ses travaux. Il constitue aujourd'hui une référence dans le domaine de la production contrôlée et inclut les normes du référentiel "Eurep-Gap".

1. EXPERIMENTATION

1.1. Les Systèmes d'avertissements

L'agriculture moderne demande une attention particulière au niveau des intrants. C'est ainsi que la réduction des traitements phytosanitaires devient « obligatoire » dans le cadre des chartes de production.

Le CMH s'est attelé à développer des systèmes d'avertissements permettant l'observation des ravageurs et des maladies tout au long de la croissance culturale. Dès que la pression des parasites devient « insupportable », le déclenchement de la lutte chimique est décidé.

Ce suivi continu des cultures permet d'éviter les traitements systématiques. Ces méthodes s'appliquent en matière de :

a) Réseau d'avertissements en choux de Bruxelles :

Dans chacune des trois régions concernées par la production de choux de Bruxelles (Heers, Geer, Gingelom), deux parcelles de référence ont été choisies afin d'y installer les pièges permettant d'évaluer les périodes de vol et l'intensité de la pression des insectes adultes.

Actualisation au 30 juin 2006

- **La mouche du chou (*Delia radicum*)**

Les seuils de traitement ont été dépassés à 2 reprises dans la région de Heers, 5 fois pour la région de Geer et une seule fois dans la région de Gingelom.

- ***La teigne des crucifères (*Plutella xylostella*)***

La pression de la teigne des crucifères a été relativement faible cette saison.

- **Les chenilles**

A trois reprises, les parcelles d'observation ont été attaquées par les chenilles. Différents conseils de traitement ont dès lors été transmis aux producteurs des régions concernées.

- **Les pucerons**

On ne dénombre qu'une seule augmentation de la pression pour les régions de Heers et de Geer début août. Par contre, en septembre, c'est la région de Gingelom qui a été infestée.

- **Maladies et autres dégâts**

Quelques dégâts de limaces ont été remarqué.

Pour les maladies, on peut dire que l'état sanitaire était bon

b) Réseau d'avertissements pour la mouche de la carotte :

Par l'importance des dégâts qu'elle peut occasionner, la mouche de la carotte (*Psila rosae* Fab.) est un des principaux ravageurs de cette culture. S'inscrire dans un projet de protection raisonnée des cultures, exige une surveillance du niveau des populations de cet insecte afin d'éviter les traitements systématiques inutiles.

76 parcelles ont été observées. Cette année, le froid du mois d'avril et la sécheresse des mois de mai et juin sont probablement responsables de la faible présence de ce ravageur.

1.2 Les carabes en culture d'épinard

Les carabes sont des insectes difficiles à éliminer dans le processus industriel de lavage des épinards. Ils constituent la source de nombreuses plaintes de la part des consommateurs. L'évaluation des populations de carabes par piégeage est mise en parallèle avec l'itinéraire cultural et les plaintes.

Les résultats confirment l'influence déterminante du milieu environnant, du climat et des pratiques culturales.

1.3. Les métaux lourds en culture d'épinard

L'épinard est une culture à croissance rapide qui peut prélever beaucoup d'éléments dans le sol : les minéraux nécessaires à sa croissance mais également d'autres éléments comme les métaux lourds qui peuvent s'avérer toxiques en concentration trop importante.

Il paraît important de pouvoir, à terme, identifier les situations à risques et les caractériser.

IV. La corrélation entre les différents critères de caractérisation et l'influence du relief a été étudiée et indique que :

1. les teneurs en plomb et en cadmium ne varient pas dans le sol en fonction du relief
2. une différence significative entre la tige et la feuille d'épinard pour les valeurs de cadmium et de plomb se constate
3. à l'inverse, la teneur en nitrate est plus faible dans la feuille que dans la tige.

1.4. Gestion de la fumure azotée

- **Bilans parcellaires**

Le rendement et la qualité sont, pour les cultures légumières, généralement liés à la fumure azotée. Elle doit être raisonnée car l'excès favorisera l'accumulation de nitrate dans le légume voire le dépassement des normes qualitatives. On calcule la fumure azotée sur base de la différence entre les besoins de la culture et les fournitures du sol.

Les études ont porté sur les cultures suivantes : épinards, fèves des marais, choux de Bruxelles, haricots, choux frisés, cerfeuil, navets et la bette.

- **Expérimentation en haricot destiné au baby-food**

Les normes de commercialisation pour le marché du baby-food sont beaucoup plus strictes que pour le marché traditionnel. Le CMH a mis en place une double expérimentation ayant pour objectif la mise en évidence de l'influence de la fumure et du choix de la variété sur la teneur en nitrate du haricot à la récolte.

L'expérimentation portera sur plusieurs années car les conditions météorologiques et les pratiques culturales influencent les résultats.

L'objectif de ces expérimentations est de mieux cerner l'amplitude des toutes ces variations.

2. QUALITE

2.1. La démarche « Qualité » :

Charte Perfect , normes Eurepgap et logiciel « Agri-trace »

Le consommateur se méfie et réclame de plus en plus de garanties à propos de son alimentation. Il est désormais soucieux de reconnaître en un coup d'œil, une qualité certifiée par un label, un organisme ou une marque reconnus et identifiables par un logo.

Outre cette qualité exigée, le concept de traçabilité d'un produit est entré dans les habitudes de la ménagère.

Or, la mise en place d'un système de qualité associé au concept de traçabilité des productions végétales exige des changements radicaux au sein d'une exploitation agricole.

Le développement d'une traçabilité des denrées alimentaires produites sur le territoire wallon n'a de sens que si elle repose sur un cahier des charges de qualité sérieux et complet, ce à quoi prétend la charte PERFECT développée par le CMH.

Qualité et traçabilité :

La charte PERFECT aide l'agriculteur à pratiquer une agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement et économiquement rentable.

De plus, sa reconnaissance par Eurepgap est un atout pour son développement hors de frontières du territoire wallon.

De plus, le logiciel « Agri-Trace » mis au point par l'asbl Céréales plus est largement utilisé et développé par le CMH car il représente un outil essentiel et particulièrement performant.

En effet, ce logiciel basé sur l'interactivité entre une base de données phytotechniques et un logiciel de gestion des parcelles numérisées, localisées et planifiées par GPS permet l'intégration de la notion de traçabilité dans une démarche de recherche de qualité

En outre, sa conception offre une liaison permanente avec le secteur de la transformation

Le logiciel « Agri-Trace » et le cahier des charges lié à la charte « PERFECT » sont devenus indissociables dans le développement des objectifs de qualité et de traçabilité des productions.

2.2. ENCADREMENT DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS POUR LA CERTIFICATION CHARTE PERFECT ET EUREPGAP

Le CMH vérifie la conformité aux cahiers des charges, réalise les audits internes auprès de tous les membres du groupement et tient un manuel « assurance qualité ».

Le système de certification mis en place par le CMH doit ensuite être validé par un organisme de certification indépendant (Procerviq). C'est alors le groupement qui reçoit la certification.

Toutefois, avant que ne démarre la saison, chaque producteur reçoit le dossier de certification.

Les groupements sont :

- Le groupement des producteurs de carottes de Hesbaye :
Une réunion d'information relative aux nouvelles exigences portant sur la certification a réuni les 27 membres dans les locaux des services agricoles.

Procerviq a validé le système de certification mis en place par le CMH.

- **Le groupement de producteurs de pommes de terre du terroir de Geer (STG)**
- Le groupement Apligeer

Les productions concernées par la certification sont les carottes, les épinards, les haricots et les choux de Bruxelles.

Cette année, la certification concernait 77 producteurs.

2.3 Encadrement des producteurs individuels

Actualisation au 30 juin 2006

Le Centre maraîcher a été contacté pour la mise en place du référentiel Eurepgap pour des producteurs individuels.

- **EGOYERNE**

La certification de cette production d'asperges vertes n'a pas été menée jusqu'à son terme car le producteur ne compte pas renouveler l'expérience dans l'avenir.

- **Agriculteurs bio de l'YERNE**

Le CMH a encadré des agriculteurs produisant des carottes bio pour la coopérative de l'Yerne. Des contacts avec l'organisme d'accréditation Ecocert ont été pris afin d'uniformiser le travail pour les producteurs.

Finalement, l'audit externe a été réalisé par Ecocert, lors de l'accréditation à l'agriculture bio et le certificat a été délivré aux deux producteurs concernés.

- **La ferme du vieux Tilleul**

A la demande de la ferme du vieux Tilleul de Bierwart le CMH a élaboré un dossier de certification pour la production de potirons et panais (analyses des risques pour la production, procédures, documents d'enregistrement, fiches techniques).

Après ces démarches, la mise en place aux normes du référentiel Eurepgap a été effective et la certification a été obtenue pour les productions concernées.

3. Irrigation

3.1. Service conseil en irrigation

32 AGRICULTEURS ONT DEMANDE CONSEIL EN IRRIGATION. CETTE ACTIVITE REPRESENTE LA GESTION DE 1.456 HECTARES POUR 169 PARCELLES DE CULTURES LEGUMIERES

Le C.M.H. traite les informations sur la pluviométrie et les mesures d'évapotranspiration transmises par les agriculteurs et l'a.s.b.l. Pameseb. et établit un calendrier des irrigations hebdomadaire et individuel.

3.2. Réseau de recyclage des eaux usées de Geer .

Le développement du système d'irrigation a permis de limiter les pertes importantes durant les périodes de sécheresse.

Dans le cadre de l'utilisation agricole des produits issus du fonctionnement de la station d'épuration de l'usine de Geer, le Centre Maraîcher assure deux types de services.

Le premier concerne le suivi sanitaire des eaux utilisées en irrigation, sur base des résultats d'analyses de microorganismes pathogènes, le second se rapporte à l'épandage écologique des boues d'épuration et des résidus issus de l'épluchage des carottes par la vapeur.

4. Organisation de producteurs

- **Coopérative de l'Yerne : organisation de producteurs de carottes pour le marché du frais**

Actualisation au 30 juin 2006

Créée en 1991 par quatre agriculteurs, la Coopérative de l'Yerne est spécialisée dans la culture et la commercialisation de carottes pour le marché du frais. Elle répond parfaitement aux attentes du marché: carottes conventionnelles et biologiques, en conditionnements variés. Elle assure l'approvisionnement 12 mois sur 12 grâce à ses capacités frigorifiques. La "Carotte de Hesbaye" est une marque déposée et reconnue EQWALIS confirmant l'adéquation d'un légume à un terroir. L'implantation de la culture de carottes en sol limoneux, pauvre en sable, apporte un taux de matière sèche supérieur dont bénéficie la carotte.

Aujourd'hui, l'Yerne est bien présente en Belgique et très active sur le marché européen. La clientèle est très variée : grandes surfaces, distributeurs, grossistes, collectivités. Les chiffres d'exportations sont en croissance et ils atteignent actuellement les 55%.

Le CMH contribue à faire évoluer cette société vers une organisation de producteurs de carottes pour le marché du frais conformément au règlement (CE) n°2200/96 du Conseil européen du 28 octobre 1996.

Le CMH a encadré l'Yerne dans ses démarches et dans la modification de ses statuts. Il a également rédigé le programme opérationnel quinquennal 2006-2010 qui encourage le développement d'un mode raisonné de la culture de la carotte.

Il est essentiel de défendre la qualité sanitaire des sols et de l'environnement d'une région aussi fertile que la Hesbaye.

Les objectifs à long terme sont :

- L'ajustement de la production à la demande
- L'accroissement de la qualité des produits
- L'amélioration de la traçabilité
- Le développement de la culture biologique de la carotte

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1 I : Modifications des statuts au 30 mars 2006

Actualisation au 30 juin 2006

ANNEXE 1j : BUDGET PREVISIONNEL 2006 DE L'ASBL CMH

ANNEXE 1 K : RAPPORT D'EVALUATION DE L'EXERCICE 2005

OBJECTIFS	REALISES EN 2005
<p>REALISER AU MOINS UN RESEAU D'AVERTISSEMENTS DES RAVAGEURS EN CAROTTES ET CHOUX DE BRUXELLES,</p>	<p>2 RESEAUX : - MOUCHES DE LA CAROTTE - MOUCHES DES CHOUX DE BRUXELLES</p>
<p>DEVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE DANS LES EXPLOITATIONS HESBIGNONNES ORIENTEES DANS LES PRODUCTIONS LEGUMIERES DE PLEIN CHAMPS, UN CAHIER DES CHARGES DANS AU MOINS 25 EXPLOITATIONS</p>	<p>120 EXPLOITANTS AUDITES (CHARTRE PERFECT) 51 EXPLOITANTS TOTALEMENT EN ORDRE</p>
<p>REALISER A LA DEMANDE DES SERVICES CULTURES DES PARTENAIRES INDUSTRIELS OU DES AGRICULTEURS, AU MOINS UN ESSAI PHYTO-TECHNIQUE EN CULTURES MARAICHERES,</p>	<p>1 ESSAI HARICOTS « BABY FOOD » 1 ESSAI EPINARDS 1 ESSAI CARABES 1 ESSAI METAUX LOURDS</p>
<p>ASSURER LE SUIVI DES PROBLEMES DE POLLUTION NOTAMMENT PAR LES NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE SUR AU MOINS 25 PARCELLES</p>	<p>150 PARCELLES ECHANTILLONNEES</p>
<p>DONNER LES CONSEILS AUX UTILISATEURS DE SYSTEMES D'IRRIGATION A AU MOINS 25 PRODUCTEURS</p>	<p>32 PRODUCTEURS SUIVIS</p>

PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « FERME PROVINCIALE DE LA HAYE ».
DOCUMENT 06-07/ 65

De la tribune, M. Abel DESMIT, suppléant le rapporteur M. Michel LEMMENS, fait rapport sur ce point au nom de la 2^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 8 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu en date du 21 décembre 2005 avec « Ferme Provinciale de la Haye à Jevoumont-Theux » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif « Ferme Provinciale de la Haye à Jevoumont-Theux » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu
en date du 21 décembre 2005
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
FERME PROVINCIALE DE LA HAYE A JEVOUMONT-THEUX*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	FERME PROVINCIALE DE LA HAYE A JEVOUMONT-THEUX A.S.B.L.	
Numéro d'entreprise	0421392249	
Siège social	LA HAYE 9 - 49 10 THEUX	
Adresse(s) d'activité(s)	IDEM	
Date de la création	08-12-1980	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	OUI (régime simplifié)	
Téléphone 087/54 24 24	Fax 087/54 19 74	
Adresse e-mail : holstein@skypro.be	Site internet : www.prov.liege.be/jevoumont	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : oui		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Pierre POLARD Fonction dans l'association :
Administrateur Délégué à la représentation et à la gestion journalière de l'Association
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Julien MESTREZ, Député permanent

Adresse : rue du Verbois 13A – 4000 LIEGE

Téléphone : 04/237 91 81

- Délégué à la Gestion journalière et à la représentation : Pierre POLARD

Adresse : La Haye 9 – 4910 THEUX

Téléphone : 087/54 24 24

Le Conseil d'Administration se compose de 12 personnes morales ou physiques.

L'Assemblée Générale se compose de 13 personnes morales ou physiques

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNEXE 1B**IV. Fonctionnement***1) Personnel de l'asbl*

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1,20
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	2,5
Autres	4 (APE)
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) *Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)*

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	21 ha de superficie fourragère
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Le domaine de la Ferme Provinciale de Jevoumont (26 hectares)
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	0
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	6 435,77 € voir comptes 2005

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
Participation de la Ferme Provinciale aux journées « Fermes ouvertes »	24 & 25 JUN 2006 THEUX	2500	FAIRE CONNAITRE LA FERME	5000 €

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	51 750 € pour 2005 50 000 € prévus pour 2006	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conditions fixées par la Députation permanente en application de la loi du 14 novembre 1983, à savoir : la justification de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, le bilan et comptes, le rapport de gestion ainsi que la situation financière	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir Annexe 1d	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir comptes joints en annexe et rapport d'activités	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Déjà transmise à l'Administration centrale provinciale Copie jointe des comptes annuels internes de l'A.S.B.L. Ferme provinciale de La Haye au 31-12-2005 (Annexe 1e)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Déjà transmise à l'Administration centrale provinciale Copies jointes (Approbation des comptes par l'AG voir Annexe 1f et Rapport du vérificateur aux comptes Annexe 1g)	
Rapport relatif à la situation administrative	Déjà transmise à l'Administration centrale provinciale Copie jointe (voir Annexe 1h)	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Sans objet	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Compte Crédit agricole : 103-1015815-02 Copie jointe du bulletin de versement annulé reprenant le n° et l'adresse complète de l'Association (Annexe 1i)	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0 EUR
	Région	78 813,42 EUR
	Commune	0 EUR
	Autres (= FEDERAL voir comptes p.8)	23 697,24 EUR

BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION
ANNEXE 1i

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir **Annexe 1j** : budget 2006 de l'A.S.B.L. FERME PROVINCIALE DE LA HAYE

Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Les moyens nécessaires seront mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs suivants :

Objectif pédagogique : être une ferme à la disposition de l'enseignement, plus particulièrement, de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

Objectif expérimental : sans nuire à la rentabilité de l'exploitation, l'expérimentation animale : alimentation et génétique (Holstein) se poursuit sans cesse afin de fournir aux éleveurs les techniques de pointe pour améliorer la rentabilité de leur exploitation.

Objectif de vulgarisation : faire connaître les résultats de nos expérimentations et de nos activités constitue une de nos missions importantes.

Par le biais de visites d'agriculteurs, nous avons assuré la diffusion d'informations recueillies par nos travaux.

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande: Néant
- Date d'introduction :
- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Créée depuis près de 25 ans, la Ferme Provinciale de La Haye se veut un centre de référence et d'expérimentation animale ayant pour but, entre autres, de développer la connaissance de la race laitière spécialisée Holstein.

Les moyens nécessaires seront mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs suivants :

Objectif pédagogique : être une ferme à la disposition de l'enseignement, plus particulièrement, de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

Objectif expérimental : sans nuire à la rentabilité de l'exploitation, l'expérimentation animale : alimentation et génétique (Holstein) se poursuit sans cesse afin de fournir aux éleveurs les techniques de pointe pour améliorer la rentabilité de leur exploitation.

Objectif de vulgarisation : faire connaître les résultats de nos expérimentations et de nos activités constitue une de nos missions importantes.

Par le biais de visites d'agriculteurs, nous avons assuré la diffusion d'informations recueillies par nos travaux.

Le contexte social, technique et économique du monde agricole, en perpétuelle évolution (la Politique Agricole Commune ne cesse d'être revue par les décideurs politiques européens), impose une constante réactualisation des conseils de management des exploitations agricoles.

Reprise en 1980, la Ferme Provinciale de Jevoumont bénéficia, dès 1984, d'un quota de production de 150 000 litres de lait qui, grâce aux plans de développement, est passé à 300 000 litres dès la fin des années 80. Cela permettait une gestion difficile du domaine provincial.

Les efforts entrepris les quinze dernières années ont permis de porter le quota de production à 830 000 litres ce qui a permis l'engagement de personnel offrant ainsi un meilleur encadrement pédagogique aux élèves de l'Institut Agronomique de La Reid.

Le troupeau de 230 têtes de bétail Holstein comporte un pourcentage élevé d'animaux issus d'embryons à haute valeur génétique et bénéficie d'une guidance technique compatible avec la formation de nos étudiants (secondaires et bacheliers).

2. Indicateurs quantitatifs

- **Assurer** tous les jours de l'année une guidance parfaite des 200 têtes de bétail Holstein (alimentation, traite, insémination artificielle, soins divers,...) et du domaine provincial.
- **Soutenir** l'encadrement de formation des élèves de l'Institut Agronomique de La Reid. Au moins 500 heures de travaux pratiques par an.
- **Effectuer** au moins une recherche appliquée dans le domaine zootechnique en collaboration avec les élèves (bacheliers) de la Haute Ecole Rennequin Sualem.
- Développer la recherche avec les Universités (Gembloux, Liège,...).

- **Encadrer** le travail de fin d'études d'au moins un bachelier ou un stagiaire belge ou étranger.
- **Vulgariser**, par l'accueil d'au moins 10 professionnels belges ou étrangers et par la publication d'au moins un communiqué de presse ou brochures techniques.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en **Annexe a**)

*FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A THEUX, LE
POUR L'A.S.BL. FERME PROVINCIALE DE LA HAYE,*

PIERRE POLARD,

*2006
POUR LA PROVINCE DE LIEGE,*

*ADMINISTRATEUR DELEGUE A LA
REPRESENTATION ET A LA GESTION JOURNALIERE*

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : / /

ANNEXE 1a : INVENTAIRE DU DOSSIER

ANNEXE 1a : INVENTAIRE DU DOSSIER

ANNEXE 1b : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

ANNEXE 1c & ANNEXE 1c bis : RAPPORT D'ACTIVITES DE L'A.S.B.L. FERME
PROVINCIALE

ANNEXE 1d : JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS OCTROYEES

ANNEXE 1e : COMPTES ANNUELS INTERNES DE L'A.S.B.L. FERME
PROVINCIALE AU 31-12-05

ANNEXE 1f : APPROBATION DES COMPTES PAR L'A.G.

ANNEXE 1g : RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

ANNEXE 1h : RAPPORT RELATIF A LA SITUATION ADMINISTRATIVE

ANNEXE 1i : BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE

ANNEXE 1j : BUDGET 2006 DE L'A.S.B.L. FERME PROVINCIALE

**ANNEXE 1b : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL FERME PROVINCIALE A
JEVOUMONT-THEUX**

L'A.S.B.L. siège dans l'arrondissement judiciaire de Verviers

Société	Titre	N° Entreprise si PM ou N° national si PP	Raison sociale si PM /Patronyme si PP	Nom du représentant si PM/Nom du membre si PP	adresse du siège social si PM/adresse du domicile si PP	Date In
	Administrateur	340504 153-88	M.	DE BORMAN	Château de Binsta 4970 STAVELOT	02.04.81
PROVINCE DE LIEGE	Administrateur	Néant	Institution publique	BERNAERDT René NN 520508 143 65 DAVID Edouard NN 450706 213-19 DAWIRS Marianne NN 640706 008-41 DENIS André NN 671130 243-50 DISTREE Marc NN 520624 071-52 HENDRICKX Michel NN 540107 34-997 MESTREZ Julien NN 470822 155-34 RUELLE Luc NN 620322 243-32	Place St-Lambert 18A 4000 LIEGE	02.04.81
	Administrateur	490608345-01	M.	DEPREAY Guy	Deigné 13 4920 AYWAILLE	04.09.88
	Adm.-délégué	510107335-48	M.	POLARD Pierre	Rue Rualettes 10 4910 THEUX	04.09.88
	Administrateur	600927 327-89	M.	SEPULT Alain	Haute-Bodeux 44 4983 BASSE-BODEUX	06.02.98
CHPTE	Membre	406614892	ASBL	COLLIENNE Paul NN 370109 285-35	Route du Canada 157 4910 LA REID	08.11.04

ANNEXE 1c : RAPPORT D'ACTIVITES DE L'A.S.B.L. FERME PROVINCIALE

1) RAPPEL

Acquise par la Députation permanente de la Province de Liège en 1980, la Ferme Provinciale de La Haye a des objectifs qui sont de trois ordres :

1.1. Objectif pédagogique : être une ferme à la disposition de l'enseignement, plus particulièrement, de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

1.2. Objectif expérimental : sans nuire à la rentabilité de l'exploitation, l'expérimentation animale : alimentation et génétique (Holstein) se poursuit sans cesse afin de fournir aux éleveurs les techniques de pointe pour améliorer la rentabilité de leur exploitation.

1.3. Objectif de vulgarisation : faire connaître les résultats de nos expérimentations et de nos activités constitue une de nos missions importantes.

1.1. Objectif pédagogique

Au total, 605 heures de travaux pratiques sont organisées et ce sont «2 141 élèves» (total cumulé) qui ont bénéficié, en 2005, de la Ferme Provinciale de La Haye.

Tout est entrepris pour que la sécurité soit optimale et une personne «full time» (M. Sougné) est mise à la disposition du corps professoral.

Lorsqu'il y a plus de 12 élèves présents, un encadrement supplémentaire est prévu lors de travaux spécifiques (par exemple lors de l'entretien du bocage, conduite d'engins agricoles, soudures,...).

Les élèves des classes professionnelles 2Pa/2Pb/2Pc, les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} professionnelles et Mécanique agricole, les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} techniques de qualification agricole viennent régulièrement à la Ferme Provinciale afin de mieux appréhender les techniques de management liées à la production laitière. Cela recouvre un domaine très vaste qui va de la conduite d'un troupeau laitier (par exemple repérer l'œstrus d'une vache laitière, les différentes phases du vêlage : avant, pendant et après), la technique d'insémination artificielle, le contrôle des gestations par échographie, l'élevage des génisses, l'alimentation, la conduite des engins agricoles, à la gestion du domaine...

Une excellente collaboration existe entre la Ferme et les professeurs qui demandent des outils adaptés à l'enseignement (exemple : la nouvelle salle de traite), mais aussi la possibilité pour les élèves de vivre un stage complet (24h/24) à la ferme et, ce, durant au moins une semaine.

Exemples de listing des opérations et gestes pratiques:

1) ACCUEIL D'UN ETUDIANT GABONAIS

Du 11 avril au 17 juin 2005, nous avons accueilli M. Ardiles-Chiesa MICKIELA, étudiant gabonais qui a réalisé un stage de formation orienté sur la production laitière et spécialement le matériel et la technique de traite.

Encadré par M. Marcel LONGTON, cet étudiant a fait preuve de peu de maturité.

2) Accueil d'un étudiant Ingénieur du Burkina Fasso.

Koanda SEYDOU, envoyé par le Professeur Pascal LEROY de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'ULg, cet étudiant a, durant un mois, fait preuve d'une excellente intégration et a participé activement aux activités de traite. Grâce à M. Armand RASKIN, il a poursuivi sur Internet sa formation dans le domaine technique du matériel de traite.

1.2. Objectif expérimentalA) Le MORTELLARO : Conclusions

(COLLABORATION AVEC LA HAUTE ECOLE RENNEQUIN SUALEM)

La maladie de MORTELLARO est une affection des pieds des bovins qui est en plein développement aujourd'hui. Même si les données concernant la répartition géographique de cette maladie sont peu nombreuses, le professeur MORTELLARO pensait déjà en 1986 qu'elle ne manquerait pas de se propager.

A l'heure actuelle en Belgique, la dermatite digitée envahit peu à peu les différents élevages bovins jusqu'à supplanter les autres affections podales.

Malgré tout ce que nous avons pu apprendre ces trente dernières années, il reste encore beaucoup de questions sans réponse sur l'étiologie précise, le mode d'apparition et de transmission de la maladie. Il est cependant clair que les spirochètes sont l'un des agents infectieux qui participent à une origine multifactorielle.

Les lésions sont spécifiques de la maladie et se situent préférentiellement sur les pattes postérieures, au niveau du talon. Sous la forme d'une plaque dépilée entourée d'un bourrelet blanc, la lésion caractéristique bourgeonnante, à ce stade, est facilement identifiable sur un pied soigneusement nettoyé.

De nombreux traitements peuvent être trouvés sur le marché. On peut avoir, soit recours à un traitement de type localisé, individuel (aérosol, bandage, chirurgie), soit à un traitement collectif (pédiluve de passage, de stationnement). Cependant, peu se révèlent réellement efficaces. La partie expérimentale de ce travail a permis une approche de différents traitements tels un localisé antibiotique (*Lincocin*), deux localisés non antibiotique (myélite d'oxyde cuivreux, aérosol d'acides organiques), un collectif antibiotique (*Lincocin*), et un collectif non antibiotique (système *Kovex Foam*). De ces différents essais réalisés en exploitation, il en ressort que le traitement de la dermatite digitée doit être réfléchi en tenant compte de l'ensemble des paramètres composant le milieu proche de l'animal. Ainsi, un traitement individuel peut être efficace, sans pour autant permettre d'enrayer la propagation de la maladie dans le troupeau. En sens inverse, un traitement collectif est un bon moyen de prévention pour diminuer la pression pathogène, mais n'est pas assez ciblé pour des vaches plus atteintes. L'application simultanée de ces deux types de traitements accompagnée par des mesures radicales d'hygiène devrait permettre d'obtenir des résultats satisfaisants.

Cependant, ces expérimentations n'avaient pas pour but de mettre en évidence un traitement efficace précis. Par ailleurs, ce type de recherche pourrait faire l'objet d'une analyse ultérieure.

Un nouveau vaccin pourrait offrir de l'aide dans la lutte contre la maladie de MORTELLARO si nous pouvions vacciner les animaux avant qu'ils soient exposés. Cependant, à l'heure actuelle, les résultats de la recherche ne permettent pas encore d'envisager ce type de traitement.

La maladie de MORTELLARO doit donc être suivie de très près. Les lésions ne guérissent jamais seules et entraînent des pertes économiques lourdes pour l'éleveur. Celui-ci a donc tout intérêt à s'impliquer au maximum dans la lutte et à s'entourer de personnes compétentes en la matière pour mettre toutes les chances de son côté en diagnostiquant la maladie le plus précocement possible.

B) ETUDE DE LA VARIABILITE GENETIQUE DU PROFIL EN ACIDES GRAS DU LAIT

(COLLABORATION AVEC LA FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE GEMBOUX - HELENE SOYEUR)

Etude de la variabilité génétique du profil en acides gras du lait et développement des outils nécessaires à une sélection animale basée sur la qualité nutritionnelle de la matière grasse laitière bovine

1. L'OBJECTIF GENERAL DU PROGRAMME DE RECHERCHE

L'objectif général du présent projet de recherche est d'étudier la variabilité génétique du profil en acides gras du lait de vache et, si ces résultats sont concluants, de développer les outils d'acquisition et de traitement des données nécessaires à une sélection bovine axée sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle de la matière grasse laitière.

2. LA STRATEGIE SCIENTIFIQUE

L'approche novatrice de cette recherche est d'utiliser la spectrométrie du moyen infrarouge pour estimer le profil en acides gras du lait. Cette méthodologie, utilisée actuellement par le contrôle des performances pour estimer notamment le taux en matière grasse et en protéine dans le lait, est intéressante car elle pourrait permettre d'envisager une analyse en routine du profil en acides gras du lait des animaux participant à ce contrôle. En Wallonie, lors de ce contrôle, les performances de plus de 72 000 bovins laitiers sont enregistrées toutes les 4 ou 6 semaines (8 à 11 fois par année). Par conséquent, sur 24 mois, le nombre d'échantillons qui pourraient être analysés serait d'environ 1 300 000. Une telle base de données permettrait une étude et une exploitation de la variabilité génétique du profil en acides du lait encore inégalée. Cette recherche s'intéressera à la variabilité du profil en acides gras entre races, au sein des races mais également entre les différentes lignées laitières bovines. De plus, l'estimation des corrélations génétiques et phénotypiques entre les différents constituants du profil en acides gras du lait sera réalisée afin d'envisager les potentialités d'une telle approche et l'estimation future d'un index de sélection. La stratégie scientifique adoptée est divisée en six étapes.

1. Développement et implémentation de technologies d'acquisition des spectres issus du moyen infrarouge

Dans le cadre du contrôle laitier, le Comité du Lait de Battice dispose des outils permettant d'extraire les spectres du Milkoscan FT6000. Ceux-ci sont alors transférables par le réseau Internet et stockables dans une base de données.

2. Calibrage et validation de la technologie du moyen infrarouge

Le recours à des échantillons de lait dont le taux en matière grasse et l'origine raciale se différencient, permettra d'envisager un calibrage performant. A ce titre, une analyse en composantes principales basée sur la variabilité spectrale de ces échantillons sera envisagée pour sélectionner ceux destinés à être utilisés lors du calibrage. En effet, il est connu qu'une augmentation de la matière grasse se traduit par une variation dans le signal infrarouge. Des prélèvements de lait issus de races laitières différentes seront également ajoutés. De plus, des échantillons de lait d'autres régions ou d'autres pays pourraient également être ajoutés. La centaine d'échantillons ainsi sélectionnés seront analysés par chromatographie en phase gazeuse afin d'estimer les valeurs de référence nécessaires à la calibration. Ces dernières ainsi que les spectres de lait s'y rapportant seront encodés dans un programme spécifique au calibrage infrarouge, le logiciel WINISI III. Par l'emploi de modèles statistiques de type Partial Least Square (PLS) ou Multi-linear Regression (MLR), les droites de calibrage utiles pour estimer le profil en acides gras du lait seront établies. De plus, une validation de la méthodologie chromatographique et infrarouge, basée sur la recherche des valeurs aberrantes, sera réalisée pour s'assurer de la fiabilité des concentrations en acides gras prédites.

3. Définition et étude de la variabilité du profil en acides gras sur un nombre limité de fermes

Les droites de calibrage devraient permettre de prédire les concentrations en acides gras dans la matière grasse et le lait d'échantillons issus d'animaux participant au contrôle laitier.

Dans un premier temps, l'identification de l'animal associé aux données phénotypiques estimées s'effectuera à partir, de la feuille de prise d'échantillons, de la base de données issues du contrôle laitier et du fichier pedigree. Cette étape semi-automatisée demandera du temps, par conséquent, un nombre relativement restreint de fermes sera analysé. L'objectif sera d'avoir environ 2000 à 3000 animaux sous contrôle, ce qui correspond à environ 60 fermes comprenant entre 35 et 50 vaches. Les fermes seront choisies sur base de critères objectifs qui seront par ordre d'importance décroissante :

- Leur participation au contrôle laitier. Cela permettra de pouvoir analyser les laits sur le Milkoscan FT6000 du Comité du Lait de Battice ;
- L'état de connaissance du pedigree de leurs animaux. La priorité sera donnée aux fermes possédant des pedigrees les plus complets possibles afin d'estimer les liens de parenté entre tous les individus ;
- La présence de plusieurs races. Cela permettra de séparer les effets dus à l'environnement et à la race. Finalement, pour chacune des races retenues, plusieurs fermes devront être étudiées.

Après une année, cette démarche permettra de disposer d'une base de données suffisante (+/- 20 000 résultats individuels) pour envisager l'étude de la variabilité génétique du profil en acides gras. Afin d'augmenter la diversité inter-races, l'estimation du profil en acides gras d'échantillons de lait issus d'autres régions ou d'autres pays pourrait être envisagée. Le modèle mixte utilisé pour étudier la variabilité génétique du profil en acides gras est repris au point 4.

4. Développement de la modélisation des caractères de production 'acides gras' ainsi que l'élaboration d'un index de sélection

L'objectif sera de développer des modèles d'évaluation génétique. Sans pouvoir absolument prédire le type de modèle le plus adapté, la modélisation sera sans aucun doute proche du modèle multi-varié (multi-caractères et multi-lactations) régression aléatoire 'jour de test' (MT-ML-RRD) utilisé actuellement dans les évaluations génétiques pour les caractères de production lait (kg), matière grasse (kg) et protéines (kg). Celui-ci peut s'écrire comme suit (MAYERES, 2002) :

$$y = Xb + Q(Hh + Za + Zp) + e$$

- y est le vecteur des productions enregistrées ;
- b est le vecteur des effets fixes (p.ex. : troupeau*date de test) ;
- h est le vecteur des effets de régression aléatoire troupeau x année de vêlage ;
- a est le vecteur des effets de régression aléatoire génétique des animaux ;
- p est le vecteur des effets de régression aléatoire environnement permanent des animaux ;
- e est le vecteur des effets résiduels aléatoires ;
- X , H et Z sont des matrices d'incidence reliant les vecteurs correspondant aux observations avec celui reprenant les effets ;
- Q est la matrice comprenant les coefficients de régression polynomiale de Legendre.

Cette approche permettra également de prédire des valeurs d'élevage pour des animaux sans observations directes. Ces dernières prédictions se feront à partir des pedigrees, des observations directes effectuées sur des apparentés et des corrélations entre les caractères observés (par exemple, taux en matière grasse).

Les valeurs d'élevage obtenues, lors des évaluations génétiques, pourront permettre, par le choix des meilleurs reproducteurs, de diriger une sélection animale axée sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle de la matière grasse laitière bovine.

Beaucoup de valeurs d'élevage seront générées lors de ces évaluations génétiques. Pour faciliter le choix futur des géniteurs les plus appropriés aux besoins de l'éleveur dans le but d'améliorer la qualité nutritionnelle de son lait, un index synthétique 'acides gras' pourrait être élaboré. La théorie des index de sélection (p. ex. : VAN VLECK, 1993) se laisse résumer dans notre cas comme suit. L'objectif de sélection est, en principe, défini comme la somme pondérée des caractères intéressants (« breeding objective traits »). Les pondérations reflèteront, dans ce cas, les effets globalement positifs ou négatifs avérés des acides gras sur la santé humaine. A partir de ces dernières, de la connaissance des variances génétiques et non-génétiques, des corrélations génétiques et non-génétiques liants les différents constituants du profil en acides gras ainsi que des corrélations liant ces derniers à d'autres caractères tels que la quantité de lait, le taux en matières grasses,..., les coefficients de l'index pourront être définis. Ces coefficients correspondront aux pondérations affectant les valeurs génétiques des caractères de l'index (« selection index traits ») :

- la phase de développement, d'implémentation et de validation de technologies d'acquisition des spectres issus du moyen infrarouge ;
- la phase de calibrage de la technologie infrarouge ainsi que les validations d'analyse s'y rapportant ;
- Une première étude de la variabilité génétique du profil en acides gras du lait sur un nombre limité de fermes.

5. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GENGLER N., VANDERICK S., MAYERS P., GILLON A. [2005b], *Description des systèmes d'évaluations génétiques utilisées en Wallonie*, disponible sur <http://www.elinfo.be/elinfo/> (consulté le 04/08/2005).

MAYERES P. [2002], *Appui technique à la gestion des troupeaux de bovins laitiers à travers la mise en évidence d'influences spécifiques au niveau des troupeaux et des vaches sur les performances et l'efficacité biologique*, travail de fin d'études, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, Gembloux.

VAN VLECK L.D. [1993], *Selection index and introduction to mixed model methods*, CRC Press.

C) La Papillomatose bovine

(en collaboration avec la Haute Ecole Rennequin Sualem)

La *papillomatose bovine* est une affection virale qui a pour conséquence l'apparition de verrues chez le bovin. Voici la définition de la **verrue** dans le Petit Larousse de la Médecine : *Verrue : Petite tumeur cutanée bénigne due à un virus du type papillomavirus.*



Pour ce faire, nous avons choisit de suivre 2 types de traitements vétérinaires couramment prescrits en cas du papillomatose bovine :

- L'**AUTOVACCIN**
- Le **VERRUCURINE 698**

Nous suivrons également 2 compléments commerciaux de lutte à caractère non médical proposés par la société **NUTRILOR** :

- Le **CHLORURE DE MAGNESIUM**
- Le **BOVIDERM**

La papillomatose bovine est une maladie infectieuse, virale, transmissible, caractérisée par l'éruption de petites tumeurs sur la peau ou sur les muqueuses du bovin contaminé.

Chez les bovins, l'affection est très fréquente et connue dans le monde entier. En Belgique, bon nombre d'éleveurs désignent les verrues aussi sous le terme de «poireau». Dans les exploitations atteintes, elle prend souvent une allure enzootique, frappant essentiellement les jeunes animaux.

On dénombre 6 types de virus (BPVI à BPV6), chacun responsable de verrues bien spécifiques. Le virus infecte le bovin uniquement par contact sur un tissu lésé à la suite d'un traumatisme. La verrue apparaîtra dans les trente jours suivant l'infection. Le système immunitaire de l'animal produira les premiers anticorps aux environs du 45^{ème} jour après l'infection. La verrue va persister de façon variable suivant le type de virus en question et suivant l'état immunitaire de l'animal. Il est admis que d'une manière générale, les verrues disparaissent de manière spontanée entre 1 mois et 12 mois après leur apparition. Aucun de ces virus n'est transmissible à l'homme.

Dans ce travail, quatre techniques de lutttes ont été mises en place dans 6 fermes différentes (autovaccin, produit homéopathique, chlorure de magnésium et le **BOVIDERM**, un complexe enrichi en divers oligo-éléments).

En l'absence de lots témoins et d'analyses sanguines des animaux, il n'est pas possible de se prononcer sur l'efficacité réelle des traitements. En effet, il est impossible de différencier la régression des verrues due aux traitements de la régression spontanée des verrues. Néanmoins, une **estimation** de l'efficacité des différents traitements peut être réalisée :

- Pour le produit homéopathique : Un seul des 5 animaux à réagit de manière significative. Mais plus de 70% des verrues restent présentes deux mois et demi après le début du traitement. On peut conclure que ce produit n'est pas à conseiller, vu son prix (20€/animal) et vu les résultats médiocres obtenus dans le cadre de ce travail.
- Pour les additifs alimentaires minéraux :
 - 1) Le **BOVIDERM** ne semble pas non plus avoir d'effets significatifs sur la régression des verrues : presque 65 % (64,5%) des verrues restent présentes 2 mois après le traitement.
 - 2) Le **CHLORURE DE MAGNESIUM** semble avoir un effet significatif sur la régression des verrues de corps (il est impossible de distinguer cet effet supposé de la régression naturelle des verrues) : seulement 5,5 % des verrues sont présentes 2 mois après le début du traitement. Par contre, on retrouve 83 % des verrues de pis 2 mois après le traitement. De plus après avoir réalisé un deuxième traitement, l'agriculteur constate un augmentation du nombre de verrues de pis : +196 % de verrues. Les résultats pour ce produit semblent donc mitigés.

Comme il faut plusieurs mois aux verrues pour disparaître, une administration supplémentaire de complexes à bases de minéraux pendant 10 jours ne semble pas être la technique de lutte la plus appropriée. De plus, bien que les différentes rations sont équilibrées, nous ne savons pas si les animaux subissent une carence ou non et ceci ne peut-être évalué de manière fiable par la réalisation de prises de sang.

Nous conseillons aux éleveurs d'investir dans des analyses sanguines de leur cheptel concerne par la papillomatose bovine et de corriger si il y a lieu la ration de manière définitive avec des minéraux traditionnels (nettement moins onéreux que le **BOVIDERM**).

- Pour les autovaccins : Vu les proportions que la papillomatose prend sur les animaux AV1, AV2 et AV3, nous les supposons immunodéprimés (seules des analyses sanguines pourraient le confirmer) et ne pouvons donc pas juger l'effet des vaccins sur ces trois animaux. Néanmoins, nous pouvons affirmer que les auto-vaccins semblent être une mesure intéressante pour les verrues de corps qui sont généralement de grande taille. Par contre, pour les verrues du pis qui sont généralement de petite taille, les autovaccins ne semblent pas être la technique à recommander. En effet, il faut une quantité importante de verrues pour obtenir le volume nécessaire à la réalisation d'un auto-vaccin. De plus certaines verrues sont beaucoup trop petites pour être prélevées (BPV5).
On doit aussi souligner le fait que certains auteurs décrivent les auto-vaccins comme efficaces.

Le plus souvent, pour les verrues de pis, les lésions sont peu importantes et ne posent pratiquement pas de problèmes lors de la traite. Le nombre de papillomes peut prendre des proportions importantes sur un animal présentant une déficience immunitaire. Mais d'une manière générale, les verrues ont rarement un impact économique. Sur un animal de valeur (animal de concours, animal destiné à la vente) on conseillera les mesures radicales suivantes : élimination par voie chirurgicale ou par cryochirurgie.

La prophylaxie repose sur la rigueur du management des animaux : alimentation de qualité en quantité suffisante. La gestion adéquate des conditions d'élevage ne pourra pas prévenir l'infection des animaux, ce qui est impossible, mais aura comme but de viser la régression la plus rapide des verrues en assurant le bon fonctionnement du système immunitaire.

2) ORGANES DE GESTION

L'assemblée générale analyse annuellement le bilan d'activités et les comptes.

Le Conseil d'administration est composé d'une dizaine de personnes (dont trois agriculteurs) et est présidé par Monsieur le Député Permanent Julien MESTREZ.

Le Conseil délègue ses pouvoirs pour la maintenance journalière à Monsieur Pierre POLARD en tant qu'administrateur délégué. Celui-ci s'entoure des conseils avisés de Monsieur Guy DEPREAY et de Monsieur Jean-Marie SOUGNE ainsi que du Directeur de l'Institut Agronomique de La Reid, Monsieur Michel HENDRICKX et de Madame Marianne DAWIRS, Directrice de la catégorie Agronomique de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

3) STRUCTURE DE L'EXPLOITATION :

La superficie totale est de 47 ha.

La SAU est répartie en :

- 26 ha d'un bloc à Jevoumont (en propriété) ;
- 10,5 ha en trois blocs à La Reid (en location) ;
- 10,5 ha à Louveigné (en location).

Sur la superficie de la Ferme Provinciale, nous produisons :

- 47 ha de prairies permanentes dont :
 - 9,5 ha en pâturage
 - 11 ha en prairies mixtes (fauche – pâture)
 - 26,5 ha en prairie de fauche

N.B. : Une superficie de 25 hectares supplémentaires permet de répartir harmonieusement le lisier conformément aux normes en vigueur.

4) PRODUCTION FOURRAGERE :

170 hectares de fourrages (prairies permanentes) sont récoltés, soit 1 700 000 m²

a) Herbe :

- Ensilage : 20 ha en première coupe (1^{er} mai)
- 23 ha en première coupe (14 mai)
- 19 ha en deuxième coupe (20 juin)
- 28 ha en troisième coupe (11 août)
- 18 ha en quatrième coupe (3 octobre)

- b) **Foin** : 9,5 ha en première coupe (15 juin)
 25 ha en première coupe (2 juillet)
 9,5 ha en deuxième coupe (12 août)
 18 ha en deuxième coupe (2 septembre)

5) VALEUR ALIMENTAIRE DE QUELQUES FOURRAGES UTILISES EN 2004

	% MS	VEM	DEV (g)	CENDRES (g)	CELLULOSE (g)	pH
Ensilage herbe 1 ^{ère} coupe	55,2	826	65	119	266	4,49
Ensilage herbe 2 ^{ème} coupe	50,0	814	50	122	268	5,12
Ensilage herbe 3 ^{ème} coupe	45,0	797	51	150	252	5,26
Ensilage herbe 4 ^{ème} coupe	47,0	798	51	174	235	5,36

N.B. : les ensilages de 1^{ère} et 2^{ème} coupes sont de bonne qualité, par contre les ensilages de 3^{ème} et 4^{ème} coupes sont de qualité légèrement inférieure.

6) LE CHEPTEL :

245 Holstein de haut niveau génétique constituent le troupeau de la Ferme Provinciale.

A) Paramètres du troupeau :

	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Nombre moyen de vaches présentes :	104,5	109,4	120,4	114,6
Nombre moyen de primipares présentes :	33,2	30,5	38,4	28,1
% de primipares :	31,9	27,9	31,9	24,5
Pic de lactation du troupeau (kg) :	35,0	36,5	30,0	29,2
Pic de lactation des primipares (kg) :	32,0	29,9	25,5	24,3
Nombre de cellules (X 1 000) :	325	295	397	396

B) En 2005, le niveau de production a été de :

6 921 kg de lait à 4,13 de matière grasse
 3,28 de protéine
 soit 513 kg de matière utile

BILAN :

ANNEE	KG DE LAIT	% GRAS	% PROTEINE
1990	7 577	4,20	3,31
1991	8 157	4,21	3,27
1992	8 676	4,16	3,28
1993	8 970	4,20	3,27
1994	9 146	4,27	3,35
1995	9 561	4,17	3,37
1996	9 280	4,29	3,36
1997	9 462	4,25	3,28
1998	9 329	3,98	3,33
1999	9 339	3,76	3,45
2000	8 967	3,89	3,36
2001	9 764	3,85	3,48
2002	8 873	3,84	3,36
2003	8 426	3,90	3,35
2004	7 177	3,97	3,24
2005	6 921	4,13	3,28

On remarque que le niveau de production diminue à plus ou moins 7 000 kg de lait par vache et par an. Cela représente une production journalière moyenne par vache présente de 19,2 kg de lait.

Dès la fin 2005, le quota a été fixé à 830 000 litres de lait (contre 720 000 litres) avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2003.

La production moyenne en 2006 sera dès lors supérieure à 8 000 litres et, dès 2007, elle sera à nouveau à 9 000 litres.

7) LA NOUVELLE SALLE DE TRAITE :**TANK A LAIT 9650 LITRES A ASPERSION D'EAU GLACEE
AVEC PRE REFROIDISSEUR TUBULAIRE****1. Introduction**

Ici, c'est la qualité du lait qui prime !

Le refroidissement à eau glacée est le système le plus performant sur le marché pour la conservation du lait frais. En effet, ce système permet d'atteindre la barre critique des 10°C deux fois plus vite qu'un système à détente directe. Sous les 10°C, les germes présents dans le lait ne se développent plus de façon exponentielle, le lait se détériore donc moins.

A côté de ceci, le système à eau glacée annule complètement tout risque de gel de lait, même pour de très petites quantités de lait.

La majeure partie de la glace est fabriquée la nuit pour être utilisée le jour, ce qui permet des économies sur l'énergie et permet d'éviter une trop forte consommation de courant durant la traite (puisque le groupe frigorifique ne doit pas forcément fonctionner durant le refroidissement).

Le pré-refroidisseur tubulaire permet en plus de refroidir le lait avec de l'eau avant qu'il n'entre dans le refroidisseur. L'eau ayant servi à refroidir le lait sera utilisée pour abreuver les vaches à la sortie de la salle de traite.

Ce système présente donc deux avantages :

- une économie d'énergie pour le refroidissement (le froid «gratuit» de l'eau sert à refroidir le lait)
- une meilleure absorption de l'eau par les vaches, puisque, provenant du pré-refroidisseur, l'eau est tiède et est donc plus facilement ingérée par les bovins.

2. Caractéristiques techniques**A) Refroidisseur :**

- Système à aspersion d'eau glacée
- Contenance : 9600 litres.
- Système de nettoyage automatique dynamique par aspersion via le mélangeur en 5 cycles (2 pré-rinçages, 1 lavage principal et 2 rinçages finaux). Le dosage des détergents se fait de manière automatique par pompage directement dans les bidons de produit.
- Système de surveillance indépendant du refroidisseur OCULUS (sécurilait). Ce système contrôle en permanence le bon déroulement du cycle de refroidissement et de nettoyage afin de prévenir rapidement les anomalies et donc d'éviter au maximum les ennuis de qualité du lait.
- Le système contrôle en permanence :
 - la température du lait (trop élevée, trop basse ou normale)
 - l'agitation (oui ou non)
 - le démarrage ou non du refroidissement
 - la température de l'eau de nettoyage
 - l'état de la cuve (vide ou remplie)

Ces informations sont maintenues en mémoire pendant 85 jours afin de pouvoir être examinées via un PC en cas de problème.

B) Pré-refroidisseur

Pré-refroidisseur tubulaire tout en acier inoxydable (et sa commande électrique). Le pré-refroidissement se fait avec de l'eau du puits. Ce pré-refroidisseur tubulaire est constitué de 2 tuyaux d'acier inoxydable (l'un dans l'autre) de 15 mètres, enroulés en spirale. Le tuyau où s'écoule le lait est entouré d'un autre tuyau d'un diamètre supérieur dans lequel s'écoule l'eau froide. L'avantage du système tubulaire est sa résistance à l'encrassement (résistance qui est bien moindre pour un pré-refroidisseur à plaques).

SALLE DE TRAITE EN EPI 2 X 10 250 ERGONOMIC 2005 RAPID EXIT

1. Introduction

Choisir une installation de traite demande une attention bien particulière pour des objectifs bien concrets.

Les 3 critères essentiels retenus à la Ferme Provinciale de La Haye étaient les suivants :

- A) Avoir une bonne visualisation de l'animal et notamment du pis (pour la formation des élèves aux techniques de traite)
- B) Obtenir une sortie rapide du troupeau (on pourra traire 85 vaches/heure avec 1 homme et 110 vaches/heure avec 2 hommes)
- C) Une analyse rigoureuse et néanmoins conviviale des paramètres importants contenus dans le lait

2. Description de la salle de traite

- A) La position des animaux sur les quais est optimisée grâce à la conception unique de la stalle à 25° de type ERGONOMIC qui permet au trayeur de bien visualiser le pis de l'arrière et de côté. La fosse de traite, avec sa forme trapézoïdale, améliore le champ de vision de la première à la vingtième vache.
- B) La sortie des animaux se fait latéralement en un lot et pas à la «file indienne», grâce à une lice avant pneumatique se relevant à la verticale. Ce système amène un gain de temps et n'exige pas un local trop large (10 mètres de mur à mur). Un système d'indexation pneumatique du sinus avant permet quant à lui de positionner correctement et efficacement les vaches pour la traite.
- C) Le compteur à lait AFIFLO, à la pointe de la technologie, et le logiciel CRYSTAL, permettent au manager de traite de passer au crible chaque goutte de lait en recevant des informations **sur la santé du pis** (grâce à la mesure de la conductivité du lait et de la production laitière, nous pourrions détecter les vaches susceptibles de déclencher une mammite (c'est-à-dire une infection de la glande mammaire), **sur la production** (variation de production à chaque traite et production moyenne des 20 dernières traites), **sur l'alimentation** et **sur le calendrier** de l'animal (par exemple, les dates de vêlage, d'insémination artificielle, de dernières chaleurs [oestrus]).

Chaque vache possède un bracelet polyvalent à la patte (PODOMETRE) qui permet d'identifier les vaches se trouvant en salle de traite et dans les stations d'alimentation et, également, de surveiller l'activité (vache en chaleurs à inséminer) ou l'inactivité (vache malade) du troupeau.

- D) Cet outil nous permettra d'assurer aux élèves (I.P.E.A., Rennequin Sualem + ...) une formation très qualifiante qui correspond aux attentes du milieu professionnel.

Salle de Traite Inaugurée Officiellement le 26 JUIN 2005

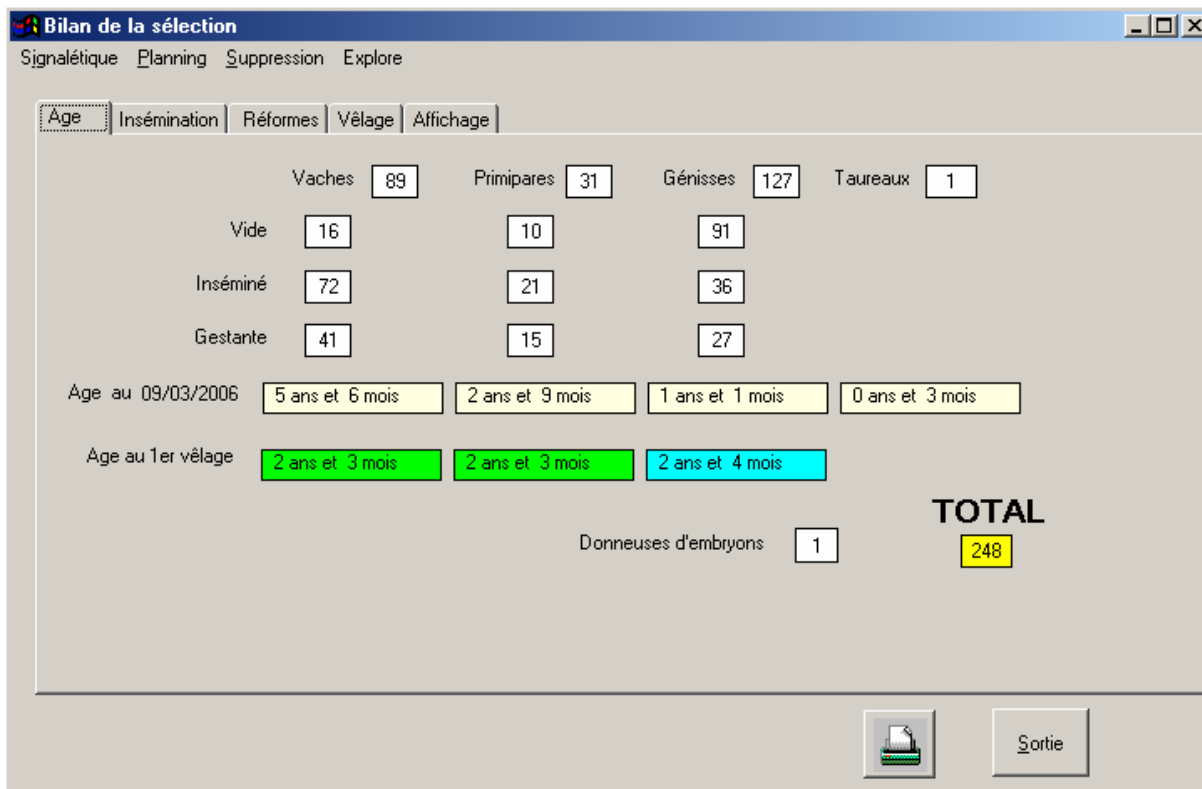


8) PERSPECTIVES POUR 2006 :

Des stages de formation à la traite sont demandés par le milieu professionnel. Les élèves de 6^{ème} TQ et 6^{ème} Professionnelle recevront une formation spécifique.

9) L'INFORMATIQUE A LA FERME :

Explication d'un bilan de reproduction

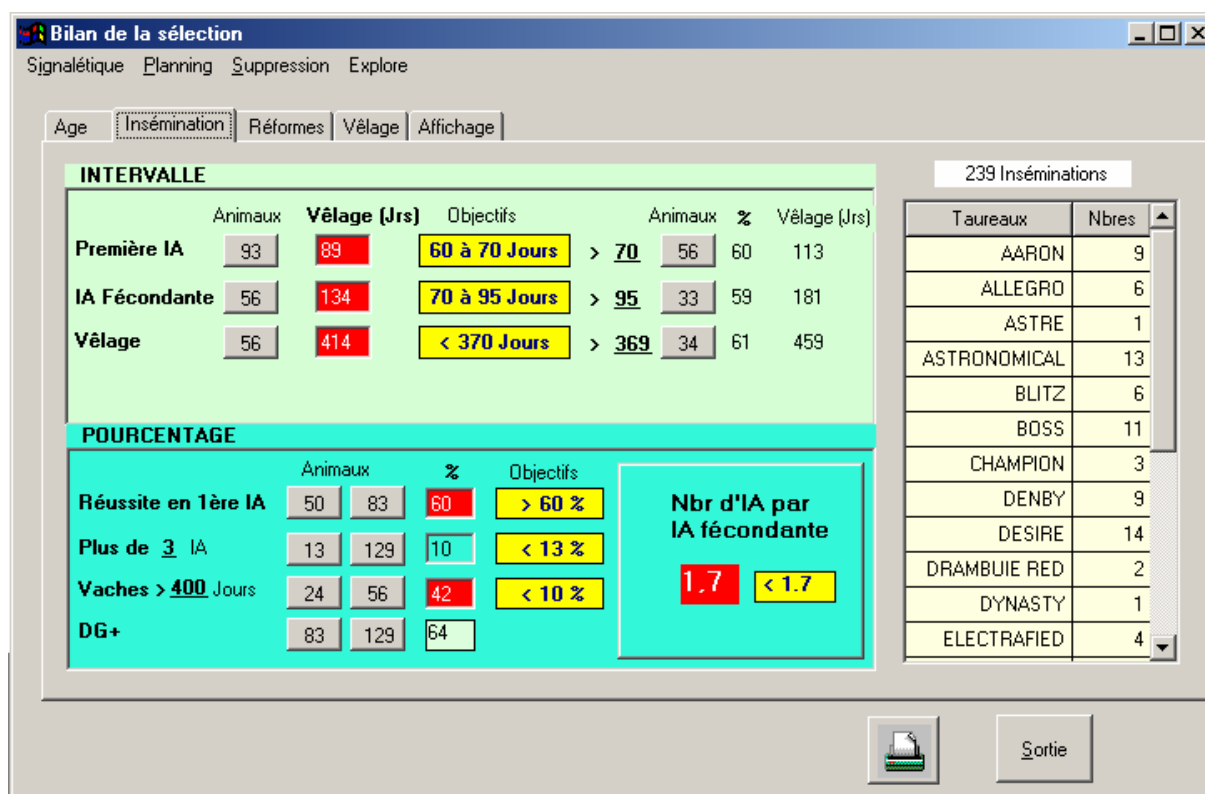


Ce tableau, nous donne des informations générales sur le troupeau.

Par exemple : nous avons 248 animaux dans l'exploitation répartis comme suit : 89 vaches, 31 primipares (vêlées une fois), 127 génisses et 1 taureau. Situation à la date du 9 mars 2006. Pour chaque groupe d'animaux, on a aussi l'état de la gestation (vide, inséminée ou gestante).

L'âge moyen des animaux apparaît également ainsi que l'âge moyen au premier vêlage.

Les animaux en transfert d'embryons ne sont pas pris en compte dans le bilan et le nombre de donneuses est indiqué, dans ce cas : 1.



Ce tableau explique l'évolution des inséminations.

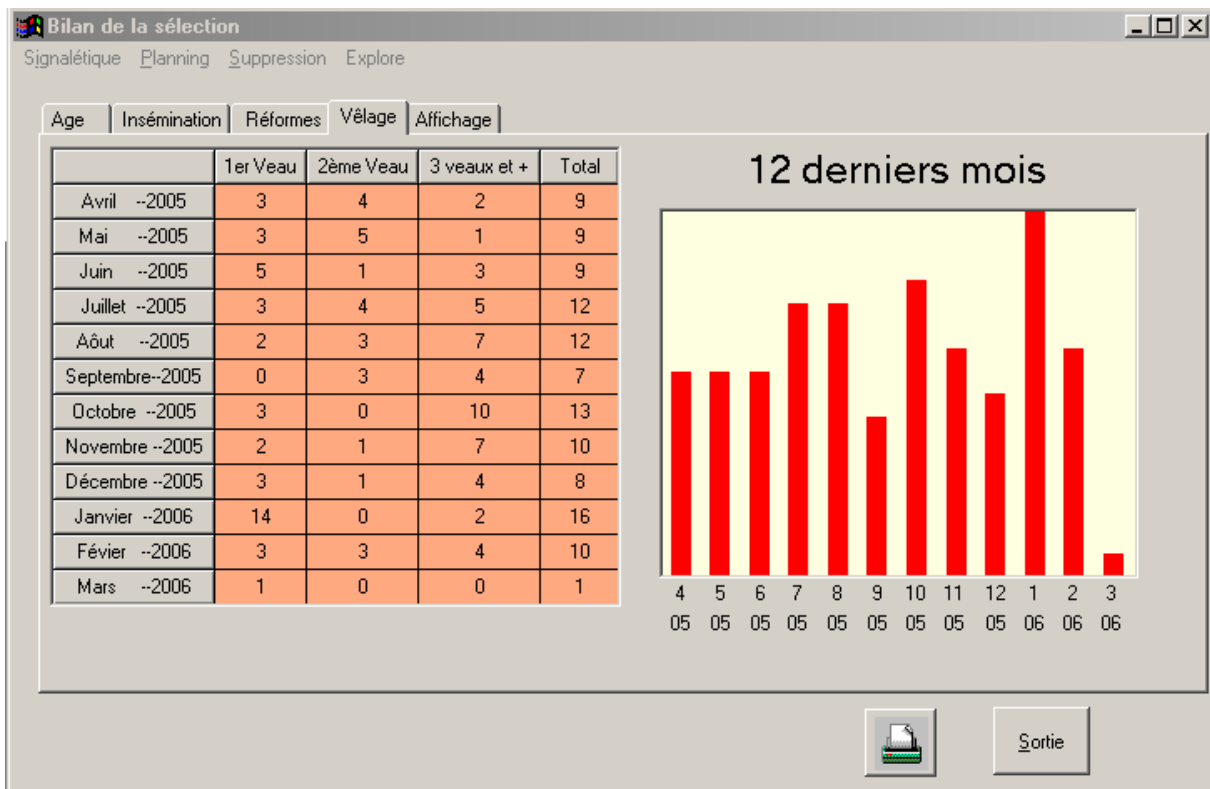
Chaque résultat peut-être comparé avec un objectif à atteindre.

Exemple : l'intervalle entre le vêlage et la première IA (Insémination Artificielle).

L'intervalle est de 89 jours sur les 93 animaux pris en compte pour le calcul. L'objectif étant d'avoir un intervalle compris entre 60 et 70 jours, nous sommes donc au-dessus de cet objectif.

On remarque aussi que 56 animaux sur les 93 sont au-dessus de ces 70 jours, c.-à-d. 60% des animaux et que ces 60% ont à eux seuls 113 jours d'intervalle. Grâce au programme, des simulations en temps réel peuvent être faites pour savoir quels sont les animaux qui posent problème et pourquoi. Le but étant évidemment de pouvoir réagir au plus vite pour corriger le tir.

Le même raisonnement est d'application pour tous les autres critères.



Nous voyons ici la répartition du nombre total des vêlages sur les 12 derniers mois ainsi que la ventilation de ces vêlages pour les premiers veaux, les deuxièmes veaux et les trois veaux et plus.

On constate donc que sur les douze derniers mois le plus grand nombre de vêlages s'est fait en janvier 2006 avec 16 vêlages.

10) SUIVI DE LA REPRODUCTION :

(par le Docteur Olivier LOURTIE – FUT Assistant du Prof. C. HANZEN de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'ULg)

11) LA DIVERSITE GENETIQUE :**Capital à faire fructifier.**

Vingt souches sont identifiées et constituent un matériel de recherche adéquat.



Fortale Stella Lindy EX-2E-CAN 10*(5/45)

Nom. ALL-CANADIAN 5 ans,4 ans
 Nom. ALL-AMERICAN 5 ans 1997
 GRANDE RÉ. 1996 MAXVILLE SPRING
 GRANDE 1997 VICTORIAVILLE
 GRANDE 1999 VICTORIAVILLE
 GRANDE RÉ. 1996 VICTORIAVILLE
 GRANDE RÉ. 1998 VICTORIAVILLE
 Ire 4 ans 1996 VICTORIAVILLE



Joyeview Leader Sherri TB 89 2ème VEAU

MERE A TAUREAUX

IPV 2293

+ de 15000 kg en 2^{ème} lactation ET classifiée TB 89

Génisses par LHEROS, MORTY, GOODLUCK & CHAMPION

2^{ème} 4 ans et BEAUTE et UTILITE expo COATICOOK 2002

1 Fille par MORTY consignée à la vente Classique mars 2004

Les souches de départ

- * Crackholm Lindy katleen
- * Deslacs Baby Star
- * Deslacs Starbuck Pink
- * Deslacs Stardust Breach
- * Edwards Vue Lindy Tum-a-Lum
- * Ferjean Thunder Rosa
- * Fortale Stella Lindy
- * HanoverHill Lindy Roxane
- * Ireno meganise Stardust Red
- * Lactomont Olga Valiant
- * Lehoux Stardom Faby
- * Magog Lolita Lindy
- * Newland Astre Betina
- * Provetaz Miss Leadman
- * Joyeview Leader Sherri
- * BelleRivière Rudolph Francine
- * Trademark Jubilant Henna
- * Templedale Rosina Astre
- * Emlane Inspiration Annita
- * Wiesenfield Marietta
- * Ophelie Rudoplh

12) MAITRISE DE LA CONSANGUINITE :

Une attention toute particulière est apportée afin d'éviter au maximum la consanguinité. Celle-ci engendre des sujets moins « compétitifs » par :

- une diminution de la fécondité
- une moindre production de lait
- l'apparition de tares telles que le Blad, le CVM, le Dumps...

Un suivi informatisé du troupeau permet d'éviter toute erreur.

Modification d'un animal

Numero: 585 Nom: LA HAYE 0585 ELECTRA Sexe: F Race: HOLSTEIN Etat: 01-EC

Pere: LEGENDARY Mere: LA HAYE 9240 AMAMDA --9240 Naissance: 23/02/2003

Identification | Production | **Pédigree** | Sanitaire | Photo | Classification | Historique | Descendance

Consanguinité
4.68 %

LA HAYE 0585 ELECTRA—0585

Navigation: Fiche Globale Sortie

13) ALIMENTATION : HIVER 2004 - 2005

Grâce à l'acquisition d'une mélangeuse distributrice à pesage électronique, la ration totale mélangée offerte aux vaches laitières a vu s'accroître la part des fourrages grossiers (herbe, maïs, pulpes surpressées, paille).

OBJECTIF :

Produire du lait principalement à partir des fourrages grossiers en vue de réduire au maximum les coûts de production du lait.

Génisses de moins d'un an :

Ensilage d'herbe à volonté
 Starflocon : 2 kg
 Foin : 2 kg

Génisses de un à deux ans :

Ensilage d'herbe à volonté + pulpes surpressées + paille en RTM

Vaches taries :

Ensilage d'herbe + pulpes surpressées + paille en RTM

Vaches en lactation :

0,5 kg de paille
 8 kg MS d'ensilage d'herbe
 6 kg MS de pulpes surpressées
 1,5 kg d'aliments à 35 % de protéine brute
 2,0 kg d'aliments à 19 % de protéine brute
 250 g d'aliments minéraux vitaminés

N.B. : L'ensilage de maïs est utilisé comme complément fourrager au printemps et en été.

14) L'HYGIENE EST PARTICULIEREMENT RIGOUREUSE :

- tous les jours, les caillebotis sont raclés
- les logettes sont également nettoyées tous les deux jours et couvertes de sciure
- du superphosphate est saupoudré sur les caillebotis une fois par semaine en vue d'assainir les populations microbiennes «nuisibles» (Mortellaro).

15) RELATIONS PUBLIQUES :

La Ferme Provinciale est ouverte au monde extérieur. Nous accueillons tout au long de l'année de nombreux visiteurs belges et internationaux.

Pour 2005, nous pouvons signaler la visite :

- lors des portes ouvertes du 26 juin 2005 : de ± 500 personnes
- d'éleveurs wallons (visites de la salle de traite avec essais de traite : de ± 30 personnes)
- de plusieurs groupes d'éleveurs français
- de groupes scolaires (France, Québec-Nicolet)
- de personnes de firmes du secteur agricole
- de 40 étudiants de la FSA Gembloux 1^{er} décembre 2005 (2^{ème} & 3^{ème} Ingénieurs)
- de chercheurs des Facultés de Gembloux (M. N. Gengler et H. Soyeur et l'Université de Liège (Docteurs C. Hanzen et Pluvinage – Service d'Obstétrique et de Pathologie de la reproduction)
- d'une délégation du Vietnam (08-09-05)

ANNEXE 1d : JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS OCTROYEES

FERME PROVINCIALE DE LA HAYE A.S.B.L.
LA HAYE 9

4910 THEUX

TEL. : 087/54 24 24 FAX : 087/54 19 74

ATTESTATION D'USAGE DE LA SUBVENTION 2005

Je soussigné Pierre POLARD, Administrateur délégué de la Ferme Provinciale de La Haye A.S.B.L., atteste par la présente que la subvention perçue en 2005 d'un montant de 51 750 € a été utilisée pour :

L'expérimentation, la vulgarisation et l'information en matière d'élevage laitier spécialisé Holstein et dans l'investissement une meilleure formation des élèves de l'enseignement agronomique.

A faire valoir à qui de droit.

Certifié sincère et véritable

Theux, le 16 mars 2006

Signature :

Pierre POLARD,
Administrateur délégué

**ANNEXE 1e : COMPTES ANNUELS INTERNES DE L'A.S.B.L. FERME PROVINCIALE
AU 31-12-2005**

ANNEXE 1f : APPROBATION DES COMPTES PAR L'A.G.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. Ferme provinciale du 21-04-2006

ANNEXE 1g : RAPPORT DU REVISEUR AUX COMPTES

ANNEXE 1h : RAPPORT RELATIF A LA SITUATION ADMINISTRATIVE

1. BREF HISTORIQUE

Acquise en 1980, la Ferme provinciale de La Haye s'est fixée trois objectifs :

1.1. Objectif pédagogique : être une ferme à la disposition de l'enseignement, plus particulièrement, de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

1.2. Objectif expérimental : sans nuire à la rentabilité de l'exploitation, l'expérimentation animale : alimentation et génétique (Holstein) se poursuit sans cesse afin de fournir aux éleveurs les techniques de pointe pour améliorer la rentabilité de leur exploitation.

1.3. Objectif de vulgarisation : faire connaître les résultats de nos expérimentations et de nos activités constitue une de nos missions importantes.

La Ferme a développé, au cours des 25 dernières années, sa capacité d'entreprise laitière en phase avec la réalité économique de façon à fournir à nos étudiants un outil correspondant à l'exploitation laitière de demain.

Grâce aux Services Agricoles de la Province de Liège et à la Haute Ecole Rennequin Sualem, elle a pu démarrer une expérimentation dans le domaine de la qualité du lait, en collaboration avec l'Université de Liège et la Faculté de Sciences agronomiques de Gembloux.

2. PRESENTATION DU SERVICE

2.1. Dénomination et coordonnées

Ferme Provinciale de La Haye A.S.BL.
La Haye 9 – 4910 THEUX
Tél. : 087/54 24 24 – Fax : 087/54 19 74
E-mail : holstein@skypro.be
Site : www.prov.liege.be/jevoumont

3. RAPPORT DE GESTION

Ferme Provinciale de La Haye A.S.B.L.

La Haye 9 - 4910 THEUX (Jevoumont)

☎ 087/54 24 24 - 📠 087/54 19 74

E-mail : holstein@skypro.be

Site : www.prov.liege.be/jevoumont

3.1. ASPECTS RELEVANT DU PERSONNEL

0,5 X Ingénieur agronome (enseignant)

1 X Gradué-programmeur

1 X Agent technique

0,5 X Employée (projet APE)

1 X Ouvrier gérant salarié

2,5 X Ouvriers (projet APE)

0,2 X Employée (hors cadre)

3.2. Objectifs

RAPPEL

Acquise par la Députation permanente de la Province de Liège en 1980, la Ferme Provinciale de La Haye a des objectifs qui sont de trois ordres :

3.2.1. Objectif pédagogique : être une ferme à la disposition de l'enseignement, plus particulièrement, de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid et de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

3.2.2. Objectif expérimental : sans nuire à la rentabilité de l'exploitation, l'expérimentation animale : alimentation et génétique (Holstein) se poursuit sans cesse afin de fournir aux éleveurs les techniques de pointe pour améliorer la rentabilité de leur exploitation.

3.2.3. Objectif de vulgarisation : faire connaître les résultats de nos expérimentations et de nos activités constitue une de nos missions importantes.

Par le biais de visites d'agriculteurs, nous avons assuré la diffusion d'informations recueillies par nos travaux.

3.2.1. Objectif pédagogique :

Au total, 605 heures de travaux pratiques sont organisées et ce sont «2 141 élèves» (total cumulé) qui ont bénéficié, en 2005, de la Ferme Provinciale de La Haye.

Tout est entrepris pour que la sécurité soit optimale et une personne «full time» (M. Sougné) est mise à la disposition du corps professoral.

Lorsqu'il y a plus de 12 élèves présents, un encadrement supplémentaire est prévu lors de travaux spécifiques (par exemple lors de l'entretien du bocage, conduite d'engins agricoles, soudures,...).

Les élèves des classes professionnelles 2Pa/2Pb/2Pc, les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} professionnelles et Mécanique agricole, les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} techniques de qualification agricole viennent régulièrement à la Ferme Provinciale afin de mieux appréhender les techniques de management liées à la production laitière. Cela recouvre un domaine très vaste qui va de la conduite d'un troupeau laitier (par exemple repérer l'œstrus d'une vache laitière, les différentes phases du vêlage : avant, pendant et après), la technique d'insémination

artificielle, le contrôle des gestations par échographie, l'élevage des génisses, l'alimentation, la conduite des engins agricoles, à la gestion du domaine...

Une excellente collaboration existe entre la Ferme et les professeurs qui demandent des outils adaptés à l'enseignement (exemple : la nouvelle salle de traite), mais aussi la possibilité pour les élèves de vivre un stage complet (24h/24) à la ferme et, ce, durant au moins une semaine.

Exemple de listing des opérations et gestes pratiques:

A) Accueil d'un étudiant gabonais.

Du 11 avril au 17 juin 2005, nous avons accueilli M. Ardiles-Chiesa MICKIELA, étudiant gabonais qui a réalisé un stage de formation orienté sur la production laitière et spécialement le matériel et la technique de traite. Encadré par M. Marcel LONGTON, cet étudiant a fait preuve de peu de maturité.

B) Accueil d'un étudiant Ingénieur du Burkina Fasso.

Koanda SEYDOU, envoyé par le Professeur Pascal LEROY de la Faculté de Médecine vétérinaire de l'ULg, cet étudiant a, durant un mois, fait preuve d'une excellente intégration et a participé activement aux activités de traite. Grâce à M. Armand RASKIN, il a poursuivi sur Internet sa formation dans le domaine technique du matériel de traite.

3.2.2. Objectif expérimental

A) Le MORTELLARO : Conclusions

(collaboration avec la Haute Ecole Rennequin Sualem)

La maladie de MORTELLARO est une affection des pieds des bovins qui est en plein développement aujourd'hui. Même si les données concernant la répartition géographique de cette maladie sont peu nombreuses, le professeur MORTELLARO pensait déjà en 1986 qu'elle ne manquerait pas de se propager.

A l'heure actuelle en Belgique, la dermatite digitée envahit peu à peu les différents élevages bovins jusqu'à supplanter les autres affections podales.

Malgré tout ce que nous avons pu apprendre ces trente dernières années, il reste encore beaucoup de questions sans réponse sur l'étiologie précise, le mode d'apparition et de transmission de la maladie. Il est cependant clair que les spirochètes sont l'un des agents infectieux qui participent à une origine multifactorielle.

Les lésions sont spécifiques de la maladie et se situent préférentiellement sur les pattes postérieures, au niveau du talon. Sous la forme d'une plaque dépilée entourée d'un bourrelet blanc, la lésion caractéristique bourgeonnante, à ce stade, est facilement identifiable sur un pied soigneusement nettoyé.

B) Etude de la variabilité génétique du profil en acides gras du lait

(collaboration avec la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux - Hélène SOYEUR)

Etude de la variabilité génétique du profil en acides gras du lait et développement des outils nécessaires à une sélection animale basée sur la qualité nutritionnelle de la matière grasse laitière bovine

L'OBJECTIF GENERAL DU PROGRAMME DE RECHERCHE

L'objectif général du présent projet de recherche est d'étudier la variabilité génétique du profil en acides gras du lait de vache et, si ces résultats sont concluants, de développer les outils d'acquisition et de traitement des données nécessaires à une sélection bovine axée sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle de la matière grasse laitière.

C) La Papillomatose bovine

(en collaboration avec la Haute Ecole Rennequin Sualem)

La papillomatose bovine est une affection virale qui a pour conséquence l'apparition de verrues chez le bovin. Voici la définition de la verrue dans le Petit Larousse de la Médecine : Verrue : Petite tumeur cutanée bénigne due à un virus du type papillomavirus.



3.2.1. Objectif pédagogique

Au total, 605 heures de travaux pratiques sont organisées et ce sont «2 134 élèves» (total cumulé) qui ont bénéficié, en 2004, de la Ferme Provinciale de La Haye.

Tout est entrepris pour que la sécurité soit optimale et une personne «full time» (M. Sougné) est mise à la disposition du corps professoral.

Lorsqu'il y a plus de 12 élèves présents, un encadrement supplémentaire est prévu lors de travaux spécifiques (par exemple lors de l'entretien du bocage, conduite d'engins agricoles, soudures,...).

Les élèves des classes professionnelles 2Pa/2Pb/2Pc, les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} professionnelles et Mécanique agricole, les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} techniques de qualification agricole viennent régulièrement à la Ferme Provinciale afin de mieux appréhender les techniques de management liées à la production laitière. Cela recouvre un domaine très vaste qui va de la conduite d'un troupeau laitier (par exemple repérer l'œstrus d'une vache laitière, les différentes phases du vêlage : avant, pendant et après), la technique d'insémination artificielle, le contrôle des gestations par échographie, l'élevage des génisses, l'alimentation, la conduite des engins agricoles, à la gestion du domaine...

Une excellente collaboration existe entre la Ferme et les professeurs qui demandent des outils adaptés à l'enseignement (exemple : la nouvelle salle de traite), mais aussi la possibilité pour les élèves de vivre un stage complet (24h/24) à la ferme et, ce, durant au moins une semaine.

Organes de gestion :

L'assemblée générale analyse annuellement le bilan d'activités et les comptes.

Le Conseil d'administration est composé d'une dizaine de personnes (dont trois agriculteurs) et est présidé par Monsieur le Député Permanent Julien MESTREZ.

Le Conseil délègue ses pouvoirs pour la maintenance journalière à Monsieur Pierre POLARD en tant qu'administrateur délégué. Celui-ci s'entoure des conseils avisés de Monsieur Guy DEPREAY et de Monsieur Jean-Marie SOUGNE ainsi que du Directeur de l'Institut Agronomique de La Reid, Monsieur Michel HENDRICKX et de Madame Marianne DAWIRS, Directrice de la catégorie Agronomique de la Haute Ecole Rennequin Sualem.

ANNEXE 1i : BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE

ANNEXE 1j : BUDGET 2006 DE L'A.S.BL. FERME PROVINCIALE**PROPOSITION DE BUDGET 2006**

Ventes de lait :	257 300 €	(soit 830 000 litres à 0,31 €)
Ventes de bétail :	30 000 €	
TOTAUX DES VENTES :	287 300 €	

Subside provincial :	50 000 €
Subventions :	85 000 €

TOTAUX PRODUITS D'EXPLOITATION : **422 300 €**

Achats :	110 000 €
Variation de stocks :	0 €
Services et biens divers :	75 000 €
Frais de personnel :	190 000 €
Amortissements :	15 000 €
Autres charges d'exploitations :	10 000 €

TOTAUX CHARGES D'EXPLOITATION : 400 000 €

RESULTAT D'EXPLOITATION : + 22 300 €

Produits financiers :	1 000 €
Charges financières :	- 7 000 €

RESULTAT FINAL : **+ 16 300 €**

**PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL "ASSOCIATION DE GESTION DU CHÂTEAU DE JEHAY"
DOCUMENT 06-07/ 24**

De la tribune, M. Antoine NIVARD fait rapport sur ce point au nom de la 3^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 21 décembre 2005 à « l'Association de Gestion pour le Château de Jehay » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif « Association de gestion du Château de JEHAY » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif*

.....

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Association pour la gestion du Château de Jehay - asbl	
Numéro d'entreprise	447 33 68 78	
Siège social	Rue du Parc, 1 – 4540 AMAY	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue du Parc, 1 – 4540 AMAY	
Date de la création	8 novembre 1991	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	NON	
Téléphone : 085/82.44.00	Fax : 085/82.44.39	
Adresse e-mail : info@chateaujehay.be	Site internet	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p>oui : X non</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

IV. Fonctionnement1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	21
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	--
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – <u>non</u>
- adhérents :	oui – <u>non</u>
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	/
- adhérents :	/

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	<i>Château de Jehay et domaine sont propriétés de la Province de Liège</i>
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Gestion par la Province de Liège – Administration Centrale</i>
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
LES COGNES SE JOUENT EN FAMILLE	PARC DU CHATEAU - 28/3/05	+/- 1.000	OUVERTURE DE LA SAISON TOURISTIQUE	3.000€
WEEK-END FLEURI	CHATEAU - 5/5 AU 8/5/05	+/- 2.000	METTRE EN VALEUR LE CH. PAR UNE EXPO SOMPTUEUSE	9.500€

A TRAVERS BOIS	PARC DU CHATEAU - 5/6 AU 25/6/05	+/- 6.000	VALORISER LA PATRIMOINE PAR UNE EXPO EXTERIEURE DE GRANDE AMPLEUR	17.500€ (PARTICIPATION ASBL)
LE CHATEAU SE MARIE AU CRISTAL	CHATEAU - 1/7 AU 30/7/05	+/- 6.200	METTRE EN VALEUR LE CH. PAR UNE EXPO PRESTIGEUSE	6.500€
SON ET LUMIERE	PARC DU CHATEAU - 1/10/05	+/- 6.000	CLOTURE DE LA SAISON TOURISTIQUE	20.500€

EVENEMENTS REPRESENTATIFS DE L'ANNEE 2005 - PLUS DE DETAILS DANS LE RAPPORT D'ACTIVITE JOINT. LE BILAN DEFINTIIF DES EVENEMENTS DE L'ANNEE 2006 SERA ETABLI FIN DE SAISON 2006. JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	521.000€ (271.000€ de la Province de Liège ; 250.000€ de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège)
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Bilan et comptes de résultats soumis aux Commissaires aux comptes et à l'Assemblée générale
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Frais de fonctionnement, organisation de la saison (événements, publications, promotions,...) – Provision en vue de l'aménagement des dépendances en 2006 – voir bilan comptable
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Bilan et comptes de résultats 2005
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	<u>déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe</u> à transmettre (délai à préciser)
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	<u>déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe</u> à transmettre (délai à préciser)

Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	<u>déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe</u> à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	091-0123157-93	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	/ EUR
	Région	/ EUR
	Commune	/ EUR
	Autres (=)	/ EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :
 - Activités culturelle et touristiques – organisation et promotion : 1.000.000€
 - Matériel promotionnel : 75.000€
 - Fonctionnement : 100.000€
 - Rémunérations et charges : 96.000€
 - Aménagement dépendances : 250.000€

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : En annexe, fascicule de présentation de la saison touristique 2006, avec horaire, tarif et agenda.

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège. Transmise(s) le 04 / 07 / 06 - à transmettre (évaluation du délai).
 - Nature de la demande: Demande de subside de fonctionnement

 - Date d'introduction : 04/07/06

 - Service provincial contacté: Administration Centrale Provinciale

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet) (7)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 06/07/06

EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

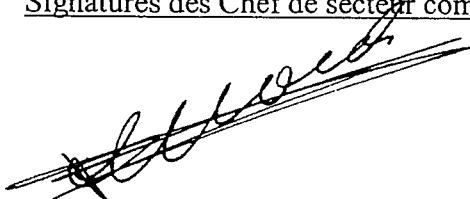
Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

AVIS : en application des articles 20, 21 et 22 du contrat de gestion unissant la Province de Liège et l'A.S.B.L. Association pour la Gestion du Château de Jehay, je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches et missions de l'A.S.B.L. (**Annexe 1**). Il convient de constater que les objectifs définis par le contrat de gestion ont été rencontrés par les réalisations de l'ASBL. En témoigne le rapport d'activités 2005-2006 (**Annexe 2**).

Sur le plan financier, les Bilan et Comptes de résultats 2005 (**Annexe 3**) illustrent la bonne santé financière de l'ASBL qui dispose d'un disponible de 1.615.648,46€ au 31/12/05. Celui-ci sera partiellement utilisé en 2006, les activités culturelles et touristiques s'élevant, dans les prévisions budgétaires qui m'ont été communiquées (**Annexe 4**), à 910.500€. En effet, les produits totaux se chiffrant en 2005 à 616.214,53 € dont 521.000 € de subsides, la différence sera couverte par le Disponible. A ce propos, un budget dans les formes me paraît indispensable.

Le poste Aménagement des dépendances (211.000€ en 2006) disparaîtra en 2007. Le solde du Disponible au 31/12/2006 sera vraisemblablement utilisé en 2007. La question du subventionnement complémentaire des activités culturelles et touristiques et de l'ouverture du Musée/Centre d'interprétation en 2008 se posera donc avec acuité lors de cet exercice 2008.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :



Bruno DEMOULIN,
Directeur général.

Date : 24/08/2006

PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « OPÉRA ROYAL DE WALLONIE ».

DOCUMENT 06-07/ 66

PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE LIÈGE ».

DOCUMENT 06-07/ 67

PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « OFFICE PROVINCIAL DES MÉTIERS D'ART ».

DOCUMENT 06-07/ 68

Ces trois dossiers ont été groupés par la 3^{ème} Commission et à l'invitation de Mme la Présidente, Mme Chantal GARROY-GALERE fait rapport sur ces trois points au nom de la Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter, par une vote identique, soit par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, les trois projets de résolution.

La discussion générale est ouverte.

M. Frank THEUNYNCK intervient à la tribune.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions des trois rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, CDH-CSP et M. POUSSART

S'ABSTIENT: le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte les trois résolutions suivantes

Document 06-07/66

Vu Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat programme conclu avec l'association «Centre lyrique de la Communauté Française - Opéra Royal de Wallonie » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif «Centre lyrique de la Communauté Française - Opéra Royal de Wallonie » par application du contrat programme conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Opéra Royal de Wallonie asbl Centre Lyrique de la Communauté
française de Belgique.*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française	
Numéro d'entreprise	426 262 540	
Siège social	Rue des dominicains 1 à 4 000 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue des dominicains 4 à 4 000 Liège	
Date de la création	06/03/1984	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone : 04 221 47 22	Fax 04 221 35 66	
Adresse e-mail : location@orw.be	Site internet : ORW.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p align="center">oui mais publication nouvelle prévue après celle du 01/07/2005 non</p>		
<p align="center">Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

Pour la Communauté :

Philippe MONFILS, Vice-président
Bruno DEMOULIN
Georges DUMORTIER
Laurent BURTON
Jean-Jacques DE PAOLI
Jean-Christophe PETERKENNE
Eric BERTHO
Jean-Camille KECH
Willy DEMEYER, Président

Pour la Ville :

Jean-Maurice DEHOUSSE , vice-président
Joseph LECOQ
Hector MAGOTTE
Pierre GILISSEN

Pour la Province :

Paul-Emile MOTTARD, vice-président
Ann CHEVALIER

Observateurs :

Philippe SUINEN (région wallonne)
Marcel STIENNON (région wallonne)
Christine GUILLAUME (communauté)
René DELCOMINETTE (région wallonne)
Luc ROGER

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORW.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VISES CI-DESSUS, A L'EXCEPTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA PROVINCE, REMPLACES PAR LES PERSONNES SUIVANTES :

Yolande LAMBRIX (Province)
Louis GENET (Province)
Marcel STIENNON (Province)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour la Ville

Michel MANS
Receveur communal

Cabinet de réviseur SFC GROUP
Hermant et Dodémont
Rue forger, 4
4000 Liège

INVITEE

Mme Rosita WINKLER
Présidente des AORW

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	318.90 ETP (saison 05/06)
ACS	0
Contrat de remplacement	0
Chômeur mis au travail	0
Mis a disposition	0
Autres	0
Bénévoles non payés	0
Mandataire syndical	0
Mandataire provincial	0

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	0
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui – <i>non</i>
- adhérents :	oui – <i>non</i>
Nombre de membres en ordre de cotisation :	Sans objet
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	2
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	3
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>Incendie : 25 188.23euros</i> <i>Précompte immobilier : 49 342.95 euros</i> <i>Intérêt sur emprunt : 150 938.91 euros</i>
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	<i>1 euro symbolique</i>

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
VOIR PROGRAMMATION ANNUELLE				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

VOIR ANNEXE.

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	136 400 euros	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	néant	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir contrat programme	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir rapport en annexe	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	Voir rapport en annexe	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	Voir rapport en annexe	
Rapport relatif à la situation administrative	Voir annexe	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	Voir rapport en annexe	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	240 0066 322 75	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	12 395 599.39 EUR
	Région	0EUR

	Commune	148 185.59 EUR
	Lotterie	1 042 627 EUR
	Communauté/remboursement prêt	171 000 EUR
	Comité 175/25	150 000 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions budgétaires pour l'année en cours : voir annexe

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : voir programmation saison 06/07

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE :
 EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

W. DEMEYER

Prsdt du Conseil



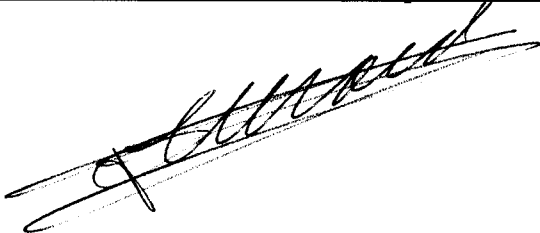
Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

En application de la décision de la Députation permanente du 8 décembre 2005, je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches et missions de l'A.S.B.L. Centre lyrique de la Communauté française – Opéra Royal de Wallonie (annexe 1). Il convient de constater que les objectifs définis par le contrat-programme ont été rencontrés par les réalisations de l'A.S.B.L. En témoigne, l'ensemble très riche des documents rentrés dont les rapports d'activités 2005-2006 et les différentes analyses de cette maison (1-8).

Sur le plan financier, la Balance générale de compte (10) et le rapport du Commissaire réviseur (9) témoignent d'une perte de l'exercice de 294.146,19 € liée notamment à une absence d'augmentation de la subvention de la Communauté française en raison des discussions relatives au renouvellement du contrat-programme. Ce dernier a été finalement signé ce 6 septembre 2006..

Quant au budget 2006-2007 (13), il a été adopté ce 13 novembre 2006 par l'Assemblée générale. Il présente, sur un montant global de recettes de 17.390.410,5 € et de dépenses de 17.590.199,42 €, un déficit de 199.788,92 € dont la prise en charge fera l'objet d'une négociation menée par son Président et le Conseil d'Administration avec différents interlocuteurs.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. H. H. H.', written over a horizontal line.

Date : 27/11/2006

Document 06-07/67

Vu Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat programme conclu avec l'association «Orchestre Philharmonique de Liège » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif «Orchestre Philharmonique de Liège» par application du contrat programme conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
.....

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Orchestre Philharmonique de Liège et de la Communauté Française	
Numéro d'entreprise	405.683.197	
Siège social	Bd Piecost 25 - 4000 LIÈGE	
Adresse(s) d'activité(s)	Idem	
Date de la création	1960	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	NON	
Téléphone 04 220 00 10	Fax	04 220.00.02
Adresse e-mail off@off.be	Site internet	www.off.be
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non et consultable au internet (site mentionné)		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : G. VIATOUR Fonction dans l'association : Directeur général adjoint
- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Hector MAGOTTE, Esbevin Culture Ville diège
Adresse : Em Fecomblée 92 - 4000 diège
Téléphone : 04/221.93.23
- Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*) JP ROUSSEAU, Directeur général adjoint
Adresse : Oed Picard 25 - 4000 diège , G. VIATOUR
Téléphone : 04/220.00.10

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

V Doo

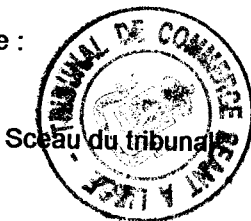
(*) : Biffer les mentions inutiles

Mentions à faire par le greffe

Immatriculé au greffe du tribunal de commerce de

- 8 NOV. 2005

Numéro d'entreprise :



Le

Visa du greffier

Données supplémentaires

(*)
Cocher la lettre N ou C,
selon qu'il s'agit d'une
nomination (N) ou d'une
cessation (C) des fonctions

(**)
Numéro du registre national
pour les personnes physiques,
numéro du registre bis
pour les non-résidents
ou numéro d'entreprise
pour les personnes morales

(***)
Date à laquelle la nomination
ou la cessation de la fonction
devient effective

1° Date de l'acte constitutif : 19/03/1960

2° Arrivée du terme (uniquement pour les associations et fondations à durée limitée) :

3° Administration, représentation et liquidation (+ représentant légal de la succursale)

(*)	Numéro (**)	Nom et prénom	Qualité	Date (***)
--	480829/076.21	ANOUL Nicole	Administrateur	1/04/1997
--	471006/118.80	CHEVALIER Ann	"	21/11/2002
--	m.c.	DECORTIS Annie	"	m.c.
--	620429/060.12	DEFRAIGNE Christine	"	21/01/1999
--	480612 073.35	DEHIN Marc	"	25/06/2001
	m.c.	FLORKIN Etienne	"	11/2005
	m.c.	GRANADOS Michel	"	11/2005
	590730 333.55	HAMAL Olivier	"	11/2004
	m.c.	JEUNEHOMME Alain	"	11/2005
	m.c.	KECH Jean-Camille	"	11/2005
	m.c.	KRAJEWSKI Stany	"	01/01/1995
	m.c.	LALOY Marie-José	"	18/10/1989
	m.c.	LECOCQ Joseph	"	m.c.
	640302 247.88	LOVENS Jean-Yves	"	21/11/2002
	340914 229.31	MAGOTTE Hector	Président	01/1989
	520321 079-16	MOTTARD Paul-Emile	Administrateur	11/2004
	m.c.	RANGONI Serge	"	m.c.
	200921 261-94	WANGERMEE Robert	Vice-Président	10/11/83

4° Gestion journalière (le cas échéant) :

(*)	Numéro (**)	Nom et prénom	Qualité	Date (***)
--	551226-017-43	ROUSSEAU Jean-Pierre	Directeur général	1/10/1999
--	430919-015-90	VIATOUR Georg	Directeur général adjoint	
--				
--				
--				

5° Exercice social (date de fin : JJ / MM) :

6° Date de la dissolution volontaire :

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	119
ACS	2
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui - non
- adhérents :	oui - non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien - superficie - Etablissement)	Salle Philharmonique + bureau Bld Pierret 25
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc. (montant globalisé, détaillé en annexe)	
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
vn affant aeluisils (b)				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	€ 82.500	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	V Bilan et comptes de (c, et d)	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	résultat annexes	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe = rapport aet. Vannex (b)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	196-0294052-03	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	7663.000 EUR
	Région	EUR
	Commune	640 250 EUR
	Autres (=)	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULÉ REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLÈTE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

V Brochure annexée

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

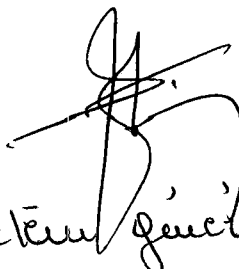
VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration.
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 12/9/2006
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.


Directeur général adjoint

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

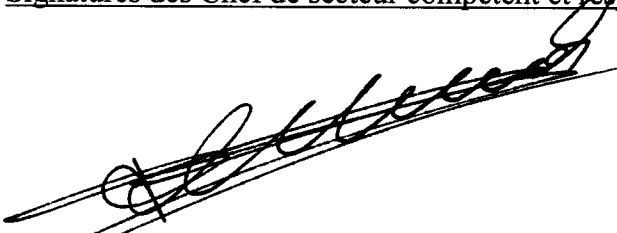
En application de la décision de la Députation permanente du 8 décembre 2005, je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches et missions de l'A.S.B.L. Orchestre philharmonique de Liège (annexe 1-a,b,c,d). Il convient de constater que les objectifs définis par le contrat-programme (annexe e) ont été rencontrés par les réalisations de l'A.S.B.L. En témoigne le Rapport d'activités Année 2005 (b).

Sur le plan financier, les Bilans et comptes 2005 font apparaître une perte à l'exercice limitée à 55.612,12 €.

Quant au budget 2006, il est en déficit de 377.183,09 € en raison de la différence entre l'augmentation des coûts de personnel de 4,9 % et l'indexation de la subvention de la Communauté française limitée à 1,7 %. D'autre part, le versement différé des subventions de la Loterie Nationale (un complément 2004 vient d'être versé ainsi qu'une tranche 2005) handicape la bonne exécution du budget.

La situation reste actuellement sous contrôle mais le déficit persistera manifestement en 2007 et 2008, vu les montants prévus au contrat-programme, à charge de la Communauté française.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, written over a horizontal line.

Date : 6/10/06

Document 06-07/68

Vu Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu en date du 15 décembre 2005 à l'association « Office Provincial des Métiers d'Art » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif « O.P.M.A. » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 15 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 28/12/2005
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
OFFICE PROVINCIAL DES METIERS D'ART DE LIEGE*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Office Provincial des Métiers d'Art de Liège OPMA – Liège asbl	
Numéro d'entreprise	410.095.412	
Siège social	15 rue des Croisiers à 4000 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	15 rue des Croisiers à 4000 Liège	
Date de la création	21 mars 1941	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	non	
Téléphone 04/232.86.76	Fax 04/232.86.04	
Adresse e-mail opma@prov-liege.be	Site internet non	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p><input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : **Paul-Emile Mottard, Président**
et/ou Jean-Pierre Burton, Secrétaire
- Personne(s) rencontrée(s) : _____ Fonction(s) dans l'association :
- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
Monsieur Bruno DEMOULIN, Directeur général de la Culture
- Date de décision du Collège : **08/12/2005**
- Date d'inspection :
- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : **Paul-Emile MOTTARD**
- Adresse : **rue Fraischamps 66 - 4030 Grivegnée**
Téléphone : **04/232.87.03**
- Secrétaire : **Jean-Pierre BURTON, Molu, 17 à MARCHIN - 04/232.87.06**
- Trésorier : **Andrée HURLET, rue Comhaire, 102 à 4000 Liège - 04/237.97.58**

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
<i>Mis à disposition – contrat APE</i>	1
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	NON
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Local d'exposition - ± 80 m² 7 rue des Croisiers – 4000 Liège
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	90.03 € - assurances
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

VOIR RAPPORT D'ACTIVITES DETAILLE JOINT A LA PRESENTE

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	259.000 € ✓	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Bilan et comptes de résultats soumis aux Commissaires aux comptes et à l'Assemblée générale	
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	voir bilan comptable	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	bilan et comptes de résultats 2005	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	<input checked="" type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	<input checked="" type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative	voir rapport d'activités Secteur CULTURE	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	FORTIS – n° 240-0801651-47	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	11.000,00 € ✓
	Région wallonne	7.500,00 € ✓
	Autres	
	Euregio	18.386,67 € ✓
	Ethias	65.000,00 € ✓
	Dexia	4.500,00 € ✓

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

→ 4250
f

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Produits : 492.500,00 €

Charges : 553.250,00 €

voir rapport d'activités 2005 – prévisions 2006 – page 55

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

voir rapport d'activités 2005 – programme 2006 – page 41

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:
- Date d'introduction :
- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

L'Association a comme but social, de notamment favoriser les actions culturelles dont les métiers d'art sous toutes leurs formes et d'aider à leur développement notamment en province de Liège.

Elle prête son concours et s'intéresse à toute activité similaire à celui-ci telle que :

- octroi d'aides logistiques ou financières
- toutes autres actions promotionnelles du secteur

C'est ainsi qu'elle met en œuvre tous les moyens nécessaires à :

- organisation d'expositions, de foires et de salons
- organisation de visites d'ateliers
- organisation de stages
- organisation de conférences et de colloques
- publication de livres et brochures

2. Indicateurs quantitatifs

Maison des Métiers d'Art : 7 expositions durant l'année pour un total de 5043 visiteurs (pages 30 à 32)

Eglise Saint-Antoine : « Gratia Dei » du 12/02 au 31/07/2005 : 38.244 visiteurs (page 34)

Château de Jehay : « A travers bois » du 05/06 au 29/09/2005 : présentation de 12 artistes de renom : 26.200 visiteurs (pages 35 à 38)

Parmi les différentes actions menées avec les Offices des Métiers d'Art de Wallonie, il faut souligner: le
 « Week-end chez l'Artisan d'Art » - du 19 au 20 mars 2005 : + 15.000 visiteurs
 (pour la Province de Liège) (page 33)

« Y a pas de LézArt » : présentation d'artistes liégeois dans différents centres culturels de la Province avec distribution d'un journal toutes boîtes promotionnel tiré en 100.000 exemplaires et d'un catalogue en 5000 exemplaires

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
 du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration).
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
 autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

Paul-Emile MOTTARD,
 Député provincial
 Président de l'association



DATE : 26 OCTOBRE 2006.
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

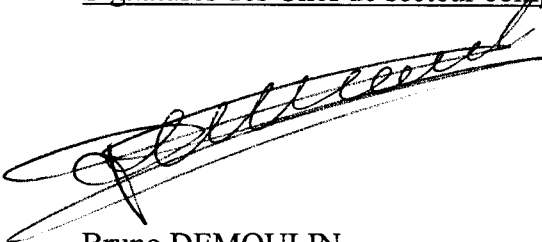
AVIS : en application des articles 20, 21 et 22 du contrat de gestion unissant la Province de Liège et l'ASBL Office provincial des Métiers d'art de Liège, je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches et missions de l'A.S.B.L., remis ce 27 octobre 2006. J'ai demandé et obtenu de la Trésorière et du Secrétaire des renseignements complémentaires en date des 6 et 7 novembre 2006. Il convient de constater que les objectifs définis par le contrat de gestion ont été rencontrés par les réalisations de l'A.S.B.L. En témoigne le Rapport d'activités 2005 (p. 29 à 41 du dossier ci-joint).

Sur le plan financier, les Bilan et Comptes 2005 (pages 45-54) illustrent la bonne santé financière de l'A.S.B.L. qui dispose d'un disponible de 365.764,76 € au 31 décembre 2005. Relevons de plus une créance à récupérer de 29.900 € (sur le P.A.C. Liège). Ce résultat s'explique notamment par le beau succès de l'exposition *Gratia Dei* qui a produit un bénéfice de 171.442,47 €.

Le disponible sera partiellement utilisé en 2006. En effet, les prévisions budgétaires 2006 laissent un déficit de 60.750 € (Produits 492.500 €; Charges 553.250 €) en raison de l'importance de la Biennale 3^e *Salon du Design* et de la Triennale *Images publiques* qui ont suscité des subventions pour un montant de 382.500 € (Province) et de 77.500 € (Région wallonne). Le poste Recettes propres non budgété dans les projections budgétaires synthétiques pourrait permettre de compenser partiellement ce déficit. Un budget 2007 plus détaillé me paraîtrait par ailleurs nécessaire.

Relevons, en conclusion, l'opportunité de confier la charge de Commissaires aux comptes à des personnalités extérieures à la Province.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :



Bruno DEMOULIN,
Directeur général.

Date : 7 novembre 2006

PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE DE SECOURS MÉDICALISÉ DE BRA-SUR-LIENNE ». DOCUMENT 06-07/ 69

De la tribune, Mme Lydia BLAISE fait rapport sur ce point au nom de la 9^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

M. Heinz KEUL intervient à la tribune.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions de rapport sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS , MR, CDH-CSP et M. POUSSART

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu en date du 23 décembre 2005 à l'association « Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif « Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 23 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du /2005
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
« Centre de Secours médicalisé de Bra-sur-Lienne »*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne	
Numéro d'entreprise	0433252478	
Siège social	Rue de Bierleux 69 – 4990 Bra-sur-Lienne	
Adresse(s) d'activité(s)		
Date de la création	1986	
Assujettissement ou non à la T.V.A.		
Téléphone : 0032 086 45 03 39	Fax : 0032 086 45 03 34	
Adresse e-mail : mail@spiritofstluc.be	Site internet	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
<p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

IV. Fonctionnement

Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	1
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	non
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	non
- adhérents :	non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	
- adhérents :	

Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	Non
Louées (nombre)	Non
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Non
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	Non
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Non

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
CONGRES DES SECOURS HELIPORTES	BARCELONE 20-24/6/05		COORDINATION	

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	52000 EUROS	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Organisation de l'aide médicale urgente	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	ASBL étrangère au champ d'action des services provinciaux de santé.	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe (Annexe 2) <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe (Annexe 3) <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> déjà transmise à l'Administration centrale provinciale <input checked="" type="checkbox"/> copie jointe (Annexe 4) <input type="checkbox"/> à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	Voir ACP (qui paie le subside)	
Subsides reçus (année précédente) (Annexe 5)	Communauté française (DG)	EUR
	Région	EUR
	Commune (25)	123.852,25 EUR
	Autres (= Province du Luxembourg)	25.000 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Variables en fonction des besoins de la population.

➤ Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande:

- Date d'introduction :

- Service provincial contacté:

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

Indicateurs :

L'association conclut annuellement une convention avec le Ministère fédéral de la Santé en vue de la collecte des données médicales et mesures prises sur le terrain.

a) Qualitatifs:

L'asbl encode de manière systématique les données suivantes:

- Les missions effectuées dans une approche épidémiologique
- Les refus d'intervention et leurs causes
- Les cas de non-disponibilité de l'hélicoptère
- La durée d'hospitalisation des patients transportés
- La gravité de l'état du patient

b) Quantitatifs : (pour la période du 1.6.2005 au 31.05.2006)

- L'asbl a reçu 756 demandes d'intervention dont 692 ont été réalisées et 64 refusées
- Les 692 missions ont été réalisées à 63% par hélicoptère et 23% par route
- Ces missions ont été demandées à 88% par les hôpitaux et 22% par d'autres
- L'origine des appels émane à 65% des services 100/112, à 22% des hôpitaux et à 3% pour le reste

Enfin, le recours à l'hélicoptère accélère d'un facteur 3 le temps de prise en charge du patient.

Avis du chef de secteur

S'agissant d'aide médicale urgente, les activités de cette association ne correspondent pas aux activités provinciales de santé. L'appréciation, par ailleurs favorable, sur la manière de rencontrer les objectifs du contrat de gestion, est donc établie en fonction des informations recueillies. Toutefois, les indicateurs ci-dessus méritent la pertinence de cette activité.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Date : 28/11/2006

Le Directeur général,
Dr Ph. MAASSEN



**PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL "SERVICE SOCIAL DES AGENTS PROVINCIAUX SSAPL"
DOCUMENT 06-07/ 25**

De la tribune, Mme Myriam ABAD-PERICK fait rapport sur ce point au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces Wallonnes et plus précisément ses articles 97 à 99 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu en date du 21 décembre 2006 au « Service social des Agents Provinciaux de LIEGE » asbl ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur désigné et, d'autre part, de Son Collège ;

Attendu qu'il en résulte que lesdites tâches de service public ont effectivement été réalisées avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

Décide

Article 1 : de confirmer que la vérification de la réalisation, pour l'année 2005, des tâches minimales de service public par l'Association sans but lucratif « Service social des Agents Provinciaux de LIEGE » par application du contrat de gestion conclu entre celle-ci et la Province de LIEGE le 21 décembre 2005, a été effectuée conformément à l'article 97 du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 21 décembre 2005 entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif Service Social des Agents Provinciaux de Liège

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Service Social des Agents Provinciaux de Liège A.S.B.L.	
Numéro d'entreprise	407732570	
Siège social	Place de la République française 1 4000 Liège	
Adresse(s) d'activité(s)	Place de la République française 1 4000 Liège	
Date de la création	Résolution du Conseil Provincial du 08/10/1954	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non	
Téléphone : 04/ 220 21 23 à 26 et 04/220 21 40	Fax : 04/ 220 21 97	
Adresse e-mail : joelle.gijsen@prov-liege.be	Site internet :	http://www.epl.prov-liege.be/ssapl/
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.		

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	cinq
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	1 + 1 = 2 (président et trésorier)
Mandataire provincial	1/2 + 1/2 = 1 (secrétaire et secrétaire adjoint)

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	néant
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs :	oui - non
- adhérents :	oui - non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs :	Néant
- adhérents :	Néant

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	Non
Louées (nombre)	Non
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	Oui, 2ème étage de l'administration centrale provinciale, 3 bureaux + utilisation de salles de réunions (conseils d'administration, assemblées générales, réunions de service, réunions pour envois spéciaux, ...)
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de déplacement (AG/CA/CCR) à charge du S.S.A.P.L. : 2005 : 3671,49€ * Omnium missions Ethias pour le personnel de l'A.S.B.L. : 2005 : 1451,71€
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	Néant

4) *Activités particulières (dont publications et manifestations)*

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
Découverte personnalisée du Domaine Touristique de Blégny-Mine et goûter.	Blégny, le dimanche 27 février 2005 après-midi. En collaboration avec la Fédération du Tourisme.	309 participants	Activité culturelle	Dépenses pour cette activité et pour la fête des retraités : 2237,10€ (budget S.S.A.P.L. ASBL)
Excursion pour les agents retraités	Bruges, le jeudi 27 mai 2005	250 participants	Activité culturelle et « associative »	Dépenses: 3869.06€ Recettes: 1792.00€ D-R = 2077.06€ (budget S.S.A.P.L. ASBL)
Organisation et prise en charge financière des frais de séjour d'un voyage de détente pour les retraités bénéficiant de l'aide alimentaire et logement	Blankenberge, du 10/06/2005 au 17/06/2005	4 participants	Activité culturelle et « associative »	Dépenses: 1749.00€ Recettes: 335.00€ D-R = 1414.00€ (budget S.S.A.P.L. ASBL)
Billet du retraité	bimestriel	2800 lecteurs	Information	1648,00€

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE FIGURE DANS ANNEXES DE L'ANNEXE I (JUIN 2006)

5) *Subventions/subsides provinciaux*

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	161627€ + 11898€ (intervention dans les frais de parking) = (montant global) = 173525€ {sommes liquidées en deux fois (86762,50€ les 25/07/2005 et 16/12/2005)}
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Conformément à la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, il incombe au S.S.A.P.L. a.s.b.l. de fournir le document prouvant la réalité de l'emploi de la subvention allouée, le rapport d'activités, les comptes ainsi que la situation financière 2004.
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Voir BUDGETS ET COMPTES 2005 = annexes F2 des annexes de l'annexe I
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Voir BUDGETS ET COMPTES 2005 = annexes F2 des annexes de l'annexe I et comptabilité

Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	<input checked="" type="checkbox"/> <u>déjà transmis à l'Administration centrale provinciale</u> <input type="checkbox"/> <u>copie jointe</u> Voir annexes F2 des annexes de l'annexe I	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	<input checked="" type="checkbox"/> <u>déjà transmis à l'Administration centrale provinciale</u> <input type="checkbox"/> <u>copie jointe</u> Voir annexes E2 des annexes de l'annexe I	
Rapport relatif à la situation administrative	Néant	
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/> <u>déjà transmis à l'Administration centrale provinciale</u> <input type="checkbox"/> <u>copie jointe</u>	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068 0393440 35	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	0,00 EUR
	Région	0,00 EUR
	Commune	0,00 EUR
	Autres (=)	0,00 EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :
 Voir annexes :
 Assemblée générale ordinaire du 29 mars 2006 : Voir annexes F2 des annexes de l'annexe I
 Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2006 : voir copie jointe
- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :
 - ❖ Le S.S.A.P.L. A.S.B.L. poursuivra ses activités et tâches habituelles
 - ❖ Voir article 6 du contrat de gestion
- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
 Transmise(s) le / / - à transmettre (évaluation du délai).

- Nature de la demande: demande d'adaptation des futurs locaux mis à notre disposition (lors du nouvel aménagement des locaux de l'Administration Centrale Provinciale) correspondant mieux à l'objet de l'A.S.B.L. (= confidentialité, cloisonnements, deux locaux fermés, ...)
- Date d'introduction : 03 juillet 2005 et rencontres suivantes
- Service provincial contacté: Monsieur le Directeur général RENKIN

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- ❖ La conjoncture socio-économique générale actuelle aggravée en Province de Liège par de nombreuses fermetures d'entreprises et la hausse croissante du coût de la vie amènent le S.S.A.P.L. à intervenir de plus en plus souvent et à des niveaux financiers de plus en plus élevés.
- ❖ Les agents de la Province de Liège consultent le S.S.A.P.L. tant pour les actions et avantages octroyés à tous les bénéficiaires que pour obtenir une aide aux situations difficiles qu'ils vivent.
- ❖ Ainsi nous pouvons pointer quelques types de situations personnelles souvent rencontrées. Nous prendrons garde à ne pas énoncer des jugements de valeur et nous soulignons que les remarques qui suivront ne sont pas issues d'une étude sociologique (qui serait par ailleurs fort intéressante).

Citons et commentons brièvement :

- a) Le surendettement favorisé par le comportement de certaines banques et sociétés de financement, nécessite :
 - o Des prêts si capacité suffisante de remboursement ;
 - o Dons dans des situations plus graves ;
 - o Impossibilité budgétaire d'intervention dans les cas extrêmes ;
 - o Guidances budgétaires assurées par les assistants sociaux ;
 - o Des orientations et/ou des collaborations avec les services de médiation de dettes et des C.P.A.S. communaux.

Ces situations sont parfois antérieures à l'entrée en fonction à la Province de Liège (exemple : exercice antérieur d'une activité indépendante de l'agent ou de son conjoint).
- b) Les carrières incomplètes et l'importance croissante du nombre de « temps partiels » provoquent d'importantes baisses de revenus d'activités, une augmentation de « pensions insuffisantes » et ainsi plus d'interventions plus importantes.
- c) La « détresse administrative » et les retards de paiements des rémunérations dues : ils conduisent à de nombreuses interventions en prêt pour avances sur traitements ou sur pensions : ces agents se trouvent en manque des moyens financiers minimaux, sont souvent empêchés d'honorer leurs remboursements de crédits, et de maintenir temporairement leur niveau de vie s'ils ne bénéficient pas de notre aide.
- d) La hausse continue du coût des soins de santé : entraîne l'augmentation des aides en frais médicaux et pharmaceutiques sous forme d'interventions récurrentes ou ponctuelles.
- e) Le S.S.A.P.L. prend en charge le coût des assurances-hospitalisations, systématiquement pour les bénéficiaires d'une « aide alimentaire et logement » et ponctuellement, dans d'autres situations « malheureuses ». Une aide partielle est aussi accordée, selon une grille de revenus déterminée par le conseil d'administration. Le but de ces interventions est non seulement de permettre aux bénéficiaires en difficultés de se soigner mais aussi de préserver notre capacité financière. Les augmentations soudaines et démesurées de ces assurances en hospitalisation et aussi pour les maladies

graves (hors hospitalisations) conduisent certains bénéficiaires dans des difficultés financières telles qu'ils doivent y renoncer.

- f) La hausse significative des frais de chauffage (hausse importante des prix des carburants) conduit le S.S.A.P.L. à des aides ponctuelles pour exemple, une intervention, à titre exceptionnel, en situation malheureuse (en raison du coût des frais de chauffage), pour une catégorie d'agents (Aide Alimentaire et Logement, rubrique A).
- g) Le renforcement du sentiment d'appartenance à l'entité provinciale est suscité par l'organisation d'activités culturelles et de rencontres (excursions, goûters, activités culturelles telles que séjours et/ou visites touristiques, publication d'un bulletin bimestriel d'informations (Billet du Retraité provincial), ...) ainsi que par le maintien et le soutien à la Commission Consultative des Retraités créée par le S.S.A.P.L.

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

ACTIVITES REALISEES EN 2005.

A. Interventions automatiques¹ applicables à tous les agents provinciaux bénéficiaires, quels que soient leurs revenus :

Cadeau de mise à la retraite (en collaboration avec la Députation permanente).

En 2005, cent trente quatre agents provinciaux, partis à la retraite entre le premier juillet 2004 et le trente juin 2005, furent invités à recevoir leur cadeau : un vase du maître-verrier Leloup.

Intervention en première consultation juridique.

Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L. L'intervention du S.S.A.P.L. s'élève à 25€.

En 2005, six agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention.

Prime de naissance et d'adoption.

L'intervention du S.S.A.P.L. s'élève à 100€.

En 2005, quatre-vingt huit agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention.

Obtention de billets à tarif réduit pour des activités culturelles ou de loisirs.

En 2005, les bénéficiaires ont pu acheter des places pour Walibi à tarif préférentiel.

Une action DUO OPERA DE WALLONIE fut lancée à l'initiative de Madame Marianne LONHAY, Greffière provinciale, en collaboration avec l'Opéra Royal de Wallonie et notre A.S.B.L., pour deux spectacles (TITANIC et LA VEUVE JOYEUSE) en date des 30 décembre 2005 et 24 mars 2006 .

Indemnité de décès pour les temporaires.

Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L. En 2005, deux agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention.

¹ Ces interventions concernent les agents engagés depuis six mois au moins par la Province de Liège.

B. Interventions automatiques¹ applicables à tous les bénéficiaires, en fonction de leurs revenus :

Remboursement des abonnements scolaires.

Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L.

En 2005, soixante cinq agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention.

Intervention dans le coût de l'assurance hospitalisation.

Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L.

En 2005, quarante trois agents provinciaux en activité de service et leur famille (donc 73 personnes) ont bénéficié de cette intervention.

En 2005, vingt-six agents provinciaux retraités et leur famille (donc 31 personnes) ont bénéficié de cette intervention.

Intervention dans les frais d'activités des enfants (âgés jusqu'à 18 ans), des agents provinciaux (en résidentiel : stages et activités diverses, classes vertes, etc.). Ces stages peuvent être sportifs ou culturels, en internat ou en externat.

Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L.

En 2005, vingt et un agents provinciaux (pour 31 enfants) ont bénéficié de cette intervention.

C. Interventions en aide sociale matérielle individuelle sur présentation d'un dossier (enquête sociale réalisée) auprès du conseil d'administration :

En 2005, 253 demandes d'interventions furent introduites au C.A. (relativement à 117 personnes). 14 demandes furent l'objet d'un refus.

Intervention en aide alimentaire et logement (assurer un minimum de vie décent par dons mensuels).

En 2005, vingt sept agents provinciaux (pour 30 demandes en C.A.) ont bénéficié de cette intervention.

Allocation pour enfant handicapé (rente capitalisée).

En 2005, trente et un enfants d'agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention.

Allocation pour agent handicapé.

En 2005, deux agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention.

Intervention dans les frais scolaires.

En 2005, soixante cinq agents provinciaux ont bénéficié de cette intervention.

Intervention en situation malheureuse (dons,...).

En 2005, quatre-vingt et une demandes de dons furent présentées au C.A.

Avance sur des traitements provinciaux et sur pensions de retraite provinciale ET prêt à caractère social.

En 2005, cinquante et une demandes d'avances sur traitements furent acceptées.

En 2005, aucune demande ne fut introduite pour l'avance sur la retraite provinciale.

En 2005, seize demandes de prêts furent présentées au C.A. (et trois en urgence).

Intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques.

En 2005, nonante cinq demandes (relativement à 65 personnes) furent présentées au C.A.

Intervention dans les frais d'aides familiales.

En 2005, trois demandes furent présentées au C.A.

Demandes en urgence (cf article 33 des Statuts coordonnés de l'A.S.B.L.).

Quarante six demandes furent examinées en urgence (cf article 33 des Statuts coordonnés de l'A.S.B.L.).

D. Interventions en aide sociale morale individuelle.

- ⊗ rencontres régulières avec les assistants sociaux.
- ⊗ renvoi vers des services sociaux, services de guidance et services hospitaliers.

E. Interventions en aide administrative.

- ⊗ rencontres avec les assistants sociaux.
- ⊗ renvoi vers les services administratifs compétents.

F. Intermédiaire entre l'assureur et les agents provinciaux, en matière d'assurances à tarif préférentiel :

Assurance professionnelle (pour les enseignants).

Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L.

En 2005, vingt huit demandes furent traitées.

Assurances responsabilité civile - vie privée ou assurance « protection familiale + ».

Les modalités spécifiques d'intervention, adoptées par le C.A., sont obtenues sur demande des bénéficiaires (feuille explicatif et formulaire de demande) et figurent sur le site Intranet du S.S.A.P.L.

En 2005, 110 demandes (61 personnes en activité de service et 49 personnes en retraite) furent traitées.

G. Activités associatives :

Organisation de la Commission Consultative des Retraités.

Activités de la Commission Consultative des Retraités :

- Réunions ;
- Dates des réunions :
 - ⊗ 6/01/2005
 - ⊗ 28/02/2005
 - ⊗ 23/03/2005
 - ⊗ 14/04/2005
 - ⊗ 09/05/2005
 - ⊗ 04/07/2005
 - ⊗ 13/09/2005
 - ⊗ 18/10/2005
 - ⊗ 23/11/2005
- Elaboration du « Billet du retraité » ;
- Représentation avec voix consultative aux séances de l'assemblée générale et du conseil d'administration (trois membres).

Publication du Billet du Retraité : périodique bimestriel, envoyé à tous les agents provinciaux retraités.

H. Organisation d'activités culturelles et de loisirs.

- de façon ponctuelle :
 - Découverte personnalisée du Domaine Touristique de Blégny-Mine et goûter : en collaboration avec la Fédération du Tourisme, le dimanche 27 février 2005 après-midi : 309 participants.
- de façon récurrente :
 - excursion pour les agents retraités : à Bruges, le jeudi 27 mai 2005 : 250 participants.
 - fête annuelle des retraités (en collaboration avec la Députation permanente) : Fête des retraités et remise de cadeaux à Blégny-Mine, le 09/11/2005 : Cette fête regroupa environ 500 personnes. En collaboration avec des partenaires provinciaux (domaine touristique, Service du protocole, établissements scolaires, etc.), le S.S.A.P.L. participa activement à cette activité qui permet aux agents fêtés, de rencontrer non seulement des membres de l'autorité provinciale mais aussi leurs pairs, agents provinciaux retraités de tous les services, dans une ambiance festive.
 - organisation et prise en charge financière des frais de séjour d'un voyage de détente pour les retraités bénéficiant de l'aide alimentaire et logement : Séjour des agents bénéficiaires d'une aide alimentaire et logement à la mer : du 10/06/2005 au 17/06/2005, à Blankenberge. : 4 personnes. L'objectif rencontré est celui de permettre à ces personnes de profiter d'un moment de détente en villégiature à la mer et ce but semble adéquatement rencontré.

I. Gestion des cartes attestant de la retraite provinciale.

J. Mise à jour du site Intranet par la gestionnaire, en collaboration avec la secrétaire et les informaticiens provinciaux.

- ❖ Adresse du site:
<http://www.epl.prov-liege.be/ssapl/>

K. Activités réalisées par le personnel : les assistants sociaux.

- Accueil, écoute, analyse de la demande, soutien dans les démarches (etc.).
- Préparation et ouverture des dossiers contenant le relevé des interventions et les rapports de visites et de rencontres.
- Présentation des éléments du dossier en rapport avec la demande auprès du C.A.
- Démarches et prise de renseignements administratifs (...) auprès :
 - de services provinciaux (Service des pensions, Service des traitements,...) ;
 - auprès de services extérieurs (C.P.A.S., services d'aide à domicile, mutuelles, services de médiation de dettes,...).
- Guidances budgétaires et aides apportées aux personnes endettées.
- Accompagnement moral de certains bénéficiaires...
- Suivi des dossiers de « maladie » et examen des documents rentrés en adéquation avec la décision du C.A.(frais médico-pharmaceutiques et d'aide familiale).
- Participation d'une assistante sociale du S.S.A.P.L., Madame Maryse Pauque, à la Commission Consultative des Retraités et à la Commission Provinciale Seniors de la Province de Liège.
- *Les assistants sociaux assurent une part du travail collectif :*

- ⊗ Préparation et participation à la fête des retraités et accompagnement lors de l'excursion des retraités.
- ⊗ Mise à jour du fichier des retraités.
- ⊗ Gestion des dossiers «activités pour enfants» et « interventions en première consultation juridique » et « indemnités décès temporaires ».
- ⊗ Mise à jour de documentations.
- ⊗ Réflexions sur l'accueil et l'information des bénéficiaires potentiels.

L. Activités réalisées par le personnel : activités réalisées par les membres du service (autres qu'assistants sociaux).

A titre non exhaustif :

- Travail de gestion journalière, de gestion administrative et de représentation.
- Rédaction du Contrat de gestion et de son Annexe I.
- Rédaction et mise en page d'un dépliant reprenant l'ensemble des interventions du S.S.A.P.L.A.S.B.L. et les coordonnées utiles en vue d'un envoi personnalisé (janvier 2006) à tous les agents provinciaux (actifs et retraités).
- Réunions de service.
- Tenue des divers fichiers (bénéficiaires, interventions, etc.).
- Listage et création des dossiers pour les assurances hospitalisations (pour les actifs et pour les retraités), les primes de naissance et d'adoption, etc.
- Préparation d'affiches et de bulletins d'informations ;
- Gestion des assurances professionnelles (pour les enseignants) et assurances responsabilité civile - vie privée ou assurance « protection familiale + ».
- Gestion des dossiers relatifs aux excursions, aux séjours des retraités, aux primes de naissance, aux abonnements scolaires, etc. ainsi qu'organisation pratique des activités extérieures (préparation et organisation de la fête des retraités : réunions, envois, etc.).
- Accueil et accompagnement des bénéficiaires aux diverses activités organisées en leur faveur (excursions, etc.).
- Préparation, rédaction et exécution des décisions du conseil d'administration, en faveur de bénéficiaires.
- Mise à jour du site intranet en collaboration avec l'équipe d'informaticiens.
- Accueil des demandes par l'ensemble du service et dispatching (réorientation) adéquat(e).
- Réflexions sur l'accueil et l'information des bénéficiaires potentiels.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités

VOIR ANNEXES D2 DES ANNEXES DE L'ANNEXE I

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VOIR ANNEXES E2 DES ANNEXES DE L'ANNEXE I

VII. Annexes jointes

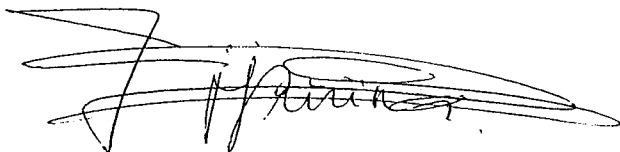
- Inventaire du dossier réalisé en juin 2006, remis le 23/08/2006
 - Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet) : 12 annexes (48 pages)
- Toutes autres annexes portant les références B, C, D, ..., Z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration).
■ du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE : 13/10/2006,
EN DOUBLE EXEMPLAIRE.



Wolodymyr BYLYNA, président



Joëlle GIJSEN épouse SURINX, secrétaire

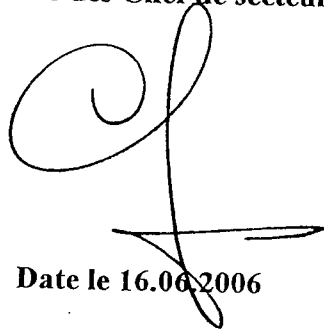
Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial

Les fonctions normales de service public auprès de l'ASBL « Service social des Agents provinciaux » ont été remplies au cours de l'année 2005.

Aucun ajustement ne s'impose pour l'année suivante.

Je donne donc un avis positif au présent dossier.

Signature des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Date le 16.06.2006

**SERVICES PROVINCIAUX : MODIFICATIONS À APPORTER AU STATUT PÉCUNIAIRE DU
PERSONNEL PROVINCIAL ENSEIGNANT ET ASSIMILÉ.
DOCUMENT 06-07/ 70**

De la tribune, M. Fabian CULOT fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu le statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé fixé par ses résolutions antérieures ;

Vu le décret du Ministère de la Communauté française du 27 janvier 2006 (Moniteur Belge du 16 mars 2006) apportant des modifications à diverses dispositions relatives aux règles de cumul applicables aux membres du personnel de l'enseignement ;

Attendu que ce décret modifie notamment certaines dispositions de l'Arrêté Royal du 15 avril 1958 portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique, applicable aux membres du personnel provincial enseignant et assimilé subventionnés par la Communauté française ainsi qu'à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le statut pécuniaire provincial afin d'octroyer le bénéfice de dispositions similaires aux membres du personnel provincial enseignant ;

Vu le protocole établi par les organisations syndicales représentatives du personnel provincial ;

Vu la loi provinciale ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

A R R E T E :

Article 1er : - A l'article 5 du statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé, les modifications suivantes sont apportées :

- à l'alinéa 2 les points b), c) et e) sont supprimés ;*
- l'alinéa 3 est remplacé comme suit : « Pour l'application du présent statut, l'expression « fonction principale » désigne la fonction, qu'elle soit ou non à prestations complètes, qui n'est pas considérée comme accessoire conformément aux dispositions précédentes. »*

Article 2 : - L'article 5 bis est remplacé comme suit :

«Lors de son entrée en fonction dans une école régie par le présent statut, l'agent introduit une déclaration de cumul auprès du Collège provincial.

L'agent introduit la déclaration de cumul lorsqu'il débute une activité indépendante ou salariée, et lors de toute modification de ladite activité. Dès qu'il cesse ladite activité, l'agent le déclare auprès du Collège provincial. »

Article 3 : - A l'alinéa 1 de l'article 16, les points b) et c) sont supprimés.

Article 4 : - Les points b), c) et d) du paragraphe 2 ainsi que le paragraphe 3 de l'article 50bis sont supprimés.

Article 5 : - La présente résolution, qui sera transmise, pour approbation, à l'Autorité de Tutelle prend effet le 1^{er} janvier 2006.

Article 6 : - Conformément à l'article 100 du décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces, la présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la province.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**CRÉATION D'UNE HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE PAR FUSION DES TROIS HAUTES ECOLES PROVINCIALES.
DOCUMENT 06-07/ 71**

De la tribune, Mme Fabienne DETREMMERIE-CHRISTIANE lit le rapport de Mme Monique LAMBINON, empêchée, au nom de la 6^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Mmes Claudine RUIZ-CHARLLIER, Katrin JADIN, M. Dominique DRION ainsi que M. André GILLES, Député provincial-Président, interviennent à la tribune.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu le décret du 30 juin 2006 modernisant le fonctionnement et le financement des Hautes Ecoles ;

Attendu qu'à partir de l'année budgétaire 2007, de nouvelles mesures figent le nancement forfaitaire des Hautes Ecoles par rapport à la situation historique ;

Attendu qu'en cas de fusion des trois Hautes Ecoles provinciales, le financement forfaitaire de l'unique Haute Ecole résultante, serait égale à la somme des parties forfaitaires de chaque Haute Ecole actuelle ;

Attendu par ailleurs que les nouvelles dispositions ne permettent plus l'indispensable mécanisme de solidarité appliqué depuis 1995 entre les Hautes Ecoles de la province de Liège protégeant globalement l'encadrement et répartissant les moyens budgétaires octroyés par la Communauté française en fonction des besoins de chaque entité et tenant compte des autorisations de programmation de nouvelles sections ou années de spécialisation ;

Attendu qu'au contraire, les nouvelles dispositions décrétales empêcheraient toute solidarité entre les trois Hautes Ecoles de la Province de Liège et tout rééquilibrage des moyens budgétaires, les normes en matière de dépenses en personnel et dépenses en fonctionnement devant être strictement respectées dans chaque Haute Ecole prise isolément ;

Considérant d'autre part que la création d'une Haute Ecole de la province de Liège par fusion des trois Hautes Ecoles actuelles rencontre le souhait exprimé par le Collège provincial lors de sa déclaration de politique générale de poursuivre l'intégration de l'enseignement supérieur provincial dans le paysage européen ;

Attendu que le projet de fusion a été soumis à l'avis dans chacune des trois Hautes Ecoles actuelles, au Conseil social, au Conseil pédagogique et au Conseil des étudiants ;

Attendu que ce projet a également été soumis aux organes de gestion des trois Hautes Ecoles ainsi qu'à la Commission paritaire locale de l'enseignement supérieur et aux Comités particulier distinct et particulier de négociation ;

Vu la proposition du Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1.- Il est décidé de créer une Haute Ecole de la Province de Liège par fusion des trois Hautes Ecoles provinciales actuelles en deux phases :

- 1. dès le 1^{er} janvier 2007, par la globalisation des moyens budgétaires octroyés par la Communauté française de Belgique ;*
- 2. à partir du 15 septembre 2007, par fusion égalitaire des membres des personnels et par globalisation des structures dans le respect des habilitations et localisations géographiques reconnues par la Communauté française de Belgique.*

Article 2- Le Collège provincial est chargé d'adresser un dossier de fusion auprès du Gouvernement de la Communauté française, conformément aux dispositions du chapitre V du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation de l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles tel que modifié par le décret du 30.06.2006.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**VENTE À M. DUSSELDORF DES PARCELLES CADASTRÉES MALMEDY, IIRE DIVISION,
SECTION C/3 N 406/3 ET 406/4
DOCUMENT 06-07/ 72**

De la tribune, Mme Fracine PONCIN-REMACLE fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu la proposition d'achat des parcelles cadastrées Malmédy, 1ère division, section C n° 406/3 et 406/4 d'une superficie totale de 34 m² adressée à Votre Collège provincial, par Monsieur E. DUSSELDORF représenté par Madame Sonia JOST, Architecte ;

Vu le rapport de Madame l'Inspectrice principale en date du 23 juillet 2006, estimant à 0 EUR la valeur vénale desdites parcelles ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer dès lors une valeur de convenance pour lesdites parcelles ;

Attendu qu'il résulte du rapport des services techniques que les caractéristiques des parcelles précitées se rapprochent de celles de la parcelle n° 635 dont la valeur est fixée à un montant de 60 EUR le m² ;

Vu le décret du 12/02/04 organisant les Provinces Wallonnes et plus spécialement son article 46;

Sur le rapport du Collège provincial ;

DECIDE :

Article 1er : De vendre, à Monsieur DUSSELDORF, les parcelles cadastrées Malmédy, 1ère division, section C n° 406/3 et 406/4 pour un montant de 2040 EUR.

Article 2 : De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de cette vente.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**VENTE DES DEUX CAVES SITUÉES À IXELLES, SQUARE DE MEEUS, 22 B DANS LE CADRE DE LA SUCCESSION DE FERNAND PETIT.
DOCUMENT 06-07/ 73**

De la tribune, M. Serge ERNST fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu que par testament du 29 octobre 1971, Monsieur Fernand PETIT avait institué la Province de Liège en qualité de légataire universel à concurrence d'un sixième du patrimoine successoral ;

Attendu que la Province de Liège est propriétaire de ces biens à concurrence de un sixième indivis en pleine propriété ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 octobre 1993 relative à l'aliénation par voie de gré à gré à Monsieur ASPELSLAGH des 2 caves sises Square de Meeus 22 B à Ixelles au 2e sous-sol (caves n° 1 et 3) pour le prix de 50.000 Frs ;

Vu que la vente à Monsieur ASPELSLAGH n'a jamais pu être concrétisée, celui-ci ayant refusé de signer l'acte et étant décédé depuis de nombreuses années ;

Vu l'offre de Madame Anne PETRE s'élevant au montant de 2.500 EUR ;

Attendu que cette offre stipulée sans réserve, est la plus intéressante ;

Vu le décret du 12/02/04 organisant les Provinces Wallonnes et plus spécialement son article 46;

Sur le rapport du Collège provincial ;

DECIDE :

Article 1er : De rapporter sa décision du 22 octobre 1993 relative à l'aliénation par voie de gré à gré à Monsieur ASPELSLAGH des 2 caves sises Square de Meeus 22 B à Ixelles au 2e sous-sol (caves n° 1 et 3) pour le prix de 50.000 Frs ;

Article 2 : De vendre, par voie de gré à gré, à Madame ANNE PETRE, les 2 caves sises Square de Meeus 22 B à Ixelles au 2e sous-sol (caves n° 1 et 3) pour un montant de 2.500 EUR ;

Article 3 : De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de cette vente.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MUSÉE DE LA VIE WALLONNE – LOT 2 :
ELECTRICITÉ, AVENANT 1.
DOCUMENT 06-07/ 74**

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHE DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS
DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU MUSÉE DE LA VIE WALLONNE – LOT 8
– AMÉNAGEMENT DE LA COUR INTÉRIEURE.
DOCUMENT 06-07/ 75**

Mme la Présidente informe l'Assemblée que ces deux points de l'ordre du jour ont été groupés par la 8^{ème} Commission et elle invite, à la tribune, Mme Marie-Noëlle GOFFIN-MOTTARD à faire rapport sur ces deux points au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter respectivement par 8 voix POUR et 6 ABSTENTIONS et par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, les deux projets de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Interviennent à la tribune MM. Antoine NIVARD et Georges PIRE, Député provincial

Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions de rapport sont approuvées.

Document 06-07/74

Votent POUR : les groupes PS, MR, ECOLO et M. POUSSART

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu sa résolution du 15 octobre 2004 adoptant le cahier spécial des charges appelé à régir, par voie d'adjudication publique, le lot 2 « électricité » des travaux de rénovation du Musée de la Vie Wallonne, estimé à 384.541,31 € hors taxe, 465.294,99 € TVAC. ;

Vu la décision du Collège provincial du 23 décembre 2004 d'adjuger ces travaux à la firme SERVAIS, de Grivegnée, au montant hors taxe, de 520.052,95 € TVAC. ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder, dans le cadre dudit lot 2, à divers travaux supplémentaires et modificatifs rendus nécessaires à la concrétisation des techniques de scénographie mises en œuvre pour cette rénovation ;

Vu l'avenant n° 1 détaillant lesdits travaux supplémentaires et modificatifs, s'élevant à 117.471,50 € HTVA et impliquant l'octroi à l'entreprise adjudicataire d'un délai supplémentaire de 35 jours ouvrables ;

Attendu que la dépense à résulter des travaux prévus par cet avenant n° 1 peut être mise à charge des crédits figurant aux articles 771/77100/273000 du budget 2004 et 771/77100/221010 du budget 2006 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 23 octobre 2006 de la Direction générale des Services techniques provinciaux, et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents, organisant la passation des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48;

Décide

Article unique : L'avenant n° 1 au lot 2 « électricité » des travaux de rénovation du Musée de la Vie wallonne, s'élevant à 117.471,50 € hors taxe, et impliquant l'octroi à l'entreprise adjudicataire d'un délai supplémentaire de 35 jours ouvrables, est approuvé.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

Document 06-07/75

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise des travaux de rénovation du Musée de la Vie wallonne pour ce qui concerne le lot 8 « Aménagement de la cour intérieure », estimée à 86.415,61 € hors T.V.A., soit 104.562,88 € T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective du développement culturel en Province de Liège et sont partiellement subsidiabiles dans le cadre du programme FEDER « Objectif II) par le biais du Commissariat général au Tourisme ;

Vu le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu qu'un crédit figure au budget extraordinaire 2006 pour le financement de ces travaux ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 7 novembre 2006 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents organisant la passation des marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et notamment son article 48 ;

Décide :

Article 1er : Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise des travaux de rénovation du Musée de la Vie wallonne pour ce qui concerne le lot 8 « Aménagement de la cour intérieure », estimée à 86.415,61 € hors T.V.A., soit 104.562,88 € T.V.A. comprise.

Article 2 : Le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

Article 3 : Expédition de la présente résolution sera transmise au Ministère de la Région Wallonne, Commissariat général au Tourisme.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉTABLE AU CENTRE D'INSÉMINATION PORCINE D'ARGENTEAU POUR MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES – LOT 4 : « BARREAUDAGES » DE SÉPARATION DES LOGES
DOCUMENT 06-07/ 76**

De la tribune, Mme Catherine MAAS fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation du lot 4 - barreaudage de séparation des loges - de l'entreprise de travaux de construction d'une nouvelle étable au CIAP d'Argenteau, estimée à 90.975,08 euros hors TVA., soit 110.079,85 euros TVA. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de mise en conformité des installations du CIAP, tant en termes d'hygiène que de bien-être des animaux;

Vu le cahier des charges fixant les conditions de ce marché ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits sont inscrits au budget extraordinaire de la Province pour l'exercice 2006 en faveur du financement de ces travaux ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 18 octobre 2006 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics ;

Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 48 .

Décide

Article 1er Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux de construction d'une nouvelle étable au CIAP d'Argenteau pour mise aux normes des infrastructures - Lot 4 : barreaudage de séparation des loges pour un montant estimatif de 90.975,08 euros hors TVA., soit 110.079,85 euros TVA. Comprise.

Article 2 Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**SERVICES PROVINCIAUX : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 67.000 € HORS TAXE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2006.
DOCUMENT 06-07/ 77**

De la tribune, Mme Valérie JADOT fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à prendre connaissance de la résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante

Vu sa résolution du 14 novembre 2006 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 67.000 € hors taxe ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu le tableau ci-joint établi à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1er juillet 2006 au 30 septembre 2006;

Vu le Décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées;

PREND CONNAISSANCE :

Du tableau établi pour la période du 1er juillet 2006 au 30 septembre 2006 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors taxe.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

Période du 01/07 au 30/09/2006

Date DP	bâtiment	Objet	Adjudicataire	Montant hors taxe
67//2006	Institut E. Malvoz Liège	Raccordement des centraux gaz à l'installation de détection incendie	BEMAC, d'Alleur	10.570,94 €
6/7/2006	HEPL. A. Vésale Liège	Désamiantage et enlèvement des gaines de ventilation en asbeste-ciment	LAURENTY, de Liège	45.490,00 €
6/7/2006	IPES Paramédical Verviers	Réparation de l'encadrement de fenêtre d'une barbacane	OTE et Cie, de Houtain-St-Siméon	1.100,00 €
13/7/2006	Bibliothèque itinérante	Placement de prises informatiques supplémentaires	HORENBACH, de Cheratte	4.225,22 €
13/7/2006	CHS « L'Accueil » à Lierneux	Remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau	HAVET, de Stavelot	3.849,24 €
13/7/2006	IPES Huy	Placement d'un éclairage de sécurité à la salle de spectacle	GRIGNET, de Louveigné	4.465,00 €
13/7/2006	IPES Huy	Placement d'un système d'alarme à commande manuelle à la salle de spectacle	BEMAC, d'Alleur	4.797,76 €
13/7/2006	Naimette-Xhovémont	Déblayage du talus orienté vers les jardins de la rue Naniot	MERLAND, de Plainevaux	2.900,00 €
17/8/2006	CHS « L'Accueil » à Lierneux	Réparation de la chaudière à haute pression	OPTITHERM, de Thimister	7.650,00 €
17/8/2006	IPES de Hesbaye Waremme	Réparation du pupitre Braille	NETIRAONE, de Zaventem	2.710,00 €
17/8/2006	Athénée G. Lang Flémalle	Remplacement de l'adoucisseur d'eau des douches et de la cuisine	PARISSE, de Xhendremael	2.332,96 €
17/8/2006	IPEA de La Reid	Réparation du lave-vaisselle	HOBART FOSTER, de Namur	1.021,90 €
17/8/2006	Athénée G. Lang Flémalle	Mise en place de garde-corps et mains courantes en acier laqué	CORMAN et Fils, de Herstal	7.910,00 €
17/8/2006	CAMPUS 2000	Réparations aux châssis des fenêtres et des portes – 1 ^{ère} phase -	DESIGN METAL, de Haccourt	3.157,00 €
17/8/2006	Complexe des Hauts-Sarts	Placement d'un climatiseur fixe dans le local « Serveur »	TECNIGEL, de Grivegnée	4.120,00 €
17/8/2006	HEPL. A. Vésale Liège	Remplacement d'un circulateur de chauffage au Complexe du Barbou	PICHA, de Liège	1.208,49 €
24/8/2006	HEPL L.E. Troclet Jemeppe	Réseau informatisation Bibliothèque et 2 armoires salles de cours	HENNEAUX, de Vesqueville	11.004,77 €
24/8/2006	SPB	Climatisation : 2 ^{ème} phase	GOESSENS et Fils, d'Aubel	65.238,12 €
24/8/2006	IPEA La Reid	Raccordement électrique et eau du nouveau pavillon	HORENBACH, de Cheratte	2.019,78 €
24/8/2006	IPES Seraing (Jemeppe)	Sécurisation des fenêtres des chambrettes de l'internat	KEPENNE, d'Oreye	5.386,00 €
24/8/2006	E.P. de Herstal	Sécurisation des façades	LAGROU, de Chênée	19.820,00 €
24/8/2006	CHS « L'Accueil » Lierneux	Réparation du four de l'office	HOBART FOSTER, de Namur	2.974,32 €
24/8/2006	E.P. de Herstal	Remplacement du groupe de condensation de la chambre froide	TECNIGEL, de Grivegnée	1.795,40 €
31/8/2006	E.P. Seraing	Rafraîchissement dans les sanitaires et de grand hall (Agora)	SKOWRONSKI, de Montegnée	5.395,00 €
7/9/2006	Service de la Jeunesse	Réparation de joints d'étanchéité aux sanitaires du Centre d'hébergement	MARNETTE Gérard, de Lanaye	1.241,03 €
7/9/2006	E.P. Seraing	Remplacement de 3 coupoles bâtiment central	ISOTOIT-ISOPLAST, de Tilleur	947,00 €
14/9/2006	Internat de La Reid (Internat)	Réfection des bétons et garde-corps de la façade ouest	OTE et Cie, de Houtain-St-Siméon	26.013,26 €
14/9/2006	Internat de l'IPEA de La Reid	Remplacement des briques de verre des vestiaires	VITRERIE COUARD, de Verviers	14.710,00 €

14/9/2006	D.P. de Wégimont	Placement de mains courantes à l'entrée des pédiluves	CORMAN et Fils, de Herstal	3.420,00 €
14/9/2006	D.P. de Wégimont	Mise en conformité des chalets de camping	GRIGNET , de Louveigné	4.400,00 €
14/9/2006	Station d'Analyses agricoles d'Abée-Scry	Protection des structures en lamellé-collé des pyramides	ISOTOIT-ISOPLAST, de Tilleur	5.691,25 €
14/9/2006	Château de Harzé	Mise en conformité de l'installation technique	KEPENNE, d'Oreye	749,00 €
14/9/2006	Château de Harzé	Mise en conformité de l'installation technique	VLV, d'Awans	1.658,00 €
21/9/2006	IPES Seraing (Jemeppe)	Remplacement du faux-plafond dans le couloir d'accès au gymnase	BATIMAT, de Grivegnée	1.429,00 €
21/9/2006	CHS « L'Accueil » à Lierneux	Remplacement faux-plafond au bâtiment médico-social	EUROPLEX, d'Angleur	3.776,20 €
21/9/2006	CHS « L'Accueil » à Lierneux	Remplacement de la coupole de la toiture au bâtiment médico-social	D'HEUR, de Wandre	4.706,03 €
28/9/2006	Service des Affaires culturelles	Entretien des installations du système de ventilation	HENKENS, d'Henri-Chapelle	5.011,20 €
28/9/2006	Service des Affaires culturelles	Aménagement des locaux pour la cellule HELPDESK	COLLIGNON, d'Erezée	5.428,06 €
28/9/2006	Athénée G. Lang Flémalle	Remplacement des portes coupe-feu (1 ^{ère} phase : bâtiment 1)	KEPENNE, d'Oreye	48.127,00 €
28/9/2006	IPEPS de Verviers	Pose de stores anti-solaires au bureau de direction et classes (dernière phase)	OMBRA, de Sprimont	8.180,00 €
28/9/2006	E.P. de Seraing	Réparation et peinture des châssis en béton des « anciens ateliers »	APRUZZESE, de Grivegnée	29.086,23 €
28/9/2006	IPEA de La Reid	Renouvellement des costières du bloc administratif	G. LIEGEOIS et fils, de Battice	8.400,00 €
28/9/2006	IPES de Huy	Sortie de secours vers l'extérieur pour la salle des Fêtes	THOMASSEN, de Houtain-St-Siméon	29.279,00 €
28/9/2006	Services des Affaires culturelles	Remplacement des carrelages du sas d'entrée à l'«Espace Jeunes »	LEDUC-MALAISE d'Othée	5.071,37 €
28/9/2006	Institut E. Malvoz	Réparation des châssis de fenêtres	KEPENNE, d'Oreye	4.578,00 €
28/9/2006	Lycée J. Boets	Remplacement du congélateur et du comptoir frigo à la crèche	TECNIGEL, de Grivegnée	7.595,00 €

De la tribune, M. Dominique DRION fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le projet de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante

Vu sa résolution du 14 novembre 1994 confirmant l'arrêté pris par le Collège provincial, le 29 septembre 1994, décidant d'introduire 13 projets dans le cadre du "Plan communal pour l'Emploi" portant sur 36,5 emplois ;

Vu la Convention n°1085 PCE, passée entre la Province et la Région wallonne, portant adhésion audit plan et déterminant notamment les conditions d'utilisation de 36,5 points en vue de l'engagement d'agents contractuels subventionnés pour mener à bien les 13 projets envisagés ;

Vu le Décret du Conseil régional wallon du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand ;

Vu la Décision de la Région wallonne du 31 décembre 2003, n°PL03218/000, concrétisant le transfert de la Province dans le programme d'aide à l'engagement de demandeurs d'emploi ou de chômeurs complets indemnisés ou assimilés organisé par le Décret du 25 avril 2002 susvisé ;

Considérant que, compte tenu d'informations fournies par les Services administratifs de la Région wallonne desquelles il ressort qu'il est dans les intentions du Gouvernement wallon de préserver le volume global de l'emploi concerné actuellement par les Plans communaux et donc de proroger ce dispositif en 2007, il s'indique de reconduire ledit Plan pour une période d'un an et de confirmer les 13 projets susévoqués ;

Sur proposition du Collège provincial ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial non enseignant ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ARRETE :

Article 1er . – Il est décidé d'adhérer à nouveau, pour une nouvelle période d'un an, à dater du 1er janvier 2007, au "Plan communal pour l'Emploi" mis en œuvre par la Région wallonne, à concurrence de 36,5 emplois.

Article 2. – Les 13 projets déjà développés dans ce cadre par la Province et énumérés ci-dessous sont confirmés.

A. Lecture publique :

Gestion des trois magasins de la Bibliothèque publique des Croisiers.

Entretien et gestion du dépôt d'Ans du Musée de la Vie wallonne

Entretien du Musée de la Vie wallonne.

Aide à l'A.S.B.L. Office provincial des Métiers d'Art.

B. Tourisme :

A.S.B.L. Francorchamps Environnement.

A.S.B.L. Domaine touristique de Blegny.

Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel.

C. Services techniques provinciaux :

Entretien des berges des cours d'eau.

Cellule Expositions.

D. Services agricoles :

Entretien des bois et parcs provinciaux.

E. Service des Sports :

Entretien et gestion du complexe de Naimette-Xhovémont.

F. Projet en collaboration avec des A.S.B.L. et groupements associatifs :

Projet culturel et sportif.

Projet "entretien du patrimoine".

Article 3. – La présente résolution sera transmise :

- à Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur du Gouvernement wallon ;*
- à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique du Gouvernement wallon ;*
- à Monsieur le Président de l'Association liégeoise d'Electricité ;*
- à Monsieur le Président de l'Association liégeoise du Gaz.*

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

DÉSIGNATION D'UN RECEVEUR SPÉCIAL DES RECETTES POUR LE CENTRE DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL D'ABÉE-SCRY.

DOCUMENT 06-07/ 79

DÉSIGNATION D'UN COMPTABLE DES MATIÈRES AU CENTRE DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL À TINLOT.

DOCUMENT 06-07/ 80

Mme Josette MICHAUX, Présidente, signale que la Commission ad hoc a décidé de regrouper ces deux points de l'ordre du jour et à l'invitation de Mme la présidente, M. Karl-Heinz BRAUN, à la tribune, fait rapport sur ces deux points au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale à adopter, par un vote identique, soit par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, les deux projets de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions des rapports sont approuvées

Votent POUR : les groupes PS, MR, CDH-CSP et M. POUSSART

ABSTENTION : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes

Document 06-07/79

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu la résolution du 27 février 1992 désignant Monsieur Emiel BRANS, en qualité de receveur spécial des recettes pour le Centre de Réadaptation au Travail ;

Considérant que, Monsieur Emiel BRANS étant admis à la retraite au 1er avril 2007, la Direction du Centre de Réadaptation au Travail propose de désigner, à partir du 1er janvier 2007, Madame Georgette DENEUMOSTIER, employée d'administration à temps plein, en qualité de receveur spécial des recettes pour ledit Centre ;

Vu la résolution du 27 avril 1970, approuvée par Arrêté Royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents provinciaux, pour le surplus établis receveurs ou commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières ou du matériel appartenant à la Province, sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

A R R E T E :

Article 1er. A dater du 1er janvier 2007, Madame Georgette DENEUMOSTIER, employée d'administration, est instituée en qualité de receveur spécial des recettes pour le Centre de Réadaptation au Travail en remplacement de Monsieur Emiel BRANS, admis prochainement à la retraite.

Article 2. La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction générale de la Santé, à la S.A. Dexia Banque et à la Cour des Comptes, pour information et disposition.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

Document 06-07/80

Attendu que la comptabilité des matières reprend les produits de consommation courante et les matières transformables;

Vu la décision du Collège provincial en date du 22 décembre 1988 approuvant d'une part la procédure de déclassement du matériel ou du mobilier et, d'autre part les instructions pour la tenue des inventaires et des comptabilités des matières;

Vu la proposition de la Direction du CRT d'Abée-Scry tendant, à désigner, à partir du 1er janvier 2007, Madame DELREE Marianne, employée d'administration à temps plein, en qualité de comptable des matières pour ledit service

;

Vu sa résolution du 27 avril 1970, approuvée par arrêté royal du 27 août 1970, stipulant que, sauf décision contraire expresse, les agents commis à la garde, à la conservation ou à l'emploi des matières appartenant à la Province sont dispensés de déposer un cautionnement pour garantir leur gestion;

*Vu le décret du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et notamment son article 83;
Sur le rapport du Collège provincial,*

A R R E T E :

Article 1er.- Madame DELREE Marianne, employée d'administration à titre définitif et à temps plein, est désignée, à partir du 1er janvier 2007, en qualité de comptable des matières pour le CRT d'Abee-Scry.

Article 2.- La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à l'intéressée, pour lui servir de titre, à la Direction du Service, pour disposition et à la Cour des Comptes, pour information.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES AU CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ « L'ACCUEIL » DE LIERNEUX.

DOCUMENT 06-07/ 81

MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES À DIVERS ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX.
DOCUMENT 06-07/ 82

Après avoir signalé que la 7^{ième} Commission a décidé de regrouper ces deux points de l'ordre du jour, Mme la Présidente invite le rapporteur à la tribune.

De la tribune, M. Marc FOCCROULLE fait rapport sur ces deux points au nom de la 7^{ième} Commission, laquelle invite l'Assemblée provinciale, par un vote identique, soit par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, à adopter les deux projets de résolution.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion générale est déclarée close.

Mises aux voix, les conclusions des rapports sont approuvées.

Votent POUR : les groupes PS, MR, ECOLO et M. POUSSART

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 06-07/81

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1^o qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";

Vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux, dans lequel figurent des créances restant à recouvrer pour les exercices 1997 à 2006 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, les dites créances sont restées impayées;

Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;

Attendu qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances, en raison du fait que deux débiteurs sont décédés sans héritiers connus, que douze débiteurs sont radiés des registres de la population, que le sort d'un autre débiteur est ignoré, et que le dossier d'une créance ne comporte pas suffisamment d'éléments pour permettre la poursuite du recouvrement ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs une somme totale de 7.739,71 EUR dans le compte de gestion à établir pour 2006 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

A R R E T E :

Article 1er.- Le receveur spécial des recettes du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans son compte de gestion à établir pour 2006 :

<i>EXERCICE</i>	<i>ARTICLE 872/45100/702190</i>
<i>1997</i>	<i>36,68 €</i>
<i>2001</i>	<i>100,18 €</i>
<i>2002</i>	<i>2.326,14 €</i>
<i>2003</i>	<i>2.594,47 €</i>
<i>2004</i>	<i>1.854,36 €</i>
<i>2005</i>	<i>826,64 €</i>
<i>2006</i>	<i>1,24 €</i>

TOTAL

7.739,71 €

Article 2.- *Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur concerné pour disposition.*

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

*La Greffière provinciale,
Marianne LONHAY*

*La Présidente,
Josette MICHAUX*

Document 06-07/82

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1° qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";

Vu les comptes de gestion rendus par les receveurs spéciaux des recettes de divers établissements provinciaux, dans lesquels figurent des créances restant à recouvrer pour les exercices 1996 à 2005 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, les dites créances sont restées impayées;

Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;

Attendu qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances, en raison du fait que sept débiteurs sont décédés sans héritiers connus ou que leurs héritiers ont renoncé à la succession, qu'un débiteur est failli et que la faillite n'a pas été connue dans les délais nécessaires à la remise d'une déclaration de créance aux curateurs, que deux autres sont radiés des registres de la population et que le sort de trois autres débiteurs est ignoré ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser les receveurs spéciaux des recettes des établissements dont question à porter en non-valeurs une somme totale de 9.663,56 EUR dans les comptes de gestion à établir pour 2006 ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

A R R E T E :

Article 1er.- Les receveurs spéciaux des recettes des divers établissements provinciaux concernés sont autorisés à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après dans leur compte de gestion à établir pour 2006 :

<i>Etablissement</i>	<i>Année</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>
<i>Bibliothèque</i>	2003	202,12 €	
<i>Bibliothèque</i>	2004	348,55 €	
<i>Bibliothèque</i>	2005	493,18 €	
<i>Bibliothèque</i>	2006	78,58 €	
<i>Somme Bibliothèque</i>		1.122,43 €	767/73300/702010
<i>C.P.A. de La Gleize</i>	1999	309,36 €	
<i>C.P.A. de La Gleize</i>	2000	5.265,41 €	
<i>C.P.A. de La Gleize</i>	2001	31,04 €	
<i>C.P.A. de La Gleize</i>	2003	1.633,82 €	
<i>Somme C.P.A. de La Gleize</i>		7.239,63 €	872/43000/702010
<i>Ecole Polytechnique de Huy</i>	2001	495,79 €	
<i>Somme Ecole Polytechnique de Huy</i>		495,79 €	735/24800/742500
<i>Espace Belvaux</i>	2003	20,00 €	
<i>Somme Espace Belvaux</i>		20,00 €	761/72000/702010
<i>Haute Ecole André Vésale</i>	2004	268,50 €	
<i>Somme Haute Ecole André Vésale</i>		268,50 €	708/23700/702100
<i>Institut Ernest Malvoz</i>	2004	95,75 €	
<i>Institut Ernest Malvoz</i>	2005	55,46 €	
<i>Somme Institut Ernest Malvoz</i>		151,21 €	871/31020/702010
<i>Internat des Instituts d'Ens. Sup.</i>	2003	348,00 €	
<i>Somme Internat des Instituts d'Ens. Sup.</i>		348,00 €	708/23700/702100
<i>Station d'Analyses Agricoles de Scry</i>	2004	18,00 €	
<i>Somme Station d'Analyses Agricoles de Scry</i>		18,00 €	621/63100/702010
	Total	9.663,56 €	

Article 2.- Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et aux receveurs concernés pour disposition.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

**QUESTION ÉCRITE D'UN CONSEILLER APPELANT UNE RÉPONSE ORALE DU COLLÈGE PROVINCIAL QUANT À LA LUTTE ANTIDOPAGE DANS LE SPORT.
DOCUMENT 06-07/ 86**

De la tribune, M. Frank THEUNYNCK énonce sa question.

M. le Christophe LACROIX, Député provincial, à la tribune, donne la réponse du Collège provincial à la question.

**QUESTION ÉCRITE D'UN CONSEILLER APPELANT UNE RÉPONSE ORALE DU COLLÈGE PROVINCIAL QUANT AU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE DE BELGIQUE ET LA PROVINCE DE LIÈGE.
DOCUMENT 06-07/ 83**

**QUESTION ÉCRITE D'UN CONSEILLER APPELANT UNE RÉPONSE ORALE DU COLLÈGE PROVINCIAL QUANT À L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.
DOCUMENT 06-07/ 84**

**QUESTION ÉCRITE D'UN CONSEILLER APPELANT UNE RÉPONSE ORALE DU COLLÈGE PROVINCIAL QUANT AU SERVICE D'ACCROCHAGE SCOLAIRE (S.A.S.).
DOCUMENT 06-07/ 85**

Après avoir entendu respectivement M. Pascal ARIMONT (document 06-07/83), M. André GERARD (documents 06-07/84 et 85) énoncés leurs questions à la tribune, l'Assemblée entend les réponses formulées au nom du Collège provincial par M. André GILLES, Député provincial-Président

VII APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE.

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2006 est approuvé.

VIII CLÔTURE DE LA RÉUNION.

Avant de clôturer la réunion publique de ce jour, Mme la Président présente ses meilleurs vœux pour l'année 2007 à l'Assemblée et déclare close la réunion publique de ce jour.

L'Assemblée se sépare à 18 heures

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

Par le Conseil,

La Présidente,

Josette MICHAUX

IX SÉANCE À HUIS-CLOS

NOMINATION D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) À L'ATHÉNÉE PROVINCIAL DE FLÉMALLE-GUY LANG.

DOCUMENT 06-07/ 87

DÉSIGNATION D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DE LA CATÉGORIE SOCIALE À LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE LÉON ELI TROCLET.

DOCUMENT 06-07/ 88

DÉSIGNATION D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DE LA CATÉGORIE PARAMÉDICALE À LA HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIÈGE ANDRÉ VÉSALE.

DOCUMENT 06-07/ 89

Document 06-07/87

Considérant qu'il y a lieu de titulariser à titre définitif l'emploi de Directeur(trice) au niveau secondaire supérieur, au 1^{er} janvier 2007, à l'Athénée provincial de Flémalle - Guy Lang;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit ;

Vu les conditions d'accès à l'emploi en cause ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant provincial ;

Attendu que 5 candidatures ne répondent pas aux conditions dudit appel, à savoir :

- Madame DUCHENNE Dominique et Messieurs BODART Charles, HENRION Patrice et LHOEST Geoffray qui ne sont pas nommés à titre définitif dans l'Enseignement provincial depuis six ans ;*
- Monsieur KABONGO COKOLA Dieudonné qui n'est pas nommé à titre définitif dans l'Enseignement provincial;*

Attendu que quatre candidatures répondant aux conditions de l'appel ont été enregistrées ;

Attendu qu'il s'impose de procéder à la comparaison des titres, mérites, carrières et anciennetés de ces quatre candidats ;

Vu la candidature de Madame COLLET Suzanne, née le 7 mars 1958, titulaire d'un diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur Langue maternelle – Histoire option morale ;

Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'Enseignement provincial le 17 février 1982 en qualité de professeur, qu'elle a été nommée à titre définitif le 1er novembre 1996 en qualité de chargée de cours et le 1er novembre 1997 en qualité de professeur, qu'elle a exercé les fonctions de professeur dans divers établissements de plein exercice et de promotion sociale ;

Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention Bon ;

Attendu qu'elle justifie d'une ancienneté de service de 6.325 jours ;

Vu la candidature de Monsieur DISPA Yves, né le 28 juillet 1960, titulaire d'un diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur - Histoire ;

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'Enseignement provincial le 26 octobre 1982, qu'il a été nommé à titre définitif le 1^{er} novembre 1996 en qualité de chargé de cours et le 1^{er} avril 1999 en qualité de professeur, qu'il a exercé les fonctions de professeur dans divers établissements provinciaux de plein exercice et de promotion sociale ;

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention Très bon ;

Attendu qu'il justifie d'une ancienneté de service de 6.768 jours ;

*Vu la candidature de Madame **SIMON Anne**, née le 19 janvier 1953, titulaire d'un diplôme d'agrégée de l'enseignement secondaire supérieur - Philologie romane ;*

Attendu qu'elle est entrée en fonction dans l'Enseignement provincial le 4 février 1976, qu'elle a été nommée à titre définitif le 1^{er} septembre 1981 en qualité de professeur, qu'elle a exercé les fonctions de professeur dans divers établissements provinciaux de plein exercice et de promotion sociale, qu'elle exerce les fonctions supérieures de directrice à l'Athénée provincial de Flémalle - Guy Lang depuis le 21 février 2005;

Vu le signalement de l'intéressée fixé à la mention Bon ;

Attendu qu'elle justifie d'une ancienneté de service de 8814 jours ;

*Vu la candidature de Monsieur **VANNEROM Jacques**, né le 3 décembre 1952, titulaire d'un diplôme d'Ingénieur civil et d'un certificat d'aptitudes pédagogiques ;*

Attendu qu'il est entré en fonction dans l'Enseignement provincial le 15 septembre 1975 ; qu'il a été nommé à titre définitif le 1^{er} septembre 1979, qu'il a exercé les fonctions de professeur dans divers établissements provinciaux de plein exercice et de promotion sociale, qu'il exerce les fonctions supérieures de directeur à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal depuis le 1^{er} décembre 2001 ;

Vu le signalement de l'intéressé fixé à la mention Très Bon ;

Attendu qu'il justifie d'une ancienneté de service de 9279 jours ;

*Vu la proposition du Collège provincial de nommer Monsieur **VANNEROM Jacques** pour les raisons suivantes :*

- comme les autres candidats, Monsieur **VANNEROM Jacques** est titulaire des titres requis pour exercer l'emploi de Directeur en question ;*
- l'intéressé peut se prévaloir de la plus importante ancienneté de service et d'une nomination antérieure à celle des autres candidats ;*
- seuls, Madame **SIMON Anne** et Monsieur **VANNEROM Jacques** exercent déjà les fonctions supérieures de directeur(trice) et peuvent donc se prévaloir d'une expérience utile dans les fonctions à pourvoir ;*
- Monsieur **VANNEROM Jacques** exerce sans discontinuité ces fonctions supérieures depuis le 1^{er} décembre 2001 alors que Madame **SIMON Anne** ne les exerce que depuis le 21 février 2005 (plus un court intérim en 2003);*
- l'intéressé peut donc se prévaloir de la plus longue expérience dans les fonctions de Directeur ;*
- Il bénéficie en outre du signalement « Très Bon » et donne entière satisfaction à sa hiérarchie dans ses fonctions de direction;*

Vu le règlement général organique des services provinciaux ;

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné ;

Vu le décret du parlement wallon du 12 février 2004 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogée ;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la nomination à titre définitif d'un(e) Directeur(trice) au niveau secondaire supérieur à temps plein à l'Athénée provincial de Flémalle - Guy Lang.

69 membres ont participé au vote

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia

BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), Mme Andrée BUDINGER (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), Mme Fabienne DETREMMERIE - CHRISTIANE (CDH), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), M. Johann HAAS (CSP), Mme Katrin JADIN (PFF-MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine MAAS (ECOLO), Mme Sabine MAQUET (PS), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine PONCIN-REMACLE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. Jean STREEL (CDH), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS).

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	69
- nombre de bulletins blancs ou nuls :	22
- nombre de votes valables :	47
- majorité absolue :	24

Mme COLLET Suzanne	1 suffrage
M. DISPA Yves	0 suffrage
Mme SIMON Anne.....	0 suffrage
M. VANNEROM Jacques.....	46 suffrages

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation proposée par son Collège ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- M. Jacques VANNEROM est nommé à titre définitif au grade de Directeur au niveau secondaire supérieur à temps plein à l'Athénée provincial de Flémalle - Guy Lang, à dater du 1^{er} janvier 2007.

Article 2.- Le Collège provincial peut, selon les nécessités du service, affecter l'intéressé en la même qualité, dans un autre établissement provincial d'Enseignement secondaire supérieur, conformément aux dispositions statutaires en la matière.

Article 3.- La présente résolution sera adressée à l'intéressé, pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement provincial et à la Communauté française de Belgique, pour information.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

Document 06-07/88

Considérant qu'il y a lieu de titulariser pour un mandat de cinq ans renouvelable, l'emploi de Directeur de la catégorie sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli TROCLET, suite à l'échéance du mandat de 5 ans du titulaire ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit;

Vu les décrets de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles et du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant des Hautes Ecoles de la Province de Liège;

Attendu que deux candidatures admissibles ont été enregistrées;

Vu l'application de l'article 71 du décret du 5 août 1995 de la Communauté française modifié par décret du 30 juin 2006 précisant notamment que :

« S'il y a moins de trois candidats qui se présentent, l'ensemble du personnel enseignant de la catégorie d'études concernée est appelé à choisir trois candidats sur la base d'une liste composée, outre du ou des candidats qui se sont présentés, de tous les membres du personnel enseignant de la catégorie d'études concernées qui satisfont aux conditions prévues à l'article 15 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française. »

Vu le classement des trois premiers candidats proposés par l'ensemble du personnel enseignant de la catégorie sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli TROCLET, lors de l'élection qui s'est tenue le 27 novembre 2006 ;

Vu les candidatures de :

Monsieur DAL ZOTTO Giuseppe, né le 13 septembre 1950, titulaire d'une licence en sciences politiques, économiques et sociales, d'un diplôme d'A.E.S.I. mathématiques-sciences économiques et d'un A.E.S.S. (qui a obtenu 67 suffrages).

Carrière provinciale

- Entré en fonction le 20 septembre 1971.
- Nommé à titre définitif le 1^{er} septembre 1976.
- A exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 20 septembre 1971 au 31 août 1996 à l'E.P. et l'IPES de Seraing et à l'INPRES de Seraing et dans l'Enseignement provincial supérieur de promotion sociale du 1^{er} octobre 1992 au 30 juin 1993 à l'I.P.E.P.S. de Seraing supérieur
- A exercé les fonctions de maître-assistant en sciences économiques du 1^{er} septembre 1996 au 31 décembre 2001 à la H.E.P. Rennequin SUALEM.
- Exerce les fonctions de Directeur de catégorie sociale depuis le 1^{er} janvier 2002 à la H.E.P. Léon-Eli TROCLET.
- Signalement d'appréciation : TRES BON.

Madame BESSEM Viviane, née le 10 septembre 1948, titulaire d'une licence en philologie germanique, d'un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire et d'un A.E.S.S. (qui a obtenu 17 suffrages).

Carrière provinciale

- Entrée en fonction le 1^{er} février 1973.
- Nommée à titre définitif le 1^{er} juin 1977.
- A exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 1^{er} février 1973 au 31 août 1996 dans différents Instituts et principalement à l'I.S.I.S.
- A exercé et exerce les fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial supérieur de promotion sociale du 1^{er} septembre 1984 au 30 juin 1985, du 30 novembre 1985 au 30 juin 1986, du

10 janvier 2000 au 10 février 2000, du 5 mai 2000 au 6 juin 2000 et à partir du 1^{er} septembre 2000 à l'I.P.E.P.S. de Liège.

- Exerce les fonctions de maître-assistante en langues et en bibliothéconomie depuis le 1^{er} septembre 1996 à la H.E.P. Léon-Eli TROCLET.
- Signalement d'appréciation : TRES BON.

Monsieur FOURNAUX Michel, né le 25 mai 1950, titulaire d'une licence en histoire et d'un A.E.S.S. (qui a obtenu 2 suffrages).

Carrière provinciale

- Entré en fonction le 1^{er} octobre 1973.
- Nommé à titre définitif le 1^{er} juin 1977.
- A exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 1^{er} octobre 1973 au 31 août 1996 à l'E.P. et l'IPES de Seraing et à l'I.S.I.S.
- A exercé les fonctions de maître-assistant et de professeur du 1^{er} septembre 1996 au 31 août 2002 à la H.E.P. Léon-Eli TROCLET et à l'E.P. de Seraing.
- Exerce les fonctions de maître-assistante depuis le 1^{er} septembre 2002 à la H.E.P. Léon-Eli TROCLET.
- Signalement d'appréciation : TRES BON.

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation de Monsieur DAL ZOTTO Giuseppe en qualité de Directeur de la catégorie sociale à la Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli TROCLET du fait que l'intéressé a obtenu le plus grand nombre de suffrages favorables ;

Vu le règlement général organique des services provinciaux;

Vu la loi provinciale et spécialement les articles 52 et 65;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la désignation pour un mandat de cinq ans, renouvelable, d'un directeur à temps plein de la catégorie sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli TROCLET.

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

69 membres ont participé au vote

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), Mme Andrée BUDINGER (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), Mme Fabienne DETREMMERIE - CHRISTIANE (CDH), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOThIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), M. Johann HAAS (CSP), Mme Katrin JADIN (PFF-MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine MAAS (ECOLO), Mme Sabine MAQUET (PS), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine PONCIN-REMACLE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. Jean STREEL (CDH), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS).

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	69
- nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	13
- nombre de votes valables :	56
- majorité absolue :	29

M. DAL ZOTTO Giuseppe.....	55 suffrages
Mme BESSEM Viviane	1 suffrage
M. FOURNEAUX Michel.....	0 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- M. Giuseppe DAL ZOTTO est désigné, pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en qualité de directeur de la catégorie sociale de la Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli TROCLET, à dater du 1^{er} janvier 2007.

Article 2.- La présente résolution sera adressée à l'intéressé pour lui servir de titre et à la Communauté française, pour disposition.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Josette MICHAUX

Document 06-07/89

Considérant qu'il y a lieu de titulariser pour un mandat de cinq ans renouvelable, l'emploi de Directeur de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège André VESALE, afin de pourvoir au remplacement de Madame DEBAUQUE Danielle, titulaire de l'emploi bénéficiant d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la retraite au 1^{er} janvier 2007 ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit;

Vu les décrets de la Communauté française du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles et du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant des Hautes Ecoles de la Province de Liège;

Attendu que quatre candidatures admissibles ont été enregistrées;

Vu le classement des trois premiers candidats proposés par l'ensemble du personnel enseignant de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège André VESALE, lors de l'élection qui s'est tenue le 27 novembre 2006 ;

Vu les candidatures de :

***Madame INFANTES Maria**, née le 4 juillet 1952, titulaire d'un diplôme d'infirmière graduée hospitalière, d'une licence en sciences sanitaires et d'un A.E.S.S. (qui a obtenu 97 suffrages).*

Carrière provinciale

- Entrée en fonction le 1^{er} mars 1979.

- Nommée à titre définitif le 1^{er} juillet 1985.
- A exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 1^{er} mars 1979 au 31 août 1996 à l'I.E.P. secondaire et supérieur.
- Exerce les fonctions de maître assistante en soins infirmiers depuis le 15 septembre 2002 à la H.E.P. A. VESALE.
- Signalement d'appréciation : BON.

Madame RENSON Micheline, née le 13 novembre 1956, titulaire d'un graduat en diététique, d'une licence en sciences sanitaires et d'un C.A.P. (qui a obtenu 37 suffrages).

Carrière provinciale

- Entrée en fonction le 21 janvier 1980.
- Nommée à titre définitif le 30 juin 1989.
- A exercé ses fonctions d'enseignante dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 21 janvier 1980 au 31 août 1996 dans plusieurs Instituts et principalement à l'I.E.P. supérieur.
- Exerce les fonctions de maître-assistante en diététique et nutrition depuis le 1^{er} septembre 1996 à la H.E.P. A. VESALE.
- Signalement d'appréciation : BON.

Madame BRUMIOUL Dominique, née le 24 mai 1950, titulaire d'une licence en biochimie et en sciences zoologiques et d'une agrégation à l'enseignement secondaire supérieur (qui a obtenu 31 suffrages).

Carrière provinciale

- Entrée en fonction le 10 novembre 1975.
- Nommée à titre définitif le 1^{er} septembre 1980.
- A exercé ses fonctions d'enseignant dans l'Enseignement provincial secondaire et supérieur de plein exercice du 10 novembre 1975 au 31 août 1996 dans différents Instituts et principalement à l'I.E.P. supérieur.
- Exerce les fonctions de maître-assistante en biochimie depuis le 1^{er} septembre 1996 à la H.E.P. A. VESALE.
- Signalement d'appréciation : EXCEPTIONNEL.

Vu le rapport de son Collège provincial proposant la désignation de Madame INFANTES Maria en qualité de Directrice de la catégorie paramédicale à la Haute Ecole de la Province de Liège André VESALE du fait que l'intéressée a obtenu le plus grand nombre de suffrages favorables ;

Vu le règlement général organique des services provinciaux;

Vu la loi provinciale et spécialement les articles 52 et 65;

Procède, en conclusion de cet examen comparatif, par scrutin secret, à la désignation pour un mandat de cinq ans, renouvelable, d'une directrice à temps plein de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège André VESALE.

69 membres ont participé au vote

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Pascal ARIMONT (CSP), Mme Chantal BAJOME (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Jehane BOSQUIN - KRINGS (PS), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. Karl-Heinz BRAUN (ECOLO), Mme Andrée BUDINGER (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. André DENIS (MR), M. Abel DESMIT (PS), Mme Fabienne DETREMMERIE - CHRISTIANE (CDH), M. Philippe DODRIMONT (MR), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie

DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Murielle FRENAY (ECOLO), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Noëlle GOFFIN - MOTTARD (MR), M. Johann HAAS (CSP), Mme Katrin JADIN (PFF-MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Heinz KEUL (PFF-MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine MAAS (ECOLO), Mme Sabine MAQUET (PS), M. Bernard MARLIER (PS), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), Mme Francine PONCIN-REMACLE (MR), M. Laurent POUSSART (FRONT-NAT.), Mme Betty ROY (MR), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO), M. Roger SOBRY (MR), M. Jean STREEL (CDH), Mme Janine WATHELET - FLAMAND (CDH) et M. Marc YERNA (PS),

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69
 - nombre de bulletins blancs ou nuls : 13
 - nombre de votes valables : 56
 - majorité absolue : 29

Mme INFANTES Maria 53 suffrages
 Mme RENSON Micheline 3 suffrages
 Mme BRUMIOUL Dominique 0 suffrage

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;
 ARRETE :

Article 1^{er}.- Madame Maria INFANTES est désignée, pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en qualité de directrice de la catégorie paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège André VESALE, à dater du 1^{er} janvier 2007.

Article 2.- La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre et à la Communauté française, pour disposition.

En séance publique à Liège, le 14 décembre 2006

PAR LE CONSEIL :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX